

Remerciements

Je tiens à remercier Alain Carou pour m'avoir conseillée lors de la rédaction de ce mémoire, ainsi que pour m'avoir aidée à formuler mon champ de recherche et mon sujet.

Je remercie toutes les personnes qui se sont prêtées à mes entretiens et plus particulièrement Mr Stéphane Leclerc et Mr Philippe Sohet de l'UQAM, Mr René Beauclair de la Cinémathèque québécoise et Mme Isabelle Charuest de la BNQ. Je remercie également le personnel de la bibliothèque centrale de l'UQAM pour les nombreuses informations qu'ils m'ont fournies et en particulier, Mr Rénald Beaumier, Mme Anne Bourgeois, Mme Huguette Tanguay et tout le personnel de l'Audiovidéothèque.

Résumé :

Le centre-ville de Montréal, à l'image des grandes métropoles occidentales, connaît une certaine densité d'équipements culturels parmi lesquels de nombreuses bibliothèques. Un établissement ne peut plus se concevoir uniquement dans sa singularité mais comme faisant partie d'un paysage culturel, légal et économique. Pour comprendre ces interactions, nous avons choisi l'angle des vidéothèques, services originaux ayant des modes de gestion, des politiques documentaires et des publics particuliers et nous nous sommes intéressés à trois établissements aussi spatialement proches que différents dans leurs statuts : la Bibliothèque nationale du Québec, l'Audiovidéothèque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et la médiathèque de la Cinémathèque québécoise. Malgré leurs dissemblances, ces services connaissent des problématiques semblables qui tiennent au statut particulier de la vidéo en bibliothèque. La place de la vidéo dans les pratiques culturelles, dans le patrimoine individuel et collectif ainsi que dans la construction de l'identité nationale sont des questions plus que jamais d'actualité aujourd'hui au Québec et les vidéothèques ont un rôle important à jouer dans ce contexte.

Descripteurs :

Bibliothèques et cinéma

Bibliothèques--Canada--Montréal (Canada)

Vidéothèques-- Canada--Montréal (Canada)

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

Montreal city centre, as most of the western metropolis, experiences an undeniable density of cultural equipments, specifically several libraries. An establishment cannot be understood only on its own but as a part of the cultural, legal and economical scene. In order to fully understand those interactions, the study of video libraries has been chosen. They are distinctive services with their specific management method, documentary policy and audience. Three establishments, as spatially close than different in their status, have been investigated. In spite of their dissimilarity, those departments have faced similar issues due to the peculiar status of videos in libraries. The role of video in cultural life, as an individual and collective heritage and in constructing a national identity, is more than ever a topical question in today's Québec. Videotheques have a leading part to play in this context.

Keywords :

Libraries and motion pictures

Libraries--Canada--Montréal (Canada)

Video tape collections--Canada--Montréal (Canada)

Sommaire

INTRODUCTION.....	8
1. BIBLIOTHÈQUES ET TERRITORIALITÉ.....	9
2. BIBLIOTHÈQUES ET VIDÉO.....	10
3. PROBLÉMATIQUE.....	11
MÉTHODOLOGIE.....	13
1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET CHOIX DE LA MÉTHODE.....	13
2. ELABORATION, PASSATION ET TRAITEMENT DU QUESTIONNAIRE.....	14
PARTIE 1 : LES MISSIONS.....	17
1. L'AUDIOVIDÉOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL : QUELLE PLACE POUR LA CULTURE GÉNÉRALE ET LES LOISIRS EN BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE ?.....	17
1.1. <i>Un usage tourné vers la culture générale et les loisirs</i>	17
1.1.1. Les étudiants et la culture générale.....	17
1.1.2. L'usage de loisir : une pratique assumée et valorisée.....	18
1.2. <i>BM, BU : des missions hybrides</i>	20
1.2.1. Des valeurs de lecture publique.....	20
1.2.2. Les loisirs en bibliothèque publique contre l'étude en BU : un axiome erroné.....	21
1.3. <i>La vidéo en BU et les concurrences des nouvelles technologies</i>	21
2. L'« ESPACE FILM » DE LA BNQ : UNE MISSION DE PRÊT TOUT PUBLIC INFLUENCÉE PAR UNE IMMERSION DANS UN ESPACE PATRIMONIAL.....	22
2.1. <i>La BNQ : une mission particulière et controversée</i>	23
2.2. <i>La bibliothèque comme lieu de culture</i>	24
2.3. <i>Des initiatives innovantes</i>	25
3. LA SECTION VIDÉO DE LA MÉDIATHÈQUE DE LA CINÉMATHÈQUE : UNE STRUCTURE EN TRANSITION.....	26
3.1. <i>La place de la médiathèque au sein de la Cinémathèque</i>	26
3.2. <i>Quelle pertinence pour la section vidéo ?</i>	28
3.3. <i>Une nouvelle mission de depositaire du dépôt légal à partir du 1er janvier 2006</i>	29

<u>4. LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES DANS LA CONSTITUTION ET L’AFFIRMATION DE L’IDENTITÉ QUÉBÉCOISE.....</u>	<u>30</u>
<u>4.1. L’identité nationale des établissements.....</u>	<u>30</u>
4.1.1. La BNQ.....	30
4.1.2. L’UQAM.....	31
4.1.3. La Cinémathèque québécoise.....	32
<u>4.2. La place des documents francophones et québécois.....</u>	<u>32</u>
<u>PARTIE 2 : LES COLLECTIONS.....</u>	<u>35</u>
<u>1. LES POLITIQUES D’ACQUISITION AUDIOVISUELLE : QUEL DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS FACE À UNE OFFRE RÉDUITE ?.....</u>	<u>35</u>
<u>1.1. La place de la vidéo dans la politique d’acquisition.....</u>	<u>35</u>
1.1.1. Un budget réduit.....	35
1.1.2. Une dépendance forte vis-à-vis des distributeurs.....	37
1.1.3. Des acquisitions faites en collaboration avec l’usager.....	37
<u>1.2. L’acquisition de vidéos : les problèmes de droit et de disponibilité.....</u>	<u>39</u>
1.2.1. Les spécificités du droit d’auteur canadien	39
1.2.2. Les implications du fair use sur l’acquisition de vidéos.....	40
1.2.3. Les différents droits d’usage.....	41
1.2.4. Les conflits avec les structures privées.....	41
<u>2. UN ACCÈS AU COLLECTIONS FORTEMENT DIFFÉRENCIÉ.....</u>	<u>43</u>
<u>2.1. Un traitement intellectuel moins rigoureux.....</u>	<u>44</u>
<u>2.2. Des modalités d’emprunt et de consultation restreintes.....</u>	<u>45</u>
<u>2.3. L’interaction entre les collections de vidéos et d’imprimés.....</u>	<u>46</u>
2.3.1. Une position périphérique.....	46
2.3.2. Une tentative de mixité des supports.....	47
<u>3. LA VIDÉO PEUT-ELLE ÊTRE UN OBJET PATRIMONIAL ?.....</u>	<u>49</u>
<u>3.1. Cinéphilie et vidéophilie.....</u>	<u>50</u>
3.1.1. La vidéophilie : une pratique multiforme.....	50
3.1.2. Le cinéma chez soi et en salle : deux pratiques déconnectées.....	51
<u>3.2. La multiplication des supports et la pérennité des collections.....</u>	<u>52</u>
3.2.1. La BNQ : le tout DVD.....	52
3.2.2. L’Audiovidéothèque : une collection mixte.....	52

3.2.3. La médiathèque de la cinémathèque : une collection menacée.....	53
3.3. Une culture professionnelle hétérogène et empirique.....	54
3.4. Le DVD : un nouvel essor de la patrimonialité.....	55
PARTIE 3 : LES PUBLICS.....	57
1. LE PUBLIC : THÉORIE ET PRATIQUE.....	57
1.1. Les clients : des services publics en compétition.....	58
1.2. Les usagers : une bibliothèque citoyenne.....	59
1.3. Les lecteurs : une conception traditionnelle du public.....	60
1.3.1. Les usagers de l’Audiovidéothèque sont-ils des « lecteurs » ?.....	61
1.3.2. Des profils en mutation.....	62
2. UN PUBLIC ASSIDU.....	63
2.1. Le Québec : une société vidéophile.....	63
2.2. Des services appréciés.....	64
2.2.1. Des taux de rotation des documents élevés.....	64
2.2.2. Des usagers satisfaits.....	65
3. LES MULTIFRÉQUENTANTS.....	67
3.1. La multifréquentation étudiante.....	67
3.2. Une multifréquentation ciblée.....	69
3.2.1. La multifréquentation des vidéothèques.....	69
3.2.2. Un public exigeant.....	71
CONCLUSION.....	72
BIBLIOGRAPHIE.....	75
TABLE DES ANNEXES.....	I
ANNEXE 1-1 : QUESTIONNAIRE DE L’ENQUÊTE À L’AUDIOVIDÉOTHÈQUE.....	II
ANNEXE 1-2 : GRILLE D’OBSERVATION A L’AUDIOVIDEOTHEQUE	VIII
ANNEXE 2-1 : PROFILS DES USAGERS.....	IX

ANNEXE 2-2 : CARACTÉRISTIQUES UNIVERSITAIRES DES ENQUÊTÉS

.....XVI

ANNEXE 3-1 : EXTRAITS D'ARTICLES POLÉMIQUES SUR LA BNQ

.....XVIII

Introduction

Dans ce mémoire, nous nous proposons d'aborder le problème des relations entre bibliothèques ancrées dans le même espace urbain en prenant l'exemple des vidéothèques du centre ville de Montréal.

Ce sujet n'est pas le fait du hasard puisqu'on assiste depuis quelques mois à de nombreux débats publics au Québec sur la place de la bibliothèque dans la cité, débats dus à l'ouverture en avril dernier de la Bibliothèque Nationale du Québec (BNQ) ainsi qu'aux nouvelles lois canadiennes sur le droit d'auteur. La création en décembre 2004 de l'institution appelée Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), qui récupère le mandat de réception du dépôt légal québécois jusqu'alors détenu par le ministère de la culture et des communications, montre la nouvelle préoccupation qu'ont les Québécois de la sauvegarde de leur patrimoine imprimé comme audiovisuel.

La place de l'image animée dans le patrimoine national est aussi un sujet de réflexion grandissant puisque avec l'ouverture de la BNQ, Montréal acquiert pour la première fois une section vidéo dans une grande bibliothèque publique. Cette nouvelle disponibilité couplée à l'instauration du dépôt légal de la télévision et des films québécois, qui débute le 1^{er} janvier 2006, modifie considérablement le rapport au film et au document vidéo pour les chercheurs comme pour le grand public.

1. Bibliothèques et territorialité

La territorialité est une notion problématique car elle correspond à l'espace en tant que réalité physique et aux représentations qui accompagnent cette réalité. En effet, le lieu qu'occupe un établissement culturel est toujours doublé chez l'utilisateur d'une représentation de ce lieu. La proximité physique d'un espace peut s'accompagner d'une distance symbolique importante et l'utilisateur se meut dans un espace avant tout qualitatif qu'il n'occupe jamais de façon purement logique.

L'étude porte sur des bibliothèques de centre ville, or le centre ville est l'espace symbolique par excellence qui concentre tous les attributs de l'urbain et du culturel, par opposition à la périphérie qui est symboliquement un espace sans qualité¹. Les oppositions spatiales sont vecteurs de hiérarchie : un espace est prestigieux, l'autre banal, l'un est dépendant de l'autre. Les trois bibliothèques étudiées sont distantes d'environ 200m les unes des autres. Dans son article « Pratiques culturelles et nouvelles mobilités »², Alain Lefebvre oppose territoire et réseau, mobilité et proximité et note que la « proximité » est une notion qui s'impose aujourd'hui comme valeur bastion face à la société de communication. Or, le centre ville conjugue mobilité, surtout à Montréal où le réseau de la ville souterraine permet de passer d'un lieu à un autre à travers des couloirs qui sont un espace purement transitionnel, et proximité puisque tous les équipements culturels et commerciaux sont très proches géographiquement. La proximité d'un lieu se comprend par rapport à la distance qu'on met entre ce lieu et ce qu'on considère comme sien : le centre ville est éloigné du domicile de la plupart des usagers, mais ils peuvent également s'approprier des espaces³ et ces appropriations sont vecteurs de nouvelles proximités.

¹ Lors d'un voyage au Japon, Barthes découvre un nouvel agencement urbain dans lequel les notions de centre et de périphéries ne sont plus applicables, il en déduit que l'occident a une façon toute idéologique de considérer le centre ville : « ...conformément au mouvement même de la métaphysique occidentale, pour laquelle tout centre est lieu de vérité, le centre de nos villes est toujours *plein* : lieu marqué, c'est en lui que se rassemblent et se condensent les valeurs de la civilisation. [...] Aller au centre, c'est rencontrer la « vérité » sociale, c'est participer à la plénitude superbe de la réalité. » *L'empire des signes*, Paris : Ed. Albert Spira, 1970, p.44

² in *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?* Paris : Editions de la BPI/Centre Pompidou, 2005, p.17-22

³ Le film de Jean-Michel Cretin, *Les habitués*, montre comment une partie des usagers de la BPI en ont fait littéralement leur deuxième chez eux, un lieu de rencontre amoureuse ou amicale, un réel lieu de vie. *Les Habitués*, Paris, Productions 108-BPI/CNAC GP; Centre audiovisuel de Paris, 1998

Montréal est la capitale culturelle du Québec et à l'image de toutes les grandes villes occidentales, son centre ville regroupe un nombre de plus en plus important de services culturels. Dans le domaine de l'audiovisuel, les cinémas sont, comme souvent, situés pour la plupart en centre ville, tandis que les vidéoclubs, disséminés partout dans la ville, sont davantage un équipement de proximité. Les festivals de cinéma se succèdent. Les vidéothèques des bibliothèques doivent donc se positionner dans cette offre et subissent la concurrence de la conception spectaculaire de l'image animée.

2. Bibliothèques et vidéo

La salle est le lieu essentiel, et pour certains le seul lieu valable, de l'expérience cinématographique⁴. De plus, elle est à quelques exceptions près le lieu où les films de fiction débutent leur carrière, et où se joue la sortie future du film en vidéo⁵. La vidéo⁶ a donc un statut à part dans les bibliothèques, puisque, contrairement au livre, on peut juger qu'elle ne donne qu'une réception tronquée du cinéma. Le vidéothécaire proposerait donc une expérience de seconde main, contraire à la mission première des bibliothèques. En plus du questionnement qui accompagne tout nouveau support sur sa légitimité en bibliothèque, la vidéo correspond mal à certaines valeurs propres aux bibliothèques : la politique documentaire au long terme, alors qu'elle est un support hautement périssable, la prévalence de la communauté, alors qu'elle est vecteur de comportements individualistes⁷.

⁴ Si certains cinéphiles, comme Godard, ont tenu des propos destructeurs sur le petit écran, d'autres sont plus nuancés, ainsi, pour Serge Daney « Il faut se faire une idée bien faible des films qui sont censé nous avoir bouleversé en salle pour penser qu'il leur suffit de passer à la télévision pour ne plus nous toucher du tout. » DANEY, Serge « Du petit au grand écran », *Zéro de conduite* n°16, 2^{ème} trimestre 1994, p.15

⁵ Cette chronologie traditionnelle est néanmoins en train d'évoluer au profit de sorties de plus en plus rapprochées, voire même de sorties simultanées du film en salle et en vidéo, en particulier dans le cas de reprises, comme dernièrement avec les films de Paul Morissey. De la même façon, le passage à la télévision simultanément à la sortie en salle comme pour le film de Desplechin *Léo jouant « En compagnie des hommes »*, nous permet de nous interroger sur les véritables fonctions de la sortie en salle, sur la valeur des différentes réceptions et sur l'évolution de l'industrie cinématographique qui privilégie de plus en plus la sortie en vidéo.

⁶ Dans ce mémoire, j'utiliserai le terme de « vidéo » pour désigner les supports d'images animées non photochimiques, analogiques et numériques. Les collections étudiées contiennent exclusivement des VHS et des DVD.

⁷ Pour Yves Desrichard : « La constitution d'un fond audiovisuel est une tâche qui doit se bâtir dans l'éphémère. Les problèmes inhérents aux supports comme à la nature juridique des collections ne permettent pas de travailler « sans se retourner », et ce souci, relativement neuf dans les bibliothèques, peut être considéré par certains comme une contrainte

Néanmoins, les vidéothèques ne doivent pas être considérées comme des succédanés de cinéma et la réflexion ne doit pas s'arrêter aux problématiques de réception du cinéma de fiction. Elles jouent par exemple un rôle prépondérant dans la visibilité du documentaire de création, genre qui peine à trouver d'autres modes de diffusion⁸. D'autre part, la réflexion menée par les bibliothèques sur les collections et les publics de la vidéo est unique dans nos sociétés où les individus manquent souvent de recul critique face aux images omniprésentes. Sans adopter l'attitude du programmateur de salle, ni celle du critique de cinéma, le vidéothécaire doit donc être un passeur discret mais irremplaçable qui donne aux usagers un accès différent et réfléchi à l'image.

La jeunesse des sections vidéo en bibliothèque⁹ fait que la définition de leurs missions est encore floue, elles peuvent avoir l'ambition d'être le seul lieu de diffusion d'un cinéma exigeant¹⁰ ou même d'offrir à leurs usagers une éducation à la réception de l'image animée, ce qui n'est pas leur rôle. Ces buts élevés se heurtent à la réalité des pratiques : attitude consumériste des usagers qui réclament surtout des films de fiction récents¹¹, difficultés à construire une collection pertinente (tel film, acclamé à sa sortie, tombera dans l'oubli, tel autre qu'on aura boudé sera un jour considéré comme un classique) et manque de reconnaissance de la profession qui doute souvent de la légitimité des vidéothèques. Les problématiques sur la place de la vidéo en bibliothèque sont donc encore à explorer, ce qui rend particulièrement féconde une réflexion sur ce sujet.

3. Problématique

insupportable. » *Cinéma en bibliothèque*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2004. (Bibliothèques), p.12

⁸ Dominique Margot dit à juste titre « Que deviennent les très beaux documentaires après leur passage télévisé ?[...]Si les médiathèques n'étaient pas là pour les diffuser et leur donner vie, ils sombreraient au fond des tiroirs des producteurs. » MARGOT, Dominique, « L'animation audiovisuelle » in CABANNES, Viviane ; POUKAIN, Martine *L'animation culturelle en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1998, p.183

⁹ La première collection vidéo en bibliothèque publique en France fut celle de la BPI, ouverte en 1977.

¹⁰ Elles jouent effectivement ce rôle dans les petites villes qui n'ont pas de salles d'art et essai.

¹¹ La télévision et la vidéo sont propices à la consommation effrénée qui empêche toute réflexion. Pour Yves Desrichard, « La consommation est une consommation, l'argument n'est pas plus nouveau que le jeu de mots. Et, en matière de prêt et de consultation de documents vidéographiques, la boulimie est plus que jamais à l'œuvre. », *Cinéma en bibliothèque*, op. cit, p.13

Mon travail se veut une étude générale sur le tissu documentaire vidéo dans un espace précis, le centre ville de Montréal, et pas une enquête sur les usages documentaires des montréalais qui aurait pour but de juger de la pertinence des différentes institutions. Je me suis donc intéressée aux trois bibliothèques pourvues de vidéothèques dans l'espace précis qu'est le centre ville francophone de Montréal : l'Audiovidéothèque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), la médiathèque de la Cinémathèque québécoise et la Bibliothèque Nationale du Québec (BNQ), ouverte en avril dernier. Ces trois établissements sont a priori intéressants pour leurs statuts, leurs collections et leurs publics très divers. Ces différences de statut prévalent-elles dans la conception de leurs vidéothèques ou la particularité du document vidéographique fait-elle que les établissements conservent de nombreuses problématiques en commun ? Les réflexions sur la place de la vidéo dans les collections peuvent-elles se traduire dans des réflexions d'ensemble sur la fonction de la vidéo en bibliothèque et dans la conservation du patrimoine ? Quelles problématiques sont spécifiques au Québec et quelles autres peuvent être généralisées ? Peut-on opposer diamétralement chez les usagers pratiques consuméristes de la vidéo et constitution d'une culture légitime ? Je chercherai également à comprendre quelles images les établissements se font de leur public et quelles sont les représentations du public sur les vidéothèques qu'il fréquente ou pas.

J'exposerai d'abord la méthodologie qui a guidé ce travail sous forme d'avant propos, puis j'aborderai successivement les missions des trois bibliothèques et les collections vidéos qui en découlent et pour finir les publics fréquentant ces établissements.

Méthodologie

1. Contexte de l'étude et choix de la méthode

Les trois bibliothèques étudiées n'ont à leur actif aucune enquête sur les usagers des collections vidéos, et seules les bibliothèques de l'UQAM ont déjà réalisé des enquêtes de satisfaction, je me trouvais donc en terrain quasiment vierge ce qui me permettait de mener une étude exploratoire.

C'est pourquoi j'ai choisi de développer une méthode hybride d'approche de l'existant fondée sur des observations, des entretiens avec les usagers comme avec les responsables des services, des participations à des réunions et à des conférences et enfin la mise en perspective de la documentation officielle et de la documentation critique. Malgré le caractère systématique des enquêtes et des entretiens, l'étude n'a donc pas de finalité sociologique ou statistique.

Cette mixité des approches me permettait d'aborder un sujet large, puisqu'il porte sur trois institutions d'importance, sans pour autant rester dans une description superficielle de leur interaction. En effet, une enquête ou des observations seules auraient amenuisé l'angle d'approche et l'intérêt de la démarche est justement dans la confrontation des différentes représentations et les différents discours qui portent sur ces institutions culturelles. J'ai donc choisi de mener une enquête semi qualitative, puisqu'il ne s'agissait pas de produire des statistiques, mais de réfléchir sur la place de la vidéo dans ces établissements et les interactions qui existent entre eux. La très faible fréquentation de la médiathèque de la Cinémathèque (environ 15 usagers par jour) et la trop grande nouveauté de la BNQ (il ne s'agissait pas de faire une étude d'impact à chaud) m'ont fait réduire ma population enquêtée aux usagers de l'Audiovidéothèque. Cela me permettait également d'approfondir la question de la place de la vidéo en BU, qui a été très peu étudiée, sans me fermer aux problématiques de la lecture publique et spécialisée. D'autre part, pour mieux cerner mon travail autour des publics, j'ai

choisi de m'intéresser uniquement aux fréquentants de l'Audiovidéothèque. J'ai pu interroger des étudiants dans de nombreuses disciplines et dans tous les cycles, des professeurs, des chargés de cours et un employé de la bibliothèque centrale. Etant donnée l'hétérogénéité moindre de l'échantillon, j'ai souhaité m'entretenir avec 40 ou 50 personnes, j'ai finalement réalisé 41 entretiens à la vidéothèque, complétés de 3 entretiens plus libres et plus approfondis avec des professeurs de cinéma.

2. Elaboration, passation et traitement du questionnaire

Pour l'élaboration de mon questionnaire, je me suis fondée sur des hypothèses venant de mon expérience en tant qu'usager des vidéothèques de plusieurs établissements et de mes observations et entretiens avec le personnel : les usagers de la vidéothèque sont-ils différents des usagers des bibliothèques de l'UQAM ? Qu'est-ce que l'usage de la vidéothèque implique sur la fréquentation des autres bibliothèques ? J'ai tout d'abord réalisé des entretiens informels avec la responsable de l'Audiovidéothèque ainsi qu'avec une partie du personnel. Par la suite, je me suis livrée à trois séances d'observations de 1h, à différentes heures de la journée pour pouvoir observer des usagers aussi différents que possible. J'ai rempli une grille d'observation qui concerne 70 usagers

J'ai choisi d'élaborer un questionnaire allant de questions précises sur l'usage de la vidéothèque à des questions plus larges sur les pratiques audiovisuelles de l'usager. Le questionnaire comporte quatre parties : la première porte sur les usages de la vidéothèque, la deuxième sur les autres bibliothèques de l'UQAM, la troisième sur les usages audiovisuels dans d'autres bibliothèques. Dans cette partie, je n'ai élaboré de questions précises que sur la BNQ, car je me suis vite rendu compte que les multifréquentants fréquentaient la BNQ en premier lieu et que la fréquentation de la Cinémathèque était marginale. La dernière partie porte sur les pratiques audiovisuelles. Chaque volet du questionnaire part de questions quantitatives : la fréquentation chiffrée, et finit par des remarques plus libres de l'usager en passant par un volet où l'usager est interrogé sur sa satisfaction.

Pour la rédaction de ce questionnaire, je me suis inspirée de lectures sans perdre de vue ma spécificité : il ne s'agit pas d'une enquête quantitative, et bien qu'elle se tienne dans un établissement, elle porte sur plusieurs pratiques. Mon intérêt était finalement de voir si les usagers arrivaient à faire des liens entre les services et à se positionner dans l'offre vidéo de leur ville.

L'enquête s'est déroulée en plusieurs fois entre le 15 octobre et le 10 novembre. J'ai testé mon questionnaire auprès d'étudiants non concernés, ce qui m'a amené entre autre à simplifier les questions sur la satisfaction et à limiter le nombre de réponses possibles. Après avoir testé plusieurs tranches horaires, il s'est avéré que la plus pertinente était celle allant de 13h à 13h45. Les cours ne reprenant qu'à 14h, les usagers étaient plus disponibles et plus attentifs. J'ai réalisé mes premiers entretiens autour de 17h, qui est l'heure d'affluence principale, mais les usagers étaient pressés et peu enclins à me répondre.

J'ai choisi une administration directe du questionnaire, qui était la seule solution envisageable pour recueillir toutes les impressions des usagers. Je passais environ dix minutes avec chaque usager. Pour éviter toute sélection subjective, j'abordais systématiquement les gens qui entraient dans le service. Une bonne moitié des personnes abordées ont refusé de répondre au questionnaire par manque de temps. Cette auto sélection biaise un peu mes résultats : il est possible que j'ai une plus grande proportion d'usagers oisifs et donc plus portés à l'emprunt de loisir. Selon les fluctuations des dates d'examens, je trouvais plus ou moins d'usagers à la vidéothèque. En effet, contrairement à la fréquentation générale des bibliothèques de l'UQAM, la fréquentation de la vidéothèque est moins importante lors des périodes d'examens. C'est d'ailleurs signe que la fréquentation de la vidéothèque n'est pas liée à l'emprunt de documents « utiles » aux usagers. D'autre part, l'enquête étant menée dans l'Audiovidéothèque, la part d'usagers intensifs interrogés est plus importante que la part réelle d'usagers intensifs dans le public de l'Audiovidéothèque. Les usagers occasionnels étaient donc plus difficiles à cerner.

Les enquêtés représentent assez bien la composition de la communauté universitaire avec une majorité d'étudiants de 1^{er} cycle. On note une forte proportion de femmes (70%) et d'étudiants en disciplines artistiques (50% contre 10% pour l'ensemble des étudiants de l'UQAM), due à la nature des documents. Malgré tout, la faiblesse de l'échantillon m'interdit d'en tirer des données statistiques. Cette enquête aura avant tout servi d'illustration à mes propos. Elle m'a permis également d'affirmer ou d'infirmer certaines de mes hypothèses dans le cas où les réponses vont massivement dans un sens.

Enfin, le peu de questionnaires et l'importance des questions ouvertes ne rendaient pas pertinent un traitement des questionnaires avec un logiciel spécialisé comme Sphinx, la réalisation d'un tableau *Excel* a constitué une solution plus rapide et tout aussi efficace.

Partie 1 : les missions

1. L'Audiovidéothèque de l'Université du Québec à Montréal : quelle place pour la culture générale et les loisirs en bibliothèque universitaire ?

L'Audiovidéothèque est un service destiné à toute la communauté universitaire. Elle est située dans la Bibliothèque Centrale, qui comporte avant tout des fonds en Sciences Humaines et en Gestion. Selon un texte écrit par la direction des bibliothèques de l'UQAM, « le Service des bibliothèques de l'UQAM a pour mission de permettre à la communauté universitaire l'accès et l'utilisation de l'information et de la documentation dont elle a besoin pour l'aider à réaliser les grands objectifs de l'Université que sont l'**apprentissage**, l'**enseignement**, la **recherche**, la **création** et les **services à la collectivité** ». ¹²La vidéothèque participe-t-elle de ces missions ? L'orientation donnée au service par le personnel et par les usagers montre que la vidéothèque a un mandat bien plus large.

1.1. Un usage tourné vers la culture générale et les loisirs

1.1.1. Les étudiants et la culture générale

La promotion de la culture générale est une idée nouvelle en BU, en effet, la culture générale semble être la finalité des études secondaires et donc le pré-supposé à la spécialisation universitaire. Or les universités québécoises doivent faire face à un nouveau type de public depuis la massification des études supérieures. Dans un mouvement comparable à celui que connaissent les universités françaises, l'UQAM a vu sa population étudiante multipliée par deux pendant les années 1980, elle connaît désormais une progression plus lente et

¹² *Mandat des bibliothèques de l'UQAM* (en ligne) : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/bibliotheques/direction/mandat.html> consulté le 11 novembre

atteint à la rentrée 2005 41 000 étudiants, dont 33 000 étudiants en 1^{er} cycle¹³. D'autre part, 70% de ces étudiants n'a aucun parent diplômé du supérieur. En effet, du fait de la faiblesse des frais d'inscriptions et de sa moindre sélectivité, l'UQAM fait figure d'université populaire à Montréal. L'UQAM accueille donc potentiellement des étudiants moins pourvus culturellement que les universités voisines, ce qui modifie officieusement ses missions.

Guy Hazzan date la préoccupation de la diffusion de la culture générale aux étudiants français à la fin des années 1990 et souligne le rôle important des BU dans cette tâche : « La BU est l'intermédiaire par excellence entre la documentation spécialisée et générale qu'elle acquiert et diffuse et les étudiants qui la fréquente.¹⁴ » Par sa pluridisciplinarité, l'Audiovidéothèque est d'emblée un fond de culture générale, puisque l'étudiant peut aisément passer d'un sujet à un autre en consultant les catalogues alors que le système de bibliothèques spécialisées qu'on trouve à l'UQAM (Bibliothèque des Sciences, des Arts...) le cloisonne spatialement dans sa discipline.

1.1.2. L'usage de loisir : une pratique assumée et valorisée

Dans l'enquête que j'ai réalisée à l'Audiovidéothèque, une des premières questions posée à l'enquêté concernait la finalité de son usage du service : le travail, la culture générale ou les loisirs. L'enquêté pouvait donner plusieurs réponses en les hiérarchisant. Comme dans toutes les enquêtes concernant les pratiques culturelles, je m'attendais à ce que les usagers sous-estiment ou passent sous silence l'usage de la vidéo pour leurs loisirs et tendent au contraire à mettre en valeur leur usage universitaire des fonds. Or, il n'en est rien, car sur 41 répondants, 35 ont cité les loisirs dans leurs raisons d'emprunter des films à la vidéothèque. Seuls les enseignants citent moins cette raison. Les loisirs viennent néanmoins 23 fois en deuxième position des raisons d'emprunter un document, et la « culture personnelle » est citée comme première raison 24 fois. J'ai ainsi formulé la

¹³ L'étudiant obtient son diplôme de premier cycle ou BAC après avoir totalisé au moins trois ans d'études. L'UQAM compte donc 8 000 étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle. A titre de comparaison, sa voisine l'Université de Montréal en compte 13 800.

¹⁴ HAZZAN, Guy, « Haute curiosité et lectures infinies : culture générale et bibliothèques universitaires » *Bulletin des Bibliothèques de France* t.49, n°1, p.56-61

question car cela permettait à l'utilisateur d'impliquer beaucoup de représentations dans cette notion de culture personnelle. Seuls deux étudiants de 1^{er} cycle m'ont demandé de préciser cette notion, car ils n'arrivaient pas à la différencier de celle de « loisir », mais aucun n'a hésité entre cette notion et celle de travail.

Ce résultat montre que la vidéo tient une place à part dans la stratégie de documentation des étudiants, elle est souvent comprise comme un acte d'acculturation personnelle, dans une démarche d'autodidaxie. Par la suite, j'ai fait réagir deux professeurs, le personnel de l'Audiovidéothèque et la responsable des acquisitions sur ce résultat de l'enquête. Le personnel, qui est en intense échange avec les usagers, n'était pas étonné par ce résultat mais pensait que les loisirs auraient une part de réponse encore plus grande. Le professeur de cinéma se disait agréablement surpris par ces résultats car il déplorait l'attitude trop scolaire de ses élèves dans leur rapport aux films. Les fonds de l'Audiovidéothèque permettent d'assouvir la curiosité face au cinéma qui est nécessaire aux étudiants. Seule la bibliothécaire souhaiterait un usage plus académique, du fait des coûts des documentaires à usage universitaire¹⁵. Tous insistent sur l'importance de la connaissance des classiques du cinéma pour tout étudiant.

L'Audiovidéothèque met en valeur des pratiques nouvelles en BU : la curiosité plus que l'étude raisonnée, l'acquisition d'une culture classique plus que la recherche d'un savoir de pointu, le principe de plaisir plus que le principe d'efficacité.

1.2. BM, BU : des missions hybrides

1.2.1. Des valeurs de lecture publique

Lors des observations préalables que j'ai menées à l'Audiovidéothèque, certaines pratiques m'ont amenée à formuler des questions sur les finalités des usages. L'adage de François Truffaut bien connu des cinéphiles selon lequel la différence entre cinéma et vidéo, c'est la différence entre un livre que l'on lit et un livre que

¹⁵ Si un DVD de fiction coûte en moyenne 30\$, les documentaires scientifiques ou ayant trait à la gestion peuvent coûter autour de 150\$ du fait de leur faible tirage et de la grande spécialisation de l'information.

l'on consulte¹⁶ est fortement démenti par les pratiques des usagers. Seuls trois usagers ont déclaré ne pas avoir regardé en entier et d'une traite le dernier document qu'ils avaient emprunté : ils sont donc plus dans une attitude de lecture linéaire que de consultation. Sur 70 usagers observés, seuls 3 consultaient un film sur place, tous les autres préféraient l'emprunt¹⁷. Lors de l'enquête, les usagers m'ont souvent précisé de façon informelle que leur domicile était plus propice à un visionnement agréable. A titre de comparaison, sur le million de documents rangés dans les bibliothèques de l'UQAM en 2004, seuls 470 000 avaient été prêtés. La vidéo entraîne un mode d'appropriation privé, tandis que le livre est davantage intégré à l'espace public de la BU.

L'utilisateur est également dans une démarche de privatisation de l'espace puisque l'Audiovidéothèque est le lieu d'une certaine convivialité. Cette sociabilité existe également dans les autres services, mais elle est masquée, car les usagers s'en cachent, entre autre en respectant le silence dans les salles de lecture. Or, à l'Audiovidéothèque, l'utilisateur peut parler à haute voix, et j'ai observé qu'environ un quart des usagers y viennent à deux et parfois à trois. Outre cette consultation en groupe des catalogues, qui donne lieu à des discussions sur le cinéma, les usagers peuvent parler de leurs emprunts avec le personnel. Les deux techniciennes, les deux commis et le personnel surnuméraire sont pour la plupart très cinéphiles et commentent pour certains systématiquement les emprunts des usagers. Cette sociabilité entraîne une station particulièrement longue dans le service, 10 minutes en moyenne. Il faut noter néanmoins que le personnel enseignant participe moins à cette sociabilité, sans doute faute de temps : c'est la catégorie d'utilisateurs qui passe le moins de temps à la vidéothèque et qui consulte le moins les catalogues. L'enquête montre que cette catégorie d'utilisateurs utilise les fonds de vidéos surtout dans le cadre du travail universitaire.

L'observation du service m'a permis de constater qu'il était le lieu d'une véritable communauté de pratiques et de valeurs, par le fait que le personnel compétent entretient des rapports de complicité avec les usagers. Les usagers et

¹⁶ Cette phrase constitue le préambule de la collection de vidéos *Les films de ma vie*.

¹⁷ J'ai pourtant réalisé une période d'observation de 12h30 à 13h30, horaire favorable à la consultation sur place.

particulièrement les étudiants font de ce lieu, sinon un lieu de détente, du moins un lieu de vie intellectuelle et d'échange.

1.2.2. Les loisirs en bibliothèque publique contre l'étude en BU : un axiome erroné

La troisième partie de mon enquête était dédiée à l'usage de la BNQ¹⁸. Tous les enquêtés connaissent son existence, même si seule la moitié la fréquente et seuls 30% pour la section vidéo. Les enquêtés qui ne fréquentent pas la BNQ invoquent principalement le fait que les bibliothèques de l'UQAM suffisent à leur besoins documentaire, puis en moindre mesure, la faible disponibilité des documents ou le fait que l'établissement soit trop bruyant. Une de mes hypothèses était que les usagers de l'Audiovidéothèque utilisaient les ressources de la BNQ dans un but de loisir tandis que celles de l'UQAM sont utilisées dans le cadre académique. Or, il n'en est rien : la première cause de fréquentation de la BNQ chez les étudiants est l'emprunt d'imprimés manquants à l'UQAM et utilisés dans un cadre universitaire. Certains utilisent les salles de lectures de la BNQ comme espace de travail. L'utilisateur peut donc s'approprier l'espace au détriment de sa finalité théorique.

1.3. La vidéo en BU et les concurrences des nouvelles technologies

Depuis la deuxième moitié des années 1990, les BU nord-américaines connaissent une crise de la fréquentation due à l'importance grandissante de la documentation électronique et de la possibilité qui en découle de se documenter à domicile. Les bibliothèques de l'UQAM n'échappent pas à cette tendance générale puisqu'entre 2000 et 2005, le nombre d'entrées à la Centrale est passé de plus d'un million à 865 000 et le nombre de livre rangés de 789 000 à 502 000. Seul le nombre de prêts ne diminue pas sensiblement.¹⁹

Dans son article « Scholars and media »²⁰, Sheila S.Intner réfléchit sur la modification de la valeur de la vidéo en BU à l'ère de la documentation

¹⁸ Je souhaitais également enquêter sur l'usage de la médiathèque de la Cinémathèque, mais il s'est avéré que trop peu l'utilisaient. Les usagers de l'Audiovidéothèque qui fréquentent également la Cinémathèque sont des professeurs ou des étudiants de deuxième cycle ou plus. Cette fréquentation sera étudiée dans le chapitre sur la multifréquentation.

¹⁹ Ces chiffres entrent dans la tendance générale des BU américaines, même si la fréquentation chute, le prêt continue à se développer.

²⁰ In *Cataloging and Classification Quarterly*, 31(3/4), 2001, p.297-312

électronique. La faiblesse de la place du non imprimé, qui a toujours représenté en BU moins de 10% des collections²¹, le rend d'autant plus fragile à l'évolution des pratiques. Les collections non imprimées sont déjà marginalisées et bien souvent considérées comme un enrichissement de la collection d'imprimés plus que comme une collection en soi et l'importance de la documentation électronique ne fait que renforcer cet état de fait. Elle diagnostique que bientôt les collections non imprimées ne serviront que dans les disciplines artistiques et, comme les livres rares, seront considérées comme des objets plus que comme des documents.

Cette interprétation faite en 2001 semble être infirmée par la réalité des pratiques de 2005, alors que la transition à la documentation électronique est déjà plus qu'amorcée dans les BU nord-américaines, et en particulier à l'UQAM, université qui a toujours été en avance pour l'utilisation des nouvelles technologies. Sur cette période, les emprunts à la vidéothèque sont en effet passés de 75 000 à 80 000, malgré l'absence d'augmentation du nombre d'étudiants. L'Audiovidéothèque peut donc pour l'instant composer avec l'évolution des pratiques.

2. L' « espace film » de la BNQ : une mission de prêt tout public influencée par une immersion dans un espace patrimonial

La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, qui a ouvert ses portes en avril 2005, est un établissement à part qui n'a pas son pendant en France. Sa première originalité est son appellation de « nationale » alors que sa mission est de fait limitée à la province du Québec. Elle se veut à la fois bibliothèque de conservation du patrimoine québécois, bibliothèque de recherche, grande bibliothèque de lecture publique et de prêt pour la ville de Montréal et fournisseuse de services pour tous les québécois.

²¹ La collection de l'Audiovidéothèque représente environ 1% des collections de l'UQAM, mais ce chiffre qui paraît faible est assez élevé quand on le compare à la situation d'autres BU américaines. Ainsi, la BU de l'université de l'Utah compte 5,35 millions de documents pour 13 000 vidéos, celle de l'Illinois 8 millions de documents pour 12 000 films, soit un ratio 4 ou 5 fois inférieur.

2.1. La BNQ : une mission particulière et controversée.

En 1998, Louise Beaudouin, alors ministre de la culture du Québec, déclare que la lecture doit être une priorité gouvernementale. En effet, les bibliothèques anglo-saxonnes connaissent une fréquentation bien plus forte que leurs homologues françaises. La spécificité des bibliothèques québécoises est qu'elles sont marquées par leur présence dans le monde anglo-saxon, par exemple par la gratuité du prêt ou la grande amplitude des heures d'ouverture, mais souffrent d'un retard historique en matière de fréquentation. Les québécois lisent toujours moins et fréquentent moins les bibliothèques que leur voisins d'Ontario. La construction d'une grande bibliothèque de centre ville doit permettre de rattraper ce retard pour les montréalais, mais également d'insuffler une culture de la lecture publique dans tout le Québec.

Cette nouvelle bibliothèque naît de la fusion de l'ancienne Bibliothèque Nationale du Québec et de la Bibliothèque municipale de Montréal, située en centre ville mais dans un endroit moins stratégique car plus éloigné de la station de métro centrale²². Elle est dépositaire du dépôt légal. Le dépôt légal des monographies est institué le premier janvier 1968, au terme de la révolution tranquille et au moment où le Québec se revendique pour la première fois comme une nation et comme un pays moderne. Il est suivi en 1992 du dépôt légal de tous les documents sauf les films (mais on y trouve les disques, les CD-roms...), puis en 2001 de celui des publications diffusées sur Internet.

La BNQ a aujourd'hui une collection de 4,5 millions de documents dont la plupart sont en accès libre, elle représente donc un changement d'échelle pour la lecture publique à Montréal. D'autre part, elle offre de nouveaux services dont le prêt de vidéos, qui n'existait pas dans l'ancienne BM. Cette nouvelle perspective pour la lecture publique a suscité des inquiétudes et de nombreux débats relayés par la presse depuis le début de sa construction en décembre 2001. On peut parler d'une véritable querelle des anciens et des modernes, puisque à l'automne 2005, le

²² Dans la nouvelle BNQ 340 000 livres proviennent de l'ancienne BNQ, 450 000 de l'ancienne BM et 475 000 sont de nouvelles acquisitions.

courrier des lecteurs des grands quotidiens montréalais relayait encore quotidiennement des critiques virulentes sur l'institution²³. D'une part, c'est l'établissement en lui-même qui est critiqué, pour son coût important, son architecture imposante, d'autre part c'est les services qu'il fournit qui sont accusés de mener les librairies et les auteurs à la faillite.

Si le prêt de livre est aujourd'hui toléré et si les statistiques selon lesquelles les plus gros lecteurs de livres en bibliothèques sont aussi les plus gros acheteurs ont fait leur chemin, le prêt de documents sonores et surtout de vidéos est toujours mal accepté au Québec. Ainsi, la BNQ permettait à ses usagers, à partir des ordinateurs en accès libre dans les salles de lecture, de copier des CD sur leur compte d'utilisateur et ainsi de pouvoir les écouter de chez eux sans avoir à les emprunter. Ce dispositif a dû être cessé en octobre 2005, la bibliothèque ayant reçu des fortes pressions et ayant été accusée de contrevenir au droit d'auteur²⁴. Le principe même de la lecture publique semble donc être remis en question par certains représentants de l'industrie de la culture au Québec et les professionnels des bibliothèques doivent aujourd'hui se poser comme les défenseurs des droits des usagers. Alors que les droits d'auteurs sont sans cesse invoqués au Québec dans un contexte de réforme de la loi, la redéfinition des droits des usagers et leur inscription dans la loi est un défi important pour les bibliothécaires.

2.2. La bibliothèque comme lieu de culture

La BNQ repose sur la conception exigeante de la lecture publique de sa directrice générale, Mme Lise Bissonnette. Celle-ci veut différencier son établissement du modèle nord-américain de la bibliothèque publique : « En général, la bibliothèque publique en Amérique du nord est un lieu d'information, où tout type d'information est considéré à part égale [...]. Pourtant, tout n'est pas égal²⁵. » Il faut transmettre ce qui a de la valeur. Ainsi, La BNQ est décrite comme un « lieu de convergence » ou une « plateforme informationnelle », mais ces conceptions

²³ J'ai reproduit deux des lettres parues dans le grand quotidien québécois *Le Devoir* en Annexe III ainsi que la réponse que fait Lise Bissonnette à ces missives.

²⁴ Selon un communiqué de la BNQ du trois octobre 2005, la possibilité était offerte aux usagers de copier des documents sonores pour les documents du domaine public, pratique « légale en certaines circonstances, relativement complexe et peu fréquente ». (en ligne) : http://www.bnquebec.ca/portal/dt/a_propos_bnq/communiqués/courants/com_2005_10_03.htm consulté le 4 janvier

²⁵ Editorial de Lise Bissonnette in *Documentation et Bibliothèques*, janvier-mars 2005, p.8

contemporaines de la bibliothèque publique sont secondaires par rapport à un modèle plus européen, celui de lieu de transmission de la mémoire et de la « culture cultivée »²⁶.

Le modèle français est fort dans la conception de la BNQ puisque, outre la ressemblance architecturale avec la BnF, Mme Bissonnette dit s'être inspirée de l'ouverture au public dont fait preuve l'établissement avec la création du Haut-de-jardin. En ce qui concerne la vocation territoriale de l'établissement, elle cite la BMVR de Marseille²⁷. La vidéothèque de prêt doit donc trouver sa place dans un tel établissement, entre une portée universelle et une grande exigence de qualité. La vidéo étant le seul support n'étant pas soumis au dépôt légal et aussi la seule collection à avoir été démarrée ex nihilo dans la nouvelle BNQ, ses missions se précisent au fur et à mesure du développement du service. Pour l'instant les animations sont avant tout fondées sur le livre, objet patrimonial allant de soi. La vidéo peine à se définir comme autre chose qu'un objet de consommation culturelle et 6 mois après l'ouverture de l'établissement, il reste une réflexion à mener à la BNQ sur la place de la vidéo.

2.3. Des initiatives innovantes

La copie de CD réalisable sur place montrait une réelle nouveauté dans la conception de la bibliothèque de lecture publique. En effet, celle-ci tend à proposer des biens consultables à tout moment, elle est à la fois de plus en plus présente dans le quotidien des usagers et de plus en plus immatérielle. A l'automne 2005, la BNQ négocie avec l'Office National du Film canadien (ONF)²⁸ les droits de certains courts-métrages qu'elle diffuserait en streaming à partir de son site. Il

²⁶ On peut lire ainsi dans un communiqué de la BNQ du 1^{er} mars 2005 : « La Grande Bibliothèque sera aux confluents des grandes tendances nord-américaines et européennes, agissant à la fois comme un grand centre de services d'information et comme lieu de culture (expositions, animation, auditorium, salles de conférences, etc.). », (en ligne) : http://www.bnquebec.ca/portal/dt/a_propos_bnq/communiqués/courants/com_2005_03_01.htm consulté le 30 novembre. Dans une communication à la chambre de commerce Thérèse de Bainville, Mme Bissonnette a également déclaré : « La bibliothèque du temps présent doit en effet affirmer haut et fort qu'elle n'est pas un vaste centre de documentation obsédé de se brancher sur toutes les prises de la technicité, mais d'abord et avant tout un lieu de culture, porteur de mémoire et diffuseur d'oeuvres de création ». (en ligne) :

<http://www.lifonet.com/articles/nordinfo/000422/art4/index.html> consulté le 30 novembre

²⁷ Editorial de *Documentation et Bibliothèques*, janvier-mars 2005, op.cit., p.9

²⁸ L'ONF est un organisme fédéral géré par le ministère du patrimoine. Créé en 1939, il est au départ un organisme de propagande dans un contexte de guerre, puis de production de films sur le Canada visant à faire la promotion du pays dans le reste du monde. L'établissement est situé à Montréal non loin de la BNQ et il propose une consultation de ses films qui est payante, malgré le fait que ce soit une institution publique.

s'agit pour l'instant de films courts ayant une visée pédagogique (par exemple, une série de films sur les poètes québécois). La BNQ entend ainsi amener le public vers une offre qui existe sur support, mais qui n'est que peu empruntée. Tout comme la BnF, la BNQ propose des nombreux documents sonores et imprimés en version numérique, ceux-ci faisant tous partie du domaine public²⁹, mais cette initiative de numérisation de films récents est particulièrement audacieuse et ouvre peut être la porte à une nouvelle conception du cinéma en bibliothèque.

3. La section vidéo de la médiathèque de la cinémathèque : une structure en transition

La médiathèque Guy-L. Coté, qui porte le nom du fondateur de la Cinémathèque québécoise en 1963, est le principal centre de référence sur le cinéma et la télévision au Canada. Elle est située au sein de la Cinémathèque québécoise à Montréal et propose surtout des imprimés, tels que 50 000 monographies, 135 000 dossiers de presse et 3 000 titres de revues, en particulier des microfilms de revues rares ou épuisées. Bien qu'elle soit gratuite et ouverte à tout public, elle s'adresse donc avant tout à des spécialistes.

3.1. La place de la médiathèque au sein de la Cinémathèque

La Cinémathèque québécoise est un organisme privé à but non lucratif. Malgré son statut privé, j'ai choisi d'étudier la section vidéo de sa médiathèque, car celle-ci ne peut pas être apparentée à un vidéoclub ou à une structure privée puisque son accès est gratuit et ses missions ressemblent à celles d'un établissement public spécialisé.

En 2005, la cinémathèque québécoise a pour mandat de conserver, documenter et mettre en valeur le patrimoine cinématographique national et international. C'est un organisme important et reconnu mais qui collecte pour l'instant ses fonds de façon non systématique, en attendant la mise en place du dépôt légal des films en

²⁹ Une œuvre produite au Canada tombe dans le domaine public 50 après la mort de son auteur, mais comme la production de films au Canada a débuté plus tardivement qu'en France ou aux États-Unis, il n'y a pas davantage de films du domaine public au Québec.

janvier 2006. Elle possède ainsi 35 000 films, 25 000 émissions de télévision et 60 000 photos qui sont pour la plupart conservés dans des entrepôts en banlieue. De son côté, la médiathèque n'a pas de vocation de conservation mais de transmission, les fonds mis à disposition du public sont conservés sur place, dans des conditions souvent peu appropriées, en particulier pour les vidéos. La Cinémathèque souffre en effet d'un manque de moyen important qui se traduit entre autre par le gel des salaires de ses employés. La Cinémathèque a fait face à de nombreux déménagements depuis 1963 et occupe des locaux très centraux qui font figure d'un grand complexe dédié au cinéma depuis 1997. La centralité de l'établissement et son rayonnement culturel, en particulier par l'organisation d'expositions, de rétrospectives, et la projection de films récents, lui permet de recueillir des fonds pour financer son activité de conservation, moins visible sur la scène culturelle et par là peu valorisée.

La Cinémathèque, dont la mission est située dans la conservation et dans la transmission de l'audiovisuel, doit faire face à la concurrence d'une conception plus événementielle, spectaculaire et communicationnelle du cinéma qui est représentée dans les grandes villes occidentales par la multiplication des festivals de cinéma et de vidéo. Montréal n'est pas en reste dans cette conception, puisque la ville accueille environ un festival de cinéma à vocation internationale par mois, sans compter les innombrables festivals locaux. La Cinémathèque doit donc établir des partenariats avec ces festivals pour pouvoir conserver son rayonnement culturel et la vie de la médiathèque est étroitement liée aux activités de la Cinémathèque. Le dépouillement des bordereaux que remplit chaque usager de la médiathèque permet de constater que les pics de fréquentation ont lieu lors des festivals de cinéma, les membres des jurys et les journalistes pouvant consulter les films sélectionnés pour le festival sur des écrans à la médiathèque³⁰.

3.2. Quelle pertinence pour la section vidéo ?

La collection de vidéos de la médiathèque se réduit à 2 000 titres, pour la plupart des films de répertoire et qui sont donc faciles à trouver dans d'autres

³⁰ Le dépouillement du mois de novembre 2004 montrait ainsi une fréquentation importante due au festival des Rencontres Internationales du Documentaire de Montréal

bibliothèques et dans le commerce, contrairement aux collections d'imprimés qui contiennent des exemplaires uniques au Québec. Dans l'enquête réalisée à la vidéothèque de l'UQAM, peu d'usagers ont déclaré fréquenter la Cinémathèque, seulement pour les collections d'imprimés et en particulier pour les revues. Il est clair que les collections d'imprimés et les collections audiovisuelles ne répondent pas aux mêmes critères. Selon Mr René Beauclair, directeur de la médiathèque, la collection audiovisuelle se surajoute à la collection d'imprimés, qui reste le fondement de la médiathèque. Ainsi, l'utilisateur doit venir avant tout pour consulter des imprimés et éventuellement consulter un film par la suite.

Lors de la création de la médiathèque en 1989, la vidéo était peu accessible et chère et il n'existait pas de bibliothèque de lecture publique pourvue d'une vidéothèque à Montréal, les vidéos étaient donc consultées avant tout par des étudiants en cinéma, en particulier ceux de l'Université de Montréal, qui ne possédait pas à l'époque de vidéothèque, tandis que l'UQAM avait déjà la sienne. Selon Mr Beauclair, la vidéothèque propose une collection de portée générale qui s'adresse à tous les cinéphiles, mais comme de fait ceux-ci ont accès à des collections de proximité plus fournies, tant dans les universités qu'à la BNQ ou dans les vidéoclubs, cette collection est relativement obsolète.

3.3. Une nouvelle mission de dépositaire du dépôt légal à partir du 1^{er} janvier 2006³¹

La médiathèque dispose de douze postes de visionnement dans sa salle principale plus deux dans une petite salle à part qui permet l'isolement du chercheur. Ces postes sont pour l'instant globalement sous occupés, mais cet état ne va pas durer puisque le 1^{er} janvier 2006, la médiathèque sera dépositaire du dépôt légal de la

³¹ La loi du 10 décembre 2004 instaure le dépôt légal des films. Selon le texte de présentation du dépôt légal consultable à partir du site de la cinémathèque : « le terme « film » est utilisé ici dans le sens défini en 1987 par la loi 90, c'est-à-dire « une œuvre produite à l'aide d'un moyen technique et ayant comme résultat un effet cinématographique, quel qu'en soit le support, y compris la vidéo ». Toutes les productions audiovisuelles sont donc soumises à l'obligation du dépôt légal sauf les films produits sans le soutien financier de l'État. Dans le domaine des productions télévisuelles une sélection sera appliquée et seules devront être déposées les copies correspondant à une grille établie par la Cinémathèque en accord avec le gouvernement. » (en ligne) : <http://www.cinematheque.qc.ca/index.html>. Consulté le 20 novembre

Le dépôt légal des productions strictement télévisuelles est donc très différent de celui appliqué par la France : ce n'est pas un dépôt légal systématique, mais sélectif. Si dans le cas des films de cinéma, tout film doit être déposé indépendamment de sa valeur artistique ou culturelle, la production télévisuelle est d'abord soumise à examen.

télévision québécoise, elle aura pour nouveau mandat de diffuser les documents audiovisuels sur support vidéo acquis par dépôt légal, c'est-à-dire certaines émissions ayant une valeur dans la constitution du patrimoine québécois et choisies en accord avec le gouvernement. Il ne s'agit pas pour l'instant d'un dépôt légal systématique, peut-être du fait des moyens techniques et financiers que demande cette mesure. Il faut attendre de cette nouvelle mission qu'elle renouvelle considérablement les publics de la vidéo à la médiathèque : aux particuliers et étudiants du secondaire vont se substituer les chercheurs, non seulement en audiovisuel, mais aussi en histoire ou en sociologie, usagers les plus courants de l'INA. Néanmoins, si les concepteurs du dépôt légal de la télévision se sont beaucoup inspirés de l'INA³², la Cinémathèque se veut une institution plus ouverte, gratuite, et accueillant non pas les seuls chercheurs à partir de la maîtrise, mais tous les québécois.

La médiathèque doit donc faire face à de nouveaux défis, avec un budget peu approprié pour une tâche de cette ampleur. Le dépôt légal peut être un nouveau souffle pour la consultation de vidéos dans l'institution, comme il peut mettre en danger l'existence de la collection générale de vidéos. En effet, on passe d'une collection universelle et donc sans unicité et acquise de façon aléatoire à une collection de dépôt légal, dont la valeur réside dans l'unicité et dans la collecte systématique, collection qui va vite devenir fondamentale dans l'image de la médiathèque. D'autre part, la question des locaux se pose puisque même si le dépôt légal proprement dit ira dans des locaux à température contrôlée avec tous les films déjà acquis par la médiathèque, les documents à communiquer au public seront stockés au sein de la structure de centre ville, avec la collection de la médiathèque, qui souffre déjà de la petite taille des magasins. Si un choix d'élagage doit être fait à la médiathèque, il sera sûrement fait au détriment de la collection générale de vidéos. Elle est de fait la collection qui a le moins de valeur puisqu'elle n'a pas les caractères de rareté ou de cherté – dans les cas des affiches ou des scénarios originaux des films par exemple – des autres collections.

³² J'ai participé en septembre à un colloque de trois jours à la Cinémathèque, organisé conjointement avec l'INA, qui a été très éclairant sur ce point.

Le directeur de la médiathèque, qui a constitué personnellement la collection de vidéos, est poussé par un idéal de cinéphile. Cette idée très européenne de la constitution d'une collection qui consiste à toujours vouloir tendre vers l'universalité qu'elle que soit la taille du fond, est bouleversé par le dépôt légal, qui répond à une logique moins cinéphile que patrimoniale et scientifique.

4. Le rôle des bibliothèques dans la constitution et l'affirmation de l'identité québécoise

Si les trois institutions ont des missions et des statuts bien différents, leur lien avec le Québec et en particulier avec l'histoire de la province est très fort et c'est peut-être ce qui constitue le nœud essentiel de leur mission autour de la vidéo.

4.1. L'identité nationale des établissements

4.1.1. La BNQ

Le nom même de Bibliothèque Nationale du Québec montre qu'elle entend élever le Québec au rang de nation, ayant une langue et une culture autonome. D'autre part dans sa *Déclaration de services aux citoyens*³³, il est dit explicitement que « la Bibliothèque s'engage à accueillir : toute personne, sans distinction de race, de couleur [...] ; plus particulièrement les citoyens du Québec. » Aucune allusion aux citoyens français n'est faite sur le site de la BnF. D'autre part, l'abonnement à la médiathèque n'est gratuit que pour les citoyens du Québec et le prix que paient les non citoyens, qui sont nombreux dans ce pays de forte immigration, n'est indiqué nulle part sur le site. Toujours dans une optique de comparaison, et puisque il est souvent rappelé que la BnF a servi de modèle dans la création de la nouvelle BNQ, la BnF ne pratique pas de discrimination financière selon la nationalité.

Pour finir, la BNQ est dépositaire du dépôt légal des monographies qui, selon la loi de 1968, sont publiées au Québec ou ont pour thème le Québec. Le Québec n'a donc pas la même notion du patrimoine que la France. Comme c'est un patrimoine jeune, il est avant tout compris comme en construction. A la conception française

³³ (en ligne) :

http://www.bnquebec.ca/portal/dt/a_propos_bnq/renseignements_generaux/declaration_services (consulté le 2 novembre)

du dépôt légal comme protection du livre en tant qu'œuvre et en tant qu'objet pour une mise à disposition parcimonieuse, se substitue une conception d'étoffement de l'identité nationale pour la constitution de fonds ouverts à tous. Mais ce « tous » se limite aux québécois, c'est pour eux plus que pour la communauté scientifique internationale qu'est fait le dépôt légal. Le dépôt légal du film répond à la même logique puisque dans le cas du film télévisuel, la sélection de ce qui est déposé répond à des normes de valeur artistique du film, ou du moins de valeur culturelle. Si le dépôt légal de la télévision en France a une valeur testimoniale, puisque la grande majorité de ce qui est enregistré n'a pas de valeur ni artistique ni même informative, il répond ici à une logique patrimoniale de construction d'une culture nationale.

4.1.2. L'UQAM

L'Université du Québec à Montréal se veut également, dans son nom, une structure nationale. Elle contient les mêmes objectifs de territorialité que la BNQ puisqu'elle est la constituante montréalaise d'un réseau de 7 universités créé en 1968 par l'Etat québécois, l'UQ, réseau qui doit permettre de démocratiser l'enseignement supérieur, promouvoir la recherche québécoise et désenclaver les régions. Ces objectifs ont été globalement atteints et l'UQ, avec 85 000 étudiants, est la plus grande université du Canada. Outre sa fonction de vitrine de la culture et de la recherche québécoise, l'UQAM se veut fortement ancrée dans une culture québécoise francophone, puisque contrairement à sa voisine francophone Montréalaise, l'Université de Montréal, elle n'accueille que peu d'étudiants non francophones et n'héberge pas de programme bilingue. La BU est le reflet de cette politique, car même si les bases de données et les périodiques électroniques sont de plus en plus en anglais, la bibliothèque souhaite acquérir avant tout des monographies francophones et la langue du livre est le premier critère d'achat, même si la jeune génération de montréalais est majoritairement bilingue.³⁴

³⁴ A la question : « Regardez-vous sans problème des films en anglais sans sous-titres? », 30 personnes, c'est-à-dire les ¾ des usagers enquêtés à la vidéothèque on répondu de façon positive. Nous n'aurions s'en doute pas obtenu autant de réponses positives en enquêtant dans une vidéothèque française.

4.1.3. La Cinémathèque québécoise

Cet établissement ayant pour mission de collecter une production internationale de films et de documentation ayant trait au cinéma, se définit néanmoins comme avant tout québécois. En effet, le cinéma québécois ne connaît pas la même histoire que les cinémas européens. Jusque dans les années 1960, la production cinématographique a été brimée par la censure et le poids moral de l'Église et par l'hégémonie des classes intellectuelles anglophones. D'autre part, jusque dans les années 1990, et toujours aujourd'hui mais en moindre mesure, le cinéma américain étouffait les productions nationales, comme dans tous les pays anglophones. L'affirmation de la spécificité du cinéma québécois et le grand succès qu'il connaît aujourd'hui au Québec, assorti d'un début de rayonnement international, sont donc complètement liés à l'affirmation de l'identité nationale, et la Cinémathèque est le miroir de cette affirmation. En effet, elle est créée de façon quasiment artisanale en 1963 par un groupe de cinéastes passionnés et obtient le premier janvier 2006 un statut étatique avec le dépôt légal du film. Elle suit en cela l'histoire de la province du Québec, maintenue sous la coupe du clergé et du fédéralisme jusque dans les années 1960, et qui cherche à s'autonomiser de plus en plus depuis 40 ans.

4.2. La place des documents francophones et québécois

Le Québec est immergé dans une aire culturelle anglophone, et la domination du marché culturel de langue anglaise se fait particulièrement sentir dans le domaine de la vidéo puisque le cinéma est peut-être l'expression artistique dans laquelle les États-Unis sont les plus hégémoniques. D'autre part, bien que le français soit la langue officielle, le Québec est soumis à un marché de formats nord-américains : les VHS sont en format NTSC et les DVD en zone 1. Cela conduit à l'aberration que les étudiants francophones de l'UQAM se voient proposer des films français en VHS sous-titrés en anglais. Le DVD et ses multiples possibilités de sous-titrage et de doublage permet de contourner ces difficultés et il constitue une ouverture, en particulier à la BNQ, aux usagers parlant peu ou pas français et anglais. En effet, en 2001, 10% des personnes résident au Québec et 26% des Montréalais sont nés à l'étranger ; 50% ne parle ni anglais ni français chez soi et 71% a pour langue

maternelle une langue non-officielle³⁵. D'autre part, les nouveaux appareils de lecture comme les ordinateurs pourvus de lecteur de DVD sont souvent dézonnés, ce qui permet théoriquement un plus grand choix de documents français, mais la technique avance plus vite que la loi, puisque les bibliothèques n'ont pas le droit d'acquérir des films qui ne sont pas distribués au Québec.

Les trois bibliothèques disent privilégier l'acquisition de fictions et de documentaires québécois. Depuis l'an 2000, le Québec produit en moyenne 20 films destinés aux salles par an, mais cette moyenne va en augmentant depuis les années 1960, où les premiers réalisateurs reconnus comme Michel Brault ou Claude Jutra faisaient figure de pionniers. Environ 80% des entrées de cinéma vont aux films américains, contre plus de 95% dans le reste du Canada, et les comédies populaires, comme cette année le film *CRAZY*, font à elles seules la quasi totalité des entrées des films québécois. A titre de comparaison, la France produit environ 150 films par ans et les films français réalisent 35 % de part de marché.

Le cinéma québécois est donc un patrimoine à construire et le rôle des vidéothèques est primordial dans ce cas, puisqu'elles peuvent proposer des films que les usagers ne vont pas voir au cinéma, des classiques du cinéma québécois et surtout des films TV, puisque le Québec peut se prévaloir d'avoir une télévision nationale de très bonne qualité. Ainsi la médiathèque de la Cinémathèque compte 1 193 films québécois sur les 2 000 films de fiction qu'elle propose ainsi que 450 émissions produites par la chaîne de télévision québécoise Radio-Canada, surtout des téléromans³⁶. Les documentaires produits par TéléQuébec, Radio-Canada et

³⁵ J'emprunte ces statistiques au mémoire d'étude DCB12 d'Amélia Laurenceau, *Les bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle*, janvier 2004, p.24 (en ligne) : <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/laurenceau.pdf>

³⁶ Forme québécoise du Soap opera, le téléroman est le genre le plus prisé au Québec. De *La Famille Plouffe* au début des années 1950 aux *Bougons* aujourd'hui, le téléroman narre en d'innombrables épisodes des sagas familiales. Environ 800 téléromans ont été réalisés au Québec, certains ont eu une durée de vie de 10ans.

Selon Roger de La Garde, professeur de Communication à l'université de Laval : « À l'automne 1952, lorsque les premiers téléviseurs ont fait leur entrée dans les foyers francophones du pays, on se réunissait en famille afin d'assister au spectacle du petit écran. Pour la première fois, le monde était expliqué aux Canadiens français dans leur langue, avec leurs mots et leurs accents. Et pour la première fois, des personnages de fictions leur ressemblaient. Plus qu'une simple fenêtre sur le monde, la télé aura aussi été le miroir de la société.

À force de se découvrir eux-mêmes et de se comparer au reste de la planète, les Canadiens français de la province de Québec deviendront progressivement des Québécois. Ils occuperont un territoire « culturel », si ce n'est géographique, dont la télé contribuera largement à délimiter les frontières. Pendant des années, le petit écran sera un incubateur social, le lieu de

l'ONF occupent également une place de choix dans les collections de l'Audiovidéothèque et de la BNQ puisque au Québec, pays auquel une culture propre a été niée jusque dans les années 1960, « la télévision est une fenêtre sur le monde à travers laquelle le Québec a entrevu ce qu'il pouvait et ce qu'il voulait être.³⁷ »

Partie 2 : Les collections

1. Les politiques d'acquisition audiovisuelle : quel développement des collections face à une offre réduite ?

La définition d'une politique d'acquisition soulève les mêmes problèmes pour la vidéo que pour les livres ou les documents sonores, mais les différents supports et les différents droits d'usage du document compliquent les étapes qui vont de la décision d'achat à la disponibilité effective du document pour l'utilisateur. Malgré les différences qui tiennent au statut des établissements, on peut constater un tronc commun dans les collections vidéo des trois établissements constitué d'une part par les documentaires institutionnels, produits par les chaînes de télévision nationales, et d'autre part, par la fiction de « répertoire », notion sans cesse

rassemblement et de débats par excellence. » in « Le téléroman québécois : une aventure américaine », conférence retranscrite dans le bulletin électronique du département de Communication de l'Université de Rio de Janeiro, *Ciberlegenda* n°10, 2002, texte (en ligne) :

<http://www.uff.br/mestcii/roger1.htm>

³⁷ *ibid.*

évoquée par les responsables des services et sorte d'horizon de la constitution d'une collection vidéo qui signifie à la fois les « classiques » intégrés à l'histoire du cinéma, les films contemporains reconnus par la critique et les films populaires de qualité. Quels que soient leurs publics, les bibliothèques se sentent donc mues par une même mission que résume ainsi Gérald Grunberg : «La vocation des vidéothèques n'est surtout pas d'être une sous-télévision ou un vidéoclub public. C'est une mission publique dans la continuité du rôle des bibliothèques, pour une mise à disposition des grands films de référence du patrimoine.³⁸»

1.1. La place de la vidéo dans la politique d'acquisition

1.1.1. Un budget réduit

Le propre des supports techniques vidéo est d'avoir un coût en constante diminution jusqu'à leur remplacement par un nouveau support onéreux dont le prix va lui-même décroître. L'accroissement de la documentation électronique bouleverse le budget d'acquisition des BU. Faire un historique du budget d'acquisition des vidéothèques signifie donc peu de chose quant à la quantité et à la qualité de la documentation acquise. Néanmoins, en 2005, le prix moyen du DVD se rapproche de plus en plus de celui du livre, si bien qu'on peut comparer les budgets d'acquisition de ces deux supports.

La médiathèque de la Cinémathèque est dans une situation particulière puisqu'elle n'a pas de budget d'acquisition. La collection est uniquement constituée de dons d'amateurs de VHS usagées parmi lesquelles le bibliothécaire en charge de la médiathèque se réserve le droit de faire un tri. En effet, étant donné que la collection vidéo n'est pas constitutive de la médiathèque et n'est pensée que comme un supplément par rapport à la collection d'imprimés, aucun budget spécifique n'a été prévu. Cette gestion aléatoire rappelle la situation des premières vidéothèques, mais elle n'est plus tenable face à la concurrence d'établissements ayant une gestion beaucoup plus rationnelle, en particulier la BNQ voisine.

³⁸ cité dans DUPUY, Marion, *Vidéothèques, mode d'emploi*, Paris : Images en Bibliothèque, 2004, p.4

Lors de l'élaboration des plans de la future BNQ en 2001, il a été prévu qu'elle accueillerait une collection vidéo de prêt de 20 000 documents à son ouverture. La politique d'acquisition ne s'est donc pas faite avec un budget prédéterminé mais avec un objectif concret à réaliser sur 2 ans puisque les premières acquisitions ont été faites en 2003. En novembre 2005, la section vidéo comptait 24 000 documents et avait donc réalisé son objectif. La bibliothèque a prévu d'acquérir 6 600 vidéos en 2006, et les objectifs énoncés par la coordinatrice du développement des collections sont assez larges : avoir une collection de « répertoire »³⁹.

L'Audiovidéothèque a un budget qui lui est attribué par le comité de régie tous les mois d'avril. Le budget pour 2005-2006 est de 25 000\$ dans un budget d'acquisition global des bibliothèques de l'UQAM de 3 millions\$. Les vidéos ont la spécificité d'être les seuls documents dont le budget est voté selon le support tandis que les autres documents sont acquis avec le budget de la discipline à laquelle ils appartiennent. Le budget est donc instable car il est souvent augmenté d'une partie de certains budgets disciplinaires quand des achats spécifiques, en particulier de documentaires, s'imposent. Par exemple, pour 2004-2005, le budget Communication a reversé 10 000\$ pour des acquisitions vidéo. En effet, l'obsolescence des supports VHS l'oblige à racheter les titres sur support DVD et ces rachats prennent une place importante dans le budget.

1.1.2. Une dépendance forte vis-à-vis des distributeurs

Contrairement au livre, l'existence d'une image animée, par exemple un film que l'on peut voir à la télévision, ne signifie pas qu'elle peut être disponible dans une vidéothèque, du fait des nombreux droits d'exploitation qui affectent le processus. La complexité de l'acquisition des vidéos est inconnue de l'utilisateur et celui-ci ne fait pas la distinction entre ce qui existe et ce qu'il est possible d'avoir en vidéothèque. Cette situation entraîne de nombreuses insatisfactions.

³⁹ Mme Isabelle Charuest, coordinatrice des acquisitions, ne m'a pas communiqué un budget prévisionnel d'acquisition de vidéos. Mais sachant que la nouvelle BNQ a racheté les collections de l'ancienne BM de Montréal pour 35 millions de \$ et que les dépenses pour l'acquisition de nouveaux documents s'élevaient à 17,5 millions de \$ à l'ouverture de l'établissement, les coûts de l'achat de vidéos de ces deux dernières années, environ 500 000 de \$, représente 1% des dépenses globales d'acquisition.

Par comparaison, et bien que la réalité soit différente puisqu'il ne s'agit pas d'une collection de prêt, la BnF possède aujourd'hui 120 000 titres, dont seulement 5 000 par acquisitions et le reste par dépôt légal depuis 1975, la collection de répertoire atteignant 30 000 titres. La BiFi propose une collection développée depuis 10 ans de 3 500 films de répertoire.

Du fait de son budget important, la BNQ règle partiellement ce problème en aidant certains producteurs dont elle souhaite acquérir des œuvres à trouver un distributeur au Canada. Parfois, elle finance la sortie d'une édition vidéo pour en acquérir une copie, en particulier pour les émissions télévisées. L'UQAM n'a pas la possibilité de faire de tels financements et pourtant, ceci serait justifié. En effet, de nombreux films documentaires européens, en particuliers scientifiques, ne trouvent pas de distributeur au Québec. En rendant disponible cette documentation nécessaire à la recherche, l'Audiovidéothèque pourrait répondre à un besoin réel de ses usagers.

1.1.3. Des acquisitions faites en collaboration avec l'utilisateur

L'audiovisuel, et en particulier le film de fiction, sont des domaines dans lesquels l'utilisateur se sent valorisé. Comme le disait déjà Benjamin en parlant des films de Chaplin, le spectateur se sent d'emblée expert devant un film et autorisé à émettre un jugement de goût valable. Le modèle traditionnel de l'amateur d'art ne peut plus avoir lieu dans le cadre de l'art technique, où tout un chacun devient connaisseur à sa mesure⁴⁰. Il n'y a pas le même enjeu social à parler de cinéma et à parler d'arts plastiques ou de littérature. De la même façon, j'ai pu observer en banque de prêt que l'utilisateur engage plus facilement la conversation avec un autre usager sur un film emprunté que sur un roman. Jean-Michel Guy donne ainsi une définition minimale et efficace de la culture cinématographique comme « un ensemble de pratiques, de représentations de goûts, de connaissances, qui amènent l'individu à se sentir à l'aise dans un groupe.⁴¹ » La vidéothèque est un lieu d'observation très intéressant de ce sentiment de familiarité qui lie l'utilisateur aux films de fiction, car, comme au cinéma, ses goûts sont exposés devant autrui. Si regarder des films à la télévision permet au spectateur d'être seul devant ses choix,

⁴⁰ « La possibilité technique de reproduire l'œuvre d'art modifie l'attitude de la masse à l'égard de l'art. Très rétrograde vis-à-vis, par exemple, d'un Picasso, elle adopte une attitude progressiste vis-à-vis, par exemple, d'un Chaplin. Le caractère progressiste tient ici à ce que les plaisirs du spectacle et de l'expérience s'associent de façon directe et intime, à l'attitude de l'expert. », p. 55 « Si [le cinéma] fait reculer la valeur culturelle, ce n'est pas seulement parce qu'il transforme chaque spectateur en expert, mais encore parce que l'attitude de cet expert au cinéma n'exige de lui aucun effort d'attention. Le public des salles obscures est bien un examinateur, mais un examinateur distrait. » p.73 BENJAMIN, Walter, « L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique », traduit de l'allemand par Maurice de Gandillac, Paris : Editions Allia, 2003

⁴¹ BRETHES, Jean-Pierre, « La culture cinématographique des Français », BBF, t.46, n°3, Paris, 2001. Il s'agit d'une critique de l'ouvrage du même nom et Jean-Pierre Brethes y cite les propos de Jean-Michel Guy.

il est ici soumis au regard des autres : celui des autres usagers et celui des bibliothécaires. Il serait intéressant d'étudier en quoi ce regard de l'autre et l'appréciation tacite ou explicite du personnel affectent les emprunts. Il est probable que cela modifie moins les attitudes d'usagers de grandes structures anonymes comme la BNQ que celles des usagers d'un petit service comme l'Audiovidéothèque. De la même façon, à la Cinémathèque, bastion du cinéma d'auteur, l'utilisateur hésitera sans doute à visionner un film qu'il juge incompatible avec la conception du cinéma qui se dégage de l'établissement.

Si l'utilisateur des vidéothèques assume souvent une expertise en matière de cinéma, il cherche à partager son expertise, en particulier avec le personnel et cette mise en commun des connaissances entre pleinement dans la politique d'acquisition de l'Audiovidéothèque. Les achats résultent pour la plupart de discussions informelles entre la responsable des acquisitions et les professeurs. Les étudiants, en particulier les usagers intensifs de l'Audiovidéothèque qui ont pu établir une complicité avec le personnel, discutent avec ce dernier des films sortis dernièrement en DVD et commentent les documents qu'ils ont empruntés. Selon un technicien de l'Audiovidéothèque que j'ai interrogé sur cette spécificité du service, le travail d'aide aux usagers est à double sens, le personnel et les usagers partagent leur expertise et s'enrichissent mutuellement. Cette conception très particulière de la politique d'acquisition fait la spécificité de l'Audiovidéothèque.

1.2. L'acquisition de vidéos : les problèmes de droit et de disponibilité

1.2.1. Les spécificités du droit d'auteur canadien

Il existe deux traditions du droit d'auteur, la conception Anglo-saxonne, qui met l'accent sur la protection de l'oeuvre et la conception Romano Germanique, où c'est, à travers ses oeuvres, avant tout l'auteur qui est protégé. Le Canada hérite de ces deux traditions, en effet, à l'origine, c'est plutôt la notion de copyright qui est au fondement de la loi telle qu'elle est votée en 1867, mais au fur et à mesure elle va être modifiée dans le sens d'une différenciation du droit moral et du droit

patrimonial, en particulier sous l'effet de la convention de Berne, dans laquelle la conception française du droit d'auteur a pris une place importante⁴².

Le 20 juin 2005, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à modifier la loi sur le droit d'auteur dont la dernière modification datait de 1997. Depuis cette date, c'est surtout la généralisation de l'Internet qui a nécessité de repréciser la loi. Ainsi les amendements touchent avant tout à la diffusion des œuvres via Internet en s'attachant aux articles scientifiques et à la musique⁴³. La libre circulation des fichiers musicaux sans souci du droit est une pratique courante, mais comme le souligne Yann Nicolas dans son article « Le téléchargement de Pair à pair »⁴⁴ et comme j'ai pu le constater lors de mon enquête à la vidéothèque⁴⁵, le téléchargement de films sur Internet est encore une activité marginale en 2005. D'autre part, si la vente de disques est en baisse dans le monde nord-américain, la fréquentation des salles de cinéma se maintient et surtout la vente de DVD est en hausse vertigineuse, ce qui ne rend pas pour l'instant nécessaire un durcissement du droit d'auteur en matière d'audiovisuel.

Bien que ces modifications du droit d'auteur aient été vivement critiquées dans le monde des bibliothèques⁴⁶, l'utilisation des ressources dans les bibliothèques nord américaines reste régie par le *fair use*. Cette loi de l'« usage équitable » permet l'utilisation libre d'une œuvre dans le cadre de l'étude et de la recherche. Il n'y a donc pas de droit de prêt spécifique pour les BU. La définition du *fair use* reste assez floue et pour compenser les usages qui pourraient ne pas être équitables, les

⁴² Les principaux points de cette loi ainsi que les objectifs d'amélioration sont consultables sur le site officiel du gouvernement du Canada :

<http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incrp-prda.nsf/fr/Home> consulté le 10 novembre

⁴³ Un résumé des principales modifications induites par ce projet de loi est consultable sur le site officiel du gouvernement du Canada :

http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/reform/fiche20050620_f.cfm consulté le 4 décembre

⁴⁴ In *Développement culturel* n°148, juin 2005. L'auteur commente les résultats d'une enquête Médiamétrie commanditée par le CNC, réalisée à partir de 4 881 déclarations recueillies en décembre 2004 et mars et 2005. 31% des internautes interrogés déclarent télécharger régulièrement des fichiers, dont 37% des films. Seuls 11% des internautes téléchargeraient des films régulièrement.

⁴⁵ Seuls 6 répondants ont déclaré avoir téléchargé des films dans l'année, dont 4 personnes avoir téléchargé moins de 10 films. D'autre part, parmi ces téléchargeurs, 4 fréquentaient toujours un vidéoclub, 2 achetaient plus de 10 DVD par an, ce qui est bien supérieur à la moyenne des enquêtés, et 2 entre 1 et 10 DVD par an.

⁴⁶ Sur ce point, la *Lettre à tous les députés concernant le droit d'auteur* constitue une mise en garde de la part de nombreuses associations de bibliothécaires canadiens contre la tournure que prend la réforme du droit d'auteur, (en ligne) :

http://www.carl-abrc.ca/projects/copyright/pdf/sample_letter_to_MPs-f.pdf consulté le 20 novembre

BU ont des accords avec des sociétés à qui elles versent des redevances. Les sociétés les redistribuent ensuite aux auteurs. La société COPIBEC gère par exemple les droits de reproduction des œuvres papier. Pour les bibliothèques publiques, la Commission du droit de prêt public, organisme gouvernemental fondé en 1989, reverse les droits aux auteurs qui en font la demande. Le projet d'amendement de la loi sur le droit d'auteur prévoit que de telles sociétés de gestion soient créées pour la divulgation en bibliothèque des contenus d'Internet.

1.2.2. Les implications du *fair use* sur l'acquisition de vidéos

Toutes les vidéos destinées au prêt doivent porter le sceau de la Régie du cinéma, organisme gouvernemental qui attribue un classement aux films (13 ans ou plus, Visa général...). Cet ancien organisme de censure nationale gère les droits de vente, de location et de projection publique des vidéos depuis 1992. Les bibliothèques ne doivent donc pas mettre à disposition des usagers des films qui n'ont pas de distributeur au Québec. L'UQAM reverse 7 000 \$ par an à l'organisme privé Audio Ciné Film qui s'occupe de négocier les droits d'auteurs auprès de 85% des distributeurs québécois. Cette redevance s'applique à tous les organismes qui désirent faire des présentations publiques de documents cinématographiques et elle est calculée selon le nombre d'usagers potentiels présents dans une structure. Théoriquement, l'UQAM ne peut donc acquérir que des vidéos dont les droits sont couverts par Audio Ciné Film, mais la lourdeur du processus fait que cette recommandation n'est pas toujours respectée. Alors que les règles d'acquisition pour l'imprimé sont très libres dans les BU canadiennes : les livres peuvent être achetés à l'étranger ou sur Internet, auprès de n'importe quel fournisseur, celles de l'acquisition de vidéos réduisent de beaucoup les choix possibles.

1.2.3. Les différents droits d'usage

Une fois le document obtenu, sa disponibilité pour les usagers n'est pas univoque et les acquéreurs doivent négocier différents droits comme le droit de consultation individuelle sur place et le droit de consultation en groupe. Seule la Cinémathèque, en tant que petite structure qui gère sa collection de façon artisanale, ne s'acquitte

d'aucun droit d'usage. En effet, elle ne prête pas ses documents et le visionnement des documents doit être individuel. Il n'y a donc pas de visionnement de groupe et pas de droits à reverser. La BNQ propose 22 postes de visionnement et 1 000 vidéos consultables sur place, ces vidéos ne font pas l'objet d'un choix spécifique, mais sont acquises auprès d'un fournisseur qui propose le droit de consultation sur place. L'Audiovidéothèque, qui doit fournir certains titres ciblés pour la consultation, doit négocier titre à titre les droits de consultation sur place. D'autre part, la redevance à Audio Ciné Film n'est versée que pour la présentation scolaire. Elle ne couvre pas l'utilisation des films dans un but de projection publique parascolaire du type ciné-club d'université.

1.2.4. Les conflits avec les structures privées

L'existence des vidéothèques publiques a toujours été remise en question, et comme on l'a vu dans le cas de la BNQ, le secteur privé de la vidéo tente par différents moyens, en particulier en mettant en cause leur légalité, de minimiser l'impact des vidéothèques⁴⁷. La profession est elle-même divisée quant à leur légitimité, ainsi, un bibliothécaire américain, Will Manley, déclare que « le secteur public n'a pas à dupliquer les services déjà amplement rendus par le secteur privé.⁴⁸ » Mais s'agit-il du même service ?

La vidéothèque offre de nombreux avantages par rapport au vidéoclub, elle propose un prêt ou un visionnement sur place gratuit et pour une durée assez longue. La Cinémathèque, qui ne permet que le visionnement sur place, et l'Audiovidéothèque, dont les usagers sont restreints à une petite portion de la communauté universitaire, ne représentent pas réellement une forme de concurrence, par contre, la situation de la BNQ est ambiguë. Lise Bissonette se défend d'être en concurrence avec les vidéoclubs et les détaillants: « nous refusons d'acheter des nouveautés au moment où elles arrivent dans les clubs vidéo et il s'écoule de trois à huit semaines avant que ces films se retrouvent sur nos rayons. D'autre part, nos collections, tout en proposant une mesure de réalisations populaires, mettent nettement l'accent sur le répertoire, le documentaire et des

⁴⁷ Les vidéoclubs montréalais Videotron ont tenté d'empêcher le prêt de vidéo à la BNQ en invoquant la concurrence déloyale

⁴⁸ « Facing the public », in *Wilson Library Bulletin*, n°64, 1990, p.21-22.

oeuvres moins connues que nous contribuons à diffuser, un travail de profondeur qui a toujours été celui des bibliothèques.⁴⁹ » Un film sorti un mois avant est encore relativement une nouveauté, de plus on ne peut pas opposer aussi simplement l'offre de la BNQ et celle des vidéoclubs puisque certains vidéoclubs montréalais, comme *La boîte noire*, se sont spécialisés dans le cinéma de répertoire. Pour finir, le public utilise les collections de façon concurrentielle puisque même si le documentaire représente 30% des collections, il ne réalise que 20% des emprunts. Il existe donc une certaine concurrence potentielle bien que la majorité des vidéoclubs montréalais font leur recette avec des films grand public immédiatement après leur sortie en DVD.

L'Audiovidéothèque n'entre pas directement en concurrence avec les vidéoclubs montréalais, mais l'enquête a néanmoins permis de juger de la complémentarité des deux types de structure aux yeux des usagers. En effet, sur tous les usagers interrogés, seuls 11 ne fréquentaient pas de vidéoclub et seule une étudiante a déclaré avoir cessé de fréquenter un vidéoclub depuis qu'elle emprunte des films à l'UQAM. Les pratiques d'emprunt de films en vidéoclub sont très différentes de celles d'emprunt à l'université : les films sont plus souvent regardés en groupe, le soir et font plus souvent office de divertissement. L'utilisateur ne peut pas trouver de films très récents et de films de divertissement à l'Audiovidéothèque, de la même façon, il ne peut que rarement trouver de film de répertoire au vidéoclub. Ces deux structures ne sont donc pas en concurrence chez les étudiants. D'autre part, le vidéoclub est un service de proximité largement ouvert, tandis que l'Audiovidéothèque est fermée à partir de 17H45 et le week-end.

Néanmoins, cette différenciation voulue entre vidéothèque universitaire et vidéoclub est mal admise par les usagers. En effet, lors de l'enquête, le souhait le plus souvent exprimé était que l'Audiovidéothèque ouvre plus tard et le week-end. D'autre part, les bibliothèques de l'UQAM ont un nouveau SIGB dont la mise en route a conduit à un retard dans le traitement des documents, 7 mois en moyenne en novembre 2005, et ont donc mis en place une procédure de traitement d'urgence des documents dont les usagers ont un besoin immédiat. Il suffit au lecteur d'en

⁴⁹ « La bibliothèque d'aujourd'hui, un service essentiel », article tiré de *Le Devoir*, 4 octobre 2005

faire la demande auprès d'un bibliothécaire et aucune justification n'est demandée pour ce traitement d'urgence, qui concerne environ le tiers des documents traités. Or, cette procédure est systématiquement demandée pour les films de fiction récents, que l'utilisateur peut donc se procurer peu après leur sortie dans le commerce.

La complémentarité des vidéothèques publiques et des vidéoclubs repose sur un équilibre instable et il convient aux vidéothèques publiques de réfléchir sur leur missions et de modifier si nécessaire leur politique d'acquisition, même si cela se fait au détriment des attentes des usagers.

2. Un accès aux collections fortement différencié

Dans un article de 2000, Keith Stevens⁵⁰, un bibliothécaire anglais, montre en quoi les bibliothèques anglo-saxonnes ont des taux record de fréquentation du fait de leurs collections multimédia. À l'inverse, les bibliothèques publiques françaises seraient toujours vues avant tout comme des lieux de lecture. Mais cette ouverture unilatérale à tous les supports n'est qu'apparente, elle est sous-tendue par une hiérarchisation réelle des collections. Ainsi, il conseille aux bibliothécaires de réinvestir l'argent généré par le prêt des vidéos⁵¹ dans l'achat d'imprimés. La collection vidéo fait figure de moyen plus que de fin, elle est une concession à faire aux usagers, mais dont on peut finalement tirer profit. Les bibliothèques québécoises n'échappent pas à cette conception anglo-saxonne et les collections vidéos sont gérées selon une logique différente de celle des imprimés.

2.1. Un traitement intellectuel moins rigoureux⁵²

Un film étant une œuvre collective, sa description intellectuelle, en particulier la question des mentions de responsabilité, pose des problèmes spécifiques qui sont encore compliqués par le DVD qui propose plusieurs versions d'une œuvre -

⁵⁰ « Les bibliothèques ne sont pas uniquement des lieux de lecture » *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, n°5, p.53-61

⁵¹ Contrairement aux USA et au Canada où l'inscription dans les bibliothèques publiques ainsi que le prêt sont presque toujours gratuits, les bibliothèques publiques du Royaume Uni pratiquent souvent le prêt payant à l'unité, le tarif variant fortement selon les supports

⁵² Au Québec, le catalogage des œuvres audiovisuelles se fait selon les normes du RCAA (traduction française du Anglo-American Cataloguing Rules), régulièrement mises à jour par un regroupement spécialisé dans le traitement des documents audiovisuels : Online Audiovisual Catalogers

version longue, director's cut, version doublée ou sous-titrée - sur un même support. Les différents supports et versions d'une œuvre entraînent également une multiplication des notices pour un même film, en particulier à l'Audiovidéothèque, qui a massivement racheté ses collections en DVD ces dernières années. On trouve régulièrement pour une même œuvre des accès auteur différents selon le support. Les trois établissements n'ont pas la même politique de catalogage des documents vidéo. La BNQ et les bibliothèques de l'UQAM transposent à la vidéo leurs pratiques de catalogage du livre, avec accès différencié selon les éditions, les notices étant moins longues à la BNQ, adaptées au public de médiathèque. La Cinémathèque opte pour le modèle des archives de film, solution qui a également été adoptée par la Cinémathèque française, l'indexation est faite à partir du titre des œuvres et débouche ensuite sur les différents supports conservés. Dans ce deuxième cas, c'est la notion d'œuvre et pas de document qui est d'abord prise en compte⁵³.

La cotation est faite selon système interne à l'établissement dans les trois cas: les documents sont simplement numérotés par ordre d'entrée dans l'établissement à l'UQAM et à la Cinémathèque tandis qu'ils sont rangés par genre puis par ordre alphabétique dans le cas de la BNQ. La cotation par indice basée sur les genres n'est nécessaire que pour la BNQ puisque dans les autres cas, les documents ne sont pas en libre accès, et une cotation au numéro d'inventaire suffit.

2.2. Des modalités d'emprunt et de consultation restreintes

Les trois établissements fournissent un accès gratuit à leurs collections, même si dans le cas de l'UQAM, l'abonnement à la bibliothèque est compris dans les frais d'inscriptions à l'université. Il n'y a pas de différenciation des tarifs selon qu'il s'agisse d'un abonnement pour le prêt de vidéos ou d'imprimés tel qu'on l'observe la plupart du temps en France⁵⁴. Néanmoins, cette différence de tarif se retrouve à d'autres niveaux que celui de l'abonnement, par exemple à l'Audiovidéothèque,

⁵³ Voir Annexe 3.2 : trois notices pour un même document vidéo.

⁵⁴ Bertrand Belbeoc'h réagit sur la situation française : « Il n'est pas anodin de constater que le service vidéo est, dans beaucoup de médiathèques, l'objet d'une tarification spécifique que ne justifie pas totalement la cherté relative des vidéogrammes. La vidéothèque payerait-elle le prix de son « illégitimité » et de sa réputation de service concurrentiel au vidéo-club auquel les usagers réclament sans cesse des films de fiction récents ? » in *Cinéma en bibliothèque*, op.cit., p.280

l'amende est deux fois supérieure en cas de retard que dans les autres bibliothèques de l'UQAM. D'autre part, le service n'est ouvert que 45 heures par semaine contre 77,5 heures pour l'ensemble des bibliothèques de l'UQAM, en effet, malgré des horaires rétrécis, les usagers continuent de fréquenter massivement le service. A l'inverse, en octobre 2005, la direction a dû céder à la demande des usagers d'ouvrir les bibliothèques de l'UQAM le dimanche par peur de perdre des usagers.

Si la BNQ et la Cinémathèque offrent les mêmes heures d'accès pour toutes les collections, la consultation sur place est plus réglementée puisque dans le premier cas, l'utilisateur doit réserver un poste avant de pouvoir consulter une vidéo sur place et dans le second cas, la consultation de vidéos est limitée à 2 heures par jour. Les deux établissements cherchent ainsi à empêcher les pratiques de séjour trop long dans les sections vidéos telles qu'on peut les observer à la BPI. Les premiers mois après son ouverture, la BNQ permettait la consultation libre de vidéo et certains usagers passaient toute la journée aux postes de consultation.

Enfin, les modalités de prêt sont plus strictes que celles des imprimés et des documents sonores. A l'UQAM, selon son statut, l'utilisateur peut emprunter entre 10 et 20 documents pour trois semaines. Il ne peut emprunter que 2 ou 3 vidéos pour 3 jours. La BNQ permet d'emprunter 15 documents pour trois semaines, dont 3 vidéos pour une semaine⁵⁵. A l'UQAM, seuls les enseignants, le personnel de la bibliothèque et étudiants en Communication, Cinéma, Arts et Théâtre peuvent emprunter des films de fiction. Cette mesure a été instaurée en 1994, l'Audiovidéothèque ne pouvant plus faire face à la demande de films de fictions. Elle est néanmoins discutable puisqu'un étudiant en Arts n'a pas a priori plus besoin de consulter des films de fiction dans le cadre de ses études qu'un étudiant en Lettres ou en Histoire. Cela reviendrait à réserver la collection de romans aux seuls étudiants en Lettres. De plus, cette politique n'est pas justifiée, puisque comme on l'a vu, les usagers utilisent massivement les documents de l'Audiovidéothèque pour leurs loisirs comme le ferait n'importe quel étudiant. Une

⁵⁵ Mais ces possibilités d'emprunt sont très généreuses si l'on considère que seul le tiers des 3 000 médiathèques municipales en France prêtent des vidéos en 2002, et la plupart seulement une à la fois. Statistiques citées par Christophe Evans, « Le public du cinéma en Médiathèque », in *Public : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?*, op.cit., p.54.

politique rationnelle de mise à disposition des documents aux usagers permettrait l'accès à tous les documents pour toute la communauté universitaire, mais l'usage ambivalent de la vidéo, théoriquement dévolue au travail mais de fait utilisée par les étudiants pour leurs loisirs, génère une trop forte demande à laquelle le service ne peut pas répondre.

2.3. L'interaction entre les collections de vidéos et d'imprimés

Les trois établissements ont une offre riche en différents supports, le défi est donc de différencier la demande en amenant l'utilisateur vers d'autres types de pratiques. Cette tentative, qui se traduit dans des dispositifs concrets, n'est pas toujours couronnée de réussite.

2.3.1. Une position périphérique

Lors de mon enquête à l'Audiovidéothèque, je me suis intéressée au parcours des usagers dans la bibliothèque, en leur demandant s'il leur arrivait de ne se rendre à l'Audiovidéothèque sans utiliser aucun des services des autres bibliothèques de l'UQAM. Tous les usagers ont répondu positivement, certains ont même déclaré ne jamais se rendre dans les autres services de la Centrale. De la même façon, à la BNQ, j'ai pu observer que, grâce à l'ascenseur, de nombreux usagers se rendent directement à la section Musique et Film, sans traverser d'autres espaces. Une telle observation ne peut pas être faite à la Cinémathèque puisque aucun document n'est en accès libre et les usagers doivent se rendre au même comptoir que ce soit pour demander un film ou un imprimé.

Comme c'est souvent le cas en bibliothèque publique pour la musique et les films, les espaces vidéos sont situés en périphérie des points névralgiques de la bibliothèque que sont l'entrée et les comptoirs de prêt : au dernier étage dans le cas de la BNQ, en sous-sol et derrière une porte qui manque d'indications dans le cas de l'Audiovidéothèque. L'utilisateur néophyte ne peut s'y rendre qu'au terme d'une recherche et pas d'un parcours aléatoire dans la bibliothèque. Dans les BM françaises, les sections vidéo sont souvent placées de telle façon que l'utilisateur doit

traverser les sections d'imprimés avant de s'y rendre, mais la présence des ascenseurs à la BNQ fait que l'utilisateur peut aller directement à la vidéothèque.

2.3.2. Une tentative de mixité des supports

Comme bien souvent dans les bibliothèques de lecture publique, les vidéos sont proposées à la BNQ dans un espace Musique et Films où les supports sont mélangés dans l'espace puisque les bornes d'écoute de musique se trouvent près des sections de près de vidéos et les postes de visionnement près des CD. On trouve dès la sortie de l'ascenseur un comptoir de livres sur la musique ou sur le cinéma et plus loin une étagère de livres de référence sur ces deux arts. Il y a donc une volonté forte de décroquer les supports dans un grand espace où imprimé et audiovisuel seraient en interactivité. Mais si le brassage entre CD et DVD fonctionne, mes observations n'ont pas été convaincantes pour l'utilisation des ressources imprimées. La collection de référence est là pour guider l'utilisateur dans ses choix, mais celui-ci ne semble pas estimer qu'il a besoin d'être guidé, dans un domaine où tout un chacun, comme on l'a montré, se définit comme expert.

La Cinémathèque offre un espace d'emblée mixte puisque les postes de visionnement sont intercalés entre des tables de travail. En effet, comme le visionnement de documents est ici dédié à l'étude, écrit et audiovisuel sont intimement liés : l'utilisateur prend des notes en même temps qu'il consulte le film, où consulte une critique sur celui-ci. Plutôt que de proposer une collection de référence qui doit guider le choix de l'utilisateur, la médiathèque a choisi de proposer un comptoir de presse spécialisée sur le cinéma à l'entrée du service. Cet espace est compris comme mixte, lieu de détente avec ses fauteuils et sa table basse, mais déjà lieu de documentation puisque les catalogues papiers se trouvent précisément dans cet espace. La médiathèque semble avoir bien réussi la graduation de l'imprimé à l'audiovisuel et mes observations m'ont permis de voir que cet espace était apprécié des usagers, qui peuvent feuilleter un périodique avant d'aller demander leurs documents à la banque de prêt.

L'Audiovidéothèque est l'espace le moins mixte puisqu'il est clos et complètement séparé des imprimés. Néanmoins, les catalogues papiers, qui ont disparu dans le

reste de la bibliothèque, sont encore très utilisés ici puisque la section ne dispose que de trois postes informatiques pour la recherche sur le catalogue, ce qui est nettement insuffisant en cas d'affluence et puisque, dans un but pédagogique, les commis exigent des usagers qu'ils vérifient toujours la disponibilité d'un document sur le catalogue avant d'en demander l'emprunt. Le catalogue papier permet aussi d'autres types de recherche, celle par ordre alphabétique de titre, et celle par genre. Ce type de recherche, qu'on trouve rarement dans des catalogues, est en effet calqué sur celui des automates des vidéoclubs. Un comptoir des nouveautés, qui propose par exemple les dernières séries télévisées, rappelle également les pratiques du vidéoclub.

La mixité des supports se réfère donc à une mixité des usages, dans une volonté de contrebalancer un usage dominant. La collection de référence en cinéma est là pour donner du sérieux à la collection de film de la BNQ, les revues grand public proposées à la médiathèque, comme Studio ou Première, sont là pour ôter l'image uniquement universitaire et laborieuse des fonds tous comme les catalogues papiers et le comptoir des nouveautés entérine l'usage de loisir qui est fait de l'Audiovidéothèque, malgré son cadre universitaire

3. La vidéo peut-elle être un objet patrimonial ?

Le patrimoine est un ensemble d'objets que s'approprie une communauté et dans lesquels s'incarnent des valeurs officielles ou tacites. C'est pourquoi, pour Michel Melot, « l'objet patrimonial est un objet considéré sous l'angle de sa valeur collective.⁵⁶ » Or, la vidéo est un objet singulier, qui génère une appropriation personnelle et une réception individuelle contrairement au cinéma, qui permet une réception collective. Les cinémathèques sont aujourd'hui des lieux patrimoniaux reconnus par la collectivité, au même titre que les musées. Cette reconnaissance se traduit par un investissement collectif.⁵⁷

⁵⁶ « Qu'est ce qu'un objet patrimonial ? » in *BBF* t.49, n°5, Paris, 2004.

⁵⁷ Par exemple en payant très cher la restauration des copies de certaines œuvres cinématographiques majeures, comme pour les films de Jacques Tati en France.

La valeur patrimoniale de la vidéo peut être comprise sous deux angles : d'une part, une valeur en soi, quand la vidéo est la seule trace qui reste d'un film dont la copie originale a été détériorée ou quand le film a été directement tourné en vidéo ; et une valeur de transmission du patrimoine cinématographique. C'est cette seconde valeur qui nous intéresse puisque les établissements étudiés n'ont pas pour l'instant de mission de conservation. Pour Jean-Michel Guy, « Les films exercent deux fonctions sociales distinctes : ils installent des symboles communs, transmettent des valeurs communes, forgent des représentations communes tout en permettant l'expression de goûts singuliers et donc de la différenciation.⁵⁸ » La vidéo permet donc de faire le lien entre patrimoine collectif et individuel et les vidéothèques ont un rôle à jouer dans la transmission de ce patrimoine.

3.1. Cinéphilie et vidéophilie

3.1.1. La vidéophilie : une pratique multiforme

Le terme de « vidéophile » n'existe pas, celui de « vidéophilie » encore moins, ces termes décrivent une réalité sur laquelle on peine à mettre des mots⁵⁹ : le fait de beaucoup regarder des vidéos, d'en acheter, d'en emprunter, d'en louer ou d'en télécharger. La cinéphilie est une pratique facilement appréhendable. En effet, pour Antoine De Baecque, quand on parle aujourd'hui de cinéphilie, on fait référence à une réalité historique, celle des grands amateurs de cinéma devenus pour certains cinéastes entre l'après-guerre et 1968 et dont les conceptions sur le cinéma ont changé la façon de faire des films⁶⁰. Aujourd'hui comme hier, la cinéphilie trouve son fondement dans la fréquentation des salles de cinéma, alors que ce qu'on

⁵⁸ *La culture cinématographique des Français*, Paris : La Documentation française, 2000, p.21

⁵⁹ Pour Christophe Evans, il faut rapporter ce vide terminologique à un impensé du statut de la vidéo en bibliothèques, mais aussi dans la société dans son ensemble : « [...] on ne dispose pas de terminologie conventionnelle afin d'évoquer l'activité spécifique du spectateur d'images animées. On parlera, en effet, d'« aller » au cinéma, de « regarder » des vidéos ou des programmes télévisés, périphrases aussi imprécises qu'inappropriées, on en conviendra, quand il s'agit de l'activité de réception au sens fort d'un contenu et d'une forme filmique . », dans « A la recherche des publics de la vidéo », in *Cinéma en bibliothèque*, sous la direction de Yves Desrichard, Paris : Editions du cercle de la librairie, collection bibliothèques, 2004 ? p.297

⁶⁰ *La cinéphilie*, Paris : Fayard, 2003. Selon l'auteur, la cinéphilie est littéralement incarnée dans des figures de critiques-réalisateurs, comme François Truffaut, qui représente le cinéophile par excellence au sens où pour lui, le fait d'aller au cinéma, d'écrire sur des films et d'en faire était une seule et même action. La cinéphilie dans son acception la plus pure, c'est-à-dire en tant qu'elle réinvente le cinéma, prend fin en mai 1968 : « L'image de cinéma conserve son mythe, son prestige, mais elle a cessé de témoigner ou d'être le premier spectacle du monde. » p.374

Parler de cinéphilie aujourd'hui, c'est toujours se référer à une conception du cinéma héritée de cet âge d'or du discours et du regard sur le cinéma où s'est construite une histoire réflexive du cinéma. Néanmoins, le terme est entré dans le langage courant et on essaiera de comprendre sa signification par rapport à la réception contemporaine du cinéma.

appellera la vidéophilie, est polymorphe. Le vidéophile a de nombreux moyens d'accès à de nombreux supports vidéo et n'hésite pas à multiplier ses sources : vidéothèque, vidéoclub, téléchargement, enregistrement à la télévision...L'enquête à la vidéothèque m'a permis de comprendre qu'il était plus difficile de dégager un profil type de vidéophile comme on peut dégager habituellement dans les enquêtes sur les pratiques culturelles des profils de personnes allant à l'Opéra ou aux spectacles de danse contemporaine. En effet, la cinéphilie est un concept qui s'appuie sur une réalité historique alors que la vidéophilie, en particulier avec l'apparition des nouveaux supports, est une histoire en train de se construire.

3.1.2. Le cinéma chez soi et en salle : deux pratiques déconnectées

Une de mes hypothèses précédant la rédaction du questionnaire était qu'il pourrait y avoir une corrélation entre une utilisation intensive de la vidéothèque et une forte fréquentation des salles de cinéma, surtout pour les étudiants en cinéma. Cette hypothèse a été complètement infirmée par l'enquête. En effet, si seule une étudiante a déclaré ne pas être allée au cinéma dans l'année, ce qui est donc bien inférieur à la part de la population nationale n'allant pas au cinéma⁶¹, seuls 7 répondants y sont allés plus d'une fois par mois et aucun une fois par semaine ou plus. Etant donné la forte proportion d'étudiants en cinéma parmi les répondants, un si faible taux d'utilisateurs intensifs des salles est étonnant, d'autant plus que dans un contexte où la fréquentation des salles est valorisée, on peut s'attendre à une surestimation de leur fréquentation par les étudiants.

La cinéphilie traditionnelle, qui consiste à fréquenter les salles de cinéma et à s'intéresser à l'histoire et à la théorie du cinéma, par exemple en lisant la presse spécialisée et les critiques⁶², n'est pas du tout représentée chez les étudiants de 1^{er} cycle interrogés, qui sont pourtant ceux qui font l'usage le plus intensif de la vidéothèque. Pour finir, la fréquentation des salles de cinéma et celle de la

⁶¹ En 2004, 75,5% des Québécois sont allés au cinéma, le Québec comptait 769 salles de cinéma, c'est-à-dire 1 salle pour 10 000 habitants. Par comparaison, la France comptait 5 527 salles en 2002, le nombre de salles par habitant est donc à peu près le même, mais la fréquentation bien moindre puisque depuis quelques années, seule la moitié environ des français vont au cinéma

⁶² Je donne encore ici une définition de la cinéphilie héritée de la nouvelle vague, qui consiste non seulement à voir beaucoup de films, mais à comprendre le film parmi différentes sources écrites ou orales, le film est « placé en situation d'être vu avec, avec les textes qui l'accueillent, avec les gestes cérémoniels qui en guident la vision, avec les événements politiques et intellectuels qui en commandent la compréhension[...], *La cinéphilie*, op.cit., p.16

vidéothèque est inversement proportionnelle puisque sur 22 usagers qui se rendent à la vidéothèque plus d'une fois par semaine, seuls 3 vont au cinéma une fois par mois ou plus tandis que sur les 13 usagers qui se rendent à la vidéothèque entre une fois par mois et une fois par semaine, 4 vont au cinéma une fois par mois ou plus. Et le plus surprenant est que sur les 7 usagers allant au cinéma plus d'une fois par mois, il n'y a que deux étudiants en cinéma. Ce sont les répondants en 2^{ème}, 3^{ème} cycle et les enseignants qui vont le plus au cinéma, que le cinéma soit leur discipline ou pas. Ce sont les dépositaires de la culture traditionnelle qui sont en forte rupture culturelle par rapport aux étudiants de 1^{er} cycle dont on peut dire qu'ils ne correspondent plus du tout au public cinéophile.

3.2. La multiplication des supports et la pérennité des collections

Contrairement au livre, dont la matérialité reste globalement la même depuis l'invention de l'imprimerie, les supports de films sont multiples. Et la relative jeunesse de l'image animée rend ces évolutions encore plus frappantes. En effet, le cinéma est avant tout une technique et il est donc fortement marqué par les évolutions techniques. Malgré les différences de formats, 35, 16 ou 8mm, sonore ou muet, le film de cinéma reste assez stable dans sa forme jusqu'à la fin des années 1990, avec l'apparition du numérique. Les formats vidéo ne se sont jamais stabilisés, ce qui complexifie l'existence même d'une collection vidéo.

3.2.1. La BNQ : le tout DVD

La collection de la BNQ a commencé à être développée deux ans avant l'ouverture de l'établissement. En 2003, la progression de l'offre et de l'équipement des ménages en lecteur de DVD permet déjà d'orienter l'acquisition vers le DVD. Mais l'offre est en décalage avec la politique d'acquisition puisque les films documentaires sont souvent proposés uniquement en VHS. En effet, la faible demande ne justifie pas leur réédition en DVD. La collection vidéo de la BNQ est donc constituée à 5% de VHS. Mes observations m'ont permis de constater que ce fond est peu emprunté, d'une part pour des questions de contenu, le documentaire connaissant souvent un moindre succès dans les bibliothèques publiques, et pour des raisons de format puisque de plus en plus d'usagers n'ont pas de

magnétoscope. Ce format étant minoritaire, il tend à disparaître des collections et ne sera vraisemblablement pas renouvelé en cas de dégradation des supports.

3.2.2. L'Audiovidéothèque : une collection mixte

L'Audiovidéothèque date du milieu des années 1980 et connaît donc une diversité plus grande dans les supports. Au départ, elle n'était pas une vidéothèque à proprement parler puisque son seul service était le prêt de bandes cinématographiques pour les projections en salle de cours. Ces bandes étaient elles-mêmes louées auprès d'organismes comme la Cinémathèque. Par la suite, il a été choisi de développer le format Umatic $\frac{3}{4}$ de pouce qui est tombé en désuétude dès la fin des années 1980, alors remplacé par la VHS au format NTSC. Au milieu des années 1990, ce format a également commencé son déclin pour être à présent remplacé par le DVD vidéo, dont il faut rappeler qu'il n'est qu'un standard issu d'un consortium regroupant des entreprises de l'électronique grand public, comme Sony et Philips.

Ce standard est aujourd'hui remis en question depuis le développement de deux formats différents pour la diffusion vidéo haute définition dans les années à venir, le Blu-ray de Sony et le HD DVD de Toshiba. Les deux entreprises ayant refusé de se mettre d'accord sur un format commun et étant toutes deux soutenues par différents studios de cinéma, le compromis est difficile. Ces querelles de formats rappellent la lutte qu'avaient menée Sony et JVC pour l'adoption d'un format unique de vidéocassette. C'est la VHS de JVC qui avait été retenue malgré la supériorité technique du Bétamax. Dans tous les cas, les vidéothèques doivent toujours racheter les œuvres dans les nouveaux formats standard et sont donc fortement pénalisées par la multiplication des supports. Faute de pouvoir tout racheter en DVD et faute d'une offre suffisante en matière de réédition, les VHS représentent encore les $\frac{2}{3}$ de la collection de l'Audiovidéothèque. Elle choisit d'autre part de conserver la VHS d'une œuvre quand celle-ci est rachetée en DVD pour permettre une meilleure mise à disposition pour les usagers.

Même si la moitié des documents empruntés sont des DVD, l'Audiovidéothèque permet le visionnement de VHS sur place et tous supports peuvent être consultés.

Les formats cohabitent donc sans problème, même si la question de la conservation des VHS va bientôt se poser.

3.2.3. La médiathèque de la cinémathèque : une collection menacée

La collection est constituée à 95% de VHS du fait de son ancienneté, mais aussi parce qu'elle est faite de dons et pas d'achats de documents neufs. Comme il n'y a pas de politique de rachat, elle est menacée à brève échéance. La situation de la médiathèque amène de nombreux questionnements quant à la légitimité de la conservation des supports audiovisuels. Contrairement au livre qui garde la plupart du temps une valeur d'usage, un support vidéo peut vite devenir inutilisable. Si l'on peut envisager de conserver un document qui ne peut plus être consulté quand celui-ci est rare, ce n'est pas le cas des VHS de la médiathèque. La collection de la médiathèque, faite de dons, a une valeur sentimentale d'autant plus grande qu'elle n'a aucune valeur commerciale. De la même façon, de nombreuses bibliothèques publiques ou même universitaires, c'est le cas à l'UQAM, conservent des collections de disques vinyles qui ne sont plus guère consultées, on peut s'interroger sur le bien fondé de ces pratiques qui confondent objet patrimonial et objet de nostalgie⁶³. Faut-il conserver avant tout des œuvres ou des supports ?

⁶³ L'annonce l'an dernier par Kodak de l'arrêt de la production des bandes de Super-8 a provoqué un grand élan de nostalgie et la prise de conscience que, à terme, tout un pan de la mémoire visuelle ne serait plus lisible. La VHS sera peut-être bientôt l'objet de la même nostalgie.

La vidéo pose donc de nouveaux problèmes aux pratiques de conservations traditionnellement appliquées à des supports ayant une valeur intrinsèque, comme le livre. Ainsi, la remarque de Gilles Pierret concernant la conservation des documents sonores peut tout à fait s'appliquer à la vidéo : « C'est à condition de pouvoir s'affranchir de la vision qui condamne le document sonore au désintérêt ou à la nostalgie que l'on parviendra à préserver un capital dispersé et sans doute en danger [...] ». ⁶⁴ Le désintérêt ici évoqué, c'est celui de tout un chacun, mais aussi des bibliothécaires, qui est du au fait qu'en tant que supports périssables et dépendants d'une machine de lecture, les vidéos et les disques ne sont souvent pas jugés dignes d'être conservés. La politique de dépôt légal en train d'être mise en œuvre au Québec a donc une réflexion à mener sur ce qui doit être conservé et par là, sur la notion d'œuvre.

3.3. Une culture professionnelle hétérogène et empirique

Peut-être encore plus que la multiplication des supports qui empêche la cohérence des collections, c'est la diversité des représentations des professionnels des vidéothèques qui fait qu'une notion partagée de patrimoine vidéo est impossible. En effet, au Québec comme en France, la formation des bibliothécaires est comprise comme un tronc commun de notions bibliothéconomiques et la spécialisation dans la conservation d'un fond vidéo n'est liée qu'à la pratique et à l'autodidaxie. Pour avoir la fonction de bibliothécaire de référence dans une matière, les professionnels des bibliothèques universitaires doivent justifier d'une maîtrise de bibliothéconomie obtenue la plupart du temps à l'EBSI⁶⁵ à Montréal et d'un diplôme de premier cycle dans la discipline dans laquelle ils seront acquéreurs et bibliothécaires de référence. Or, à l'UQAM, la bibliothécaire de référence en cinéma a une formation littéraire et la responsable des acquisitions en cinéma est avant tout autodidacte. La jeunesse des fonds vidéos entraîne une

⁶⁴ « Les bibliothèques et le disque : la difficile accessibilité du document sonore au statut d'objet patrimonial ». In *Bulletin des Bibliothèques de France* t.49, n°5, Paris, 2004, p.74-78

⁶⁵ Ecole de Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information, rattachée à l'Université de Montréal. Au Québec, les bibliothécaires amenés à travailler dans une structure publique ou parapublique, comme la BNQ ou les universités, et les documentalistes du privé reçoivent la même formation. Le sentiment d'appartenance corporatiste qu'ont les bibliothécaires et conservateurs français, du fait entre autre de leur passage par l'ENSSIB pour les jeunes générations, n'a pas son équivalent au Québec.

absence de normalisation des pratiques et la prédominance de la formation sur le terrain.

Les vidéothécaires ne peuvent donc pas tout à fait se reconnaître dans les valeurs des professionnels des bibliothèques, « profession traditionnellement élevée dans l'amour du livre⁶⁶ », ni dans celles des professionnels du cinéma qui s'intéressent davantage à la divulgation et à la conservation des films sur support photochimique que des vidéos. Néanmoins, j'ai pu observer un ensemble de représentations, sinon de valeurs communes dont les principales sont la cinéphilie, une grande connaissance des fonds (qui est sans doute due également à la petite taille de ceux-ci) et un souci du dialogue avec l'utilisateur. Et même si les missions des trois établissements sont très différentes, les acquéreurs ont une représentation similaire de ce que doit être une collection vidéo : le reflet de la collection de livres de l'établissement. Il y a donc un idéal d'universalité, de qualité et d'exhaustivité qui sous-tend le travail d'acquisition des trois établissements, même si la taille des collections et la faiblesse, voire la nullité des budgets d'acquisition dans le cas de la médiathèque de la Cinémathèque, rendent cet idéal difficile à atteindre.

3.4. Le DVD : un nouvel essor de la patrimonialité

Qu'est-ce qui fait la valeur patrimoniale de l'objet livre ? Le fait qu'il soit un contenu mais aussi un contenant, qui est le lieu de savoir faire passés ou présents et de symboles forts. La matérialité du livre reste toujours primordiale, le livre est d'emblée une expression littéraire, tandis que la pellicule n'est qu'une œuvre d'art potentielle, elle ne se suffit pas à elle-même pour être du cinéma. D'autre part, différents facteurs objectifs déterminent la valeur d'un objet en vue d'une collection : la rareté, l'ancienneté, la cherté (les livres à la couverture en cuir valent plus que les poches). La VHS peinait à attirer l'attention des collectionneurs, du fait que son esthétique laissait à désirer mais aussi qu'elle était un objet reproductible et donc ne répondait pas à ces facteurs de « collectionnabilité ». De la même façon, le CD audio n'est que rarement l'objet d'une collection minutieuse comme l'ont été les disques vinyles, mais il est fort possible que la nouvelle domination de la musique à télécharger sur le Web,

⁶⁶ Gilles Pierret, « Les bibliothèques et le disque », article cité.

domination qui devient indéniable outre atlantique, fasse du CD un objet en voie de disparition et lui donne par la même une valeur aux yeux des collectionneurs⁶⁷.

Le CD et le DVD ont de nombreuses caractéristiques techniques en commun et pourtant ce dernier a été d'emblée un objet de collection qui réconcilie les cinéphiles avec la vidéo⁶⁸. Selon un enseignant en cinéma que j'ai interrogé sur la valeur qu'il conférait au DVD, celui-ci peut être tout comme le livre un objet de collection et de fétichisme. La qualité de l'image numérique, liée aux progrès des appareils de visionnement, fait que la vidéo est ressentie par les usagers comme se rapprochant de plus en plus de l'expérience cinématographique.

Le DVD est à la fois ce qui abstrait le plus le cinéma : pour la première fois, celui-ci n'est plus une bande qui défile, et ce qui confère une valeur forte d'objet à la vidéo : présentation soignée, livrets, coffrets, rééditions de classiques annoncées dans les médias comme des événements à ne pas manquer. Le DVD permet à la vidéo de ne pas être une version dévalorisée du cinéma : en effet, même si le plaisir lié au visionnement sur grand écran est toujours absent, le DVD offre d'autres possibilités : les différents sous-titres et langues disponibles, les versions longues et autres director's cut. C'est pourquoi la position de Jean-Luc Godard, selon lequel regarder un film en vidéo revient à regarder la reproduction d'une œuvre d'art dans un livre, n'est plus tout à fait tenable.

Si la vidéo peine à se constituer comme objet patrimonial, on peut dire qu'elle a une finalité de diffusion du patrimoine, car comme le montre Jean-Michel Guy : « La vidéo « patrimonialise » les films à plusieurs égards : elle permet de les conserver (voire de les collectionner), de les revoir (donc de les graver dans la

⁶⁷ Même si aujourd'hui la VHS acquiert une valeur de rareté, on ne trouve pas souvent une VHS d'occasion à plus de 50 euros, alors qu'il est possible de trouver dans des magasins spécialisés des disques vinyles à 500 euros et plus, les disques les plus chers étant ceux de pop des années 1950-1960, la valeur nostalgique est donc très forte.

⁶⁸ Cette réconciliation s'est surtout opérée au début des années 2000, lorsque des distributeurs comme MK2 ou Criterion aux États-Unis se sont livrés à la restauration de classiques, par exemple les œuvres de Chaplin, pour les ressortir parallèlement en salles et en DVD.

Faisant d'une part l'objet de collections privées, valorisant d'autre part le patrimoine cinématographique, le DVD est au croisement d'une conception individuelle et collective du patrimoine. Comme le montre Alexis Blanchet : « Ces logiques d'accumulation des films en DVD, de constitution de collections personnelles, cette volonté de complétude de la part du DVDphile relèvent d'une certaine forme d'archivage : un archivage avant tout privé, une volonté de faire mémoire à son échelle individuelle avec un support numérique qui promet pérennité. », « Les films de cinéma à l'épreuve de la DVDphilie : que recherche le DVDphile ? » BiFi, *Troisièmes journées d'étude sur les archives de cinéma*, (en ligne) : <http://www.bifi.fr/expert/journees/2004/sommaire2004/partie2.html#> consulté le 30 décembre

mémoire et d'en objectiver le souvenir) et de les analyser (et d'en montrer des fragments significatifs à autrui). Elle permet aussi une intense et rapide circulation des références cinématographiques dans le corps social. ⁶⁹»

⁶⁹ *La culture cinématographique des Français*, op.cit., p.72

Partie 3 : Les publics

1. Le public : théorie et pratique

Dans l'article « Priorités et objectifs des bibliothécaires en France et au Québec »⁷⁰, Réjean Savard et Christian Ducharme soulignent que des deux côtés de l'Atlantique, les attentes des bibliothécaires peuvent être convergentes, en particulier le souci de l'amélioration des services au public, mais que le Québec hésite entre une acception européenne et américaine du public. La terminologie employée par les professionnels pour désigner le public engage des représentations différentes du métier de bibliothécaire et des services que doit offrir un établissement. De plus, on a vu que les usagers n'ont pas forcément la même attitude et les mêmes pratiques de fréquentation dans les vidéothèques que dans les sections d'imprimés des établissements. Le public des vidéothèques n'en est que plus complexe à définir et difficilement catégorisable.

1.1. Les clients : des services publics en compétition

Dominique Peignet⁷¹s'interroge sur la désignation de l'utilisateur par le terme de « client » : « La bibliothèque étant un service public non marchand, doit-elle échapper aux logiques et aux comportements de consommation ? Les bibliothécaires français répugnent à employer le mot « client », trop associé à un échange économique et monétaire. » Le terme est compris comme négatif par rapport à l'utilisateur mais aussi par rapport aux missions de la bibliothèque qui sont tout sauf commerciales. Mais parallèlement, ces mêmes bibliothécaires fustigent les pratiques consuméristes de leurs usagers : « L'arrivée des clients est unanimement réprochée. Les usagers seraient agressifs et revendicatifs, ils affirmeraient leurs droits et oublieraient leurs devoirs [...] »⁷². On reproche toujours à l'utilisateur de ne pas considérer que la bibliothèque est un service public, qu'en est-il dans les établissements étudiés ?

⁷⁰ *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t.48, n°1

⁷¹ PEIGNET, Dominique, « La bibliothèque peut-elle survivre à ses consommateurs ? », *BBF*, 2005, n° 1, p. 38-45

⁷² DUBET, François, *Le déclin de l'institution*, Paris : Seuil, « L'épreuve des faits », 2002, p.24

Les trois établissements ont en commun d'avoir été conçus contre un modèle américain dominant : l'UQAM va à l'encontre de l'université élitiste, la BNQ s'est inspirée très largement de la BNF et la Cinémathèque a pris exemple sur la Cinémathèque française et aujourd'hui sur l'INA pour la mise en place du dépôt légal de l'audiovisuel. Pourtant, malgré cet ancrage fort dans les conceptions européennes de l'éducation, de la conservation et du patrimoine, la présence des établissements dans l'aire culturelle nord-américaine les engage à concevoir leur public comme une clientèle. Les étudiants de l'UQAM, qui paient jusqu'à 3 000\$ par an de frais de scolarité, ont naturellement une relation plus consumériste face à leur BU que leurs homologues français. D'autre part, le statut semi-public des universités et leur compétition dans la recherche de financements font qu'elles doivent offrir des services qui ne répondent pas parfois à de réelles nécessités. Par exemple, pendant les examens, certaines bibliothèques de l'université Mc Gill ouvrent 24h/24h. Les usagers, qui se considèrent eux-mêmes comme des clients projettent donc des pratiques privées sur l'Audiovidéothèque, on a vu en effet qu'ils sont nombreux à souhaiter qu'elle offre des services proches de ceux des vidéoclubs, comme la mise à disposition de films récents.

1.2. Les usagers : une bibliothèque citoyenne

La conception de l'utilisateur comme client, qui découle à l'UQAM de la situation de compétition des universités montréalaises, existe également à la BNQ, établissement qui est pourtant intrinsèquement en situation de monopole. On trouve en effet cette terminologie dans le site de la bibliothèque⁷³. Les coûts importants engagés par la collectivité pour la construction de la bibliothèque, coût largement médiatisés, ne sont pas étrangers à cet état de fait⁷⁴. Mais comme le montre la *Déclaration de service au citoyen*, la BNQ a pour mandat d'être ouverte à tous les usagers et en particulier aux publics empêchés. Le terme d'« usager », qui est le plus souvent utilisé en France, souligne cette volonté des bibliothèques

⁷³ Le site propose d'effectuer une recherche de services « par clientèles ».

⁷⁴ Ainsi, l'économiste Jacques Desbiens, n'hésite pas à calculer la « productivité » des bibliothèques publiques au Québec, « La mesure de la performance des bibliothèques publiques au Québec », *Argus*, vol. 29, n° 3, Hiver 2000. Le vocabulaire du management, encore employé de façon prudente en France, est utilisé couramment dans les bibliothèques comme on le voit dans l'article de Jacques Besner « Une bibliothèque performante où il fait bon travailler Leadership, coaching et gestion des ressources humaines », *Argus*, vol. 31, no 3, Hiver 2002.

de ne pas définir un public a priori et de ne pas être des simples lieux de lecture mais des lieux de vie citoyenne. La BNQ propose en effet des services dont sont pourvues la plupart des bibliothèques anglo-saxonnes : service d'aide à la recherche d'emploi, accueil des étrangers nouvellement arrivés ou formations gratuites aux outils informatiques. Néanmoins, tous ces services ne sont pas dénués d'une volonté de diffuser une culture exigeante pour l'ensemble des habitants du Québec. La conception du public qui transparait dans les missions que se propose la BNQ est donc au croisement des conceptions anglo-saxonnes et européennes où l'utilisateur doit souvent « mériter » son entrée à la bibliothèque⁷⁵. Le public de la bibliothèque de dépôt légal et celui de la bibliothèque de prêt ne font théoriquement qu'un, même si de fait, les usages sont très différents et les différences au sein de ce public sont considérées dans toute leur amplitude. Pour finir, la gratuité de l'abonnement empêche l'utilisateur de calculer son éventuelle « rentabilité » par rapport aux usages prévus et sa relation à la bibliothèque libre de toute idée d'investissement financier.

La médiathèque de la Cinémathèque s'adresse à un public relativement ciblé, celui des « cinéphiles », mais de fait cette terminologie ne dit rien sur le public réel. Il n'y a pas de statistiques systématiques sur la composition du public, nous savons juste que la médiathèque accueille environ 4 000 visiteurs par an. J'ai dépouillé 600 bordereaux de demande de consultation de documents pour comprendre la constitution du public. Il est beaucoup plus diversifié que la spécialisation des fonds ne pourrait le laisser entendre et majoritairement composé d'élèves des établissements d'enseignement secondaire voisins, de particuliers, d'enseignants, de professionnels et d'étudiants. La Cinémathèque a pour mandat d'être un lieu de création pour les professionnels du cinéma, or la part de professionnels dans le public est assez importante, on compte pour l'année 2004 78 cinéastes et 210 journalistes, mais elle est artificiellement gonflée par les professionnels regardant des films dans le cadre des festivals hébergés par la Cinémathèque. Les usagers doivent aussi donner le sujet de leur « recherche » avant de consulter un document.

⁷⁵ Dominique Lahary note avec humour dans son article « Bibliothèque et concurrence : par quel(s) bout(s) prendre la question. » : « les institutions culturelles ont l'habitude de constituer leur public [...] Rappelons-nous la cruelle formule de Brecht selon laquelle si le gouvernement était mécontent du peuple, il n'avait qu'à le dissoudre et en nommer un autre. » in *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?*, op.cit., p.59-78

On voit que les usages sont très différents, allant de la recherche ponctuelle et scolaire à une recherche très spécialisée, en passant par la simple curiosité. Malgré sa spécialisation, la Cinémathèque propose donc des services pour toute la collectivité.

1.3. Les lecteurs : une conception traditionnelle du public

Le terme de lecteur assigne l'utilisateur à un seul support, l'imprimé. Le terme est hérité d'une réalité historique, les bibliothèques n'accueillaient effectivement que des lecteurs jusqu'au dernier quart du XX^{ème} siècle. Il est aussi fortement connoté culturellement : l'utilisateur se rendrait à la bibliothèque avant tout pour les collections et pas pour les différents services qu'elle propose. Le « lecteur », c'est l'utilisateur idéal et c'est la conception de l'utilisateur qui prévaut en BU, structure a priori dévolue à l'étude.

1.3.1. Les usagers de l'Audiovidéothèque sont-ils des « lecteurs » ?

Une enquête réalisée en 2003 sur les usagers du cinéma documentaire en médiathèque française montre que ceux-ci sont plutôt des gros lecteurs⁷⁶. De la même façon, il est aujourd'hui reconnu qu'en bibliothèque publique, seule une minorité d'utilisateurs utilisent exclusivement les sections musiques et films sans s'intéresser aux collections d'imprimés.

L'enquête à l'Audiovidéothèque cherchait à comprendre si les usagers replaçaient l'offre vidéo dans l'ensemble de la documentation proposée par l'UQAM et les autres bibliothèques à proximité. Mon hypothèse de départ était que les usagers de l'Audiovidéothèque multiplieraient les pratiques de consultation, conformément aux observations menées lors de l'enquête française et conformément aux théories de la sociologie de la culture selon laquelle les pratiques culturelles s'additionnent.⁷⁷ Or, la comparaison de la fréquentation montre que les usagers

⁷⁶ Enquête réalisée par SCP-Communication en décembre 2003 et citée par Christophe Evans dans «Le public du cinéma en médiathèques» in *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?* op.cit., p.51-58 . 60% des 294 usagers interrogés lors de l'enquête liraient plus d'une heure par jour. Il faut néanmoins considérer que l'enquête ne concerne que le film documentaire en médiathèque et ne donne pas du tout une image représentative des publics de l'image animée en France ni même en médiathèque.

⁷⁷ Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des français, Enquête 1997*, Ministère de la Culture et de la Communication-La Documentation Française, 1998. Selon cette source, les Français lisant le plus sont aussi ceux qui se rendent le plus

intensifs de l'Audiovidéothèque, qui s'y rendent plus d'une fois par semaine, font en général un usage modéré voir épisodique des autres bibliothèques de l'UQAM, surtout pour les étudiants de 1^{er} cycle.

Le quart des enquêtés a déclaré emprunter ou consulter des documents dans les bibliothèques de l'UQAM moins d'une fois par mois, la moitié entre une fois par mois et une fois par semaine et un quart plus d'une fois par semaine⁷⁸. Sur 14 enquêtés déclarant emprunter des vidéos plus d'une fois par semaine, seuls 2 empruntaient ou consultaient des imprimés, à la même fréquence. Sur 11 enquêtés déclarant emprunter ou consulter des documents non audiovisuels dans les bibliothèques de l'UQAM moins d'une fois par mois, 10 sont des étudiants de 1^{er} cycle, et la moitié en arts ou en communication. Or, la lecture d'ouvrages et la consultation de périodiques spécialisés sont essentielles dans ces disciplines. Pour ces enquêtés, la vidéo fonctionne comme un produit d'appel dans leur usage des bibliothèques, mais ne constitue pas une passerelle vers d'autres supports.

1.3.2. Des profils en mutation

La fracture culturelle que nous avons mise au jour entre les étudiants de 1^{er} cycle et le reste de la communauté universitaire à l'UQAM se retrouve dans la hiérarchisation des pratiques documentaires. Les étudiants de 1^{er} cycle en Histoire et en Lettres, disciplines dans lesquelles la consultation de livres est traditionnellement plus importante, ont une plus grande familiarité avec les bibliothèques de l'UQAM. De la même façon, les étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} cycle et les enseignants ont plus une attitude de « lecteurs » vis-à-vis de l'Audiovidéothèque au sens où ils incluent leur fréquentation du service dans une démarche globale de documentation⁷⁹. Les enseignants fréquentant l'Audiovidéothèque ont néanmoins un profil atypique : une enquête menée en 2003 montrait que les enseignants étaient globalement peu satisfaits des bibliothèques de

aux concerts de musique savante ou aux spectacles de danse contemporaine. Ces nantis culturels capitalisent toutes les formes de la culture cultivée. Il semble donc que l'emprunt de vidéo, au-delà même de la valeur culturelle du contenu, ne rentre pas dans cette loi de la capitalisation.

⁷⁸ A titre de comparaison, 471 000 documents ont été empruntés cette année dans les bibliothèques de l'UQAM : la moyenne est donc de 1 document emprunté par mois par étudiant. Les enquêtés à l'Audiovidéothèque déclarent donc emprunter plus de documents que la moyenne des étudiants, mais on peut envisager une surestimation de leur consultation puisque l'enquête les amenaient à donner des estimations générales de leur fréquentation et donc éventuellement d'arrondir les chiffres à la hausse.

⁷⁹ Ainsi, ce sont les usagers qui se rendent le moins à la Centrale uniquement pour emprunter une vidéo.

l'UQAM, en particulier pour l'offre de documents, et les fréquentaient peu⁸⁰. Or les 5 enseignants interrogés déclarent fréquenter les bibliothèques de l'UQAM au moins une fois par mois. L'Audiovidéothèque, qui propose une documentation souvent difficile à trouver ailleurs, amène-t-elle les enseignants à fréquenter les autres bibliothèques auxquelles ils étaient a priori réfractaires ? Il semble plutôt que la fréquentation de l'Audiovidéothèque est le fait d'enseignants déjà familiarisés avec des pratiques de documentation en BU.

On peut alors s'interroger sur la modification du rapport à l'imprimé des publics des vidéothèques : les étudiants de 1^{er} cycle non lecteurs se transformeront-ils en étudiants de 2^{ème} cycle lecteurs ou bien s'agit-il de nouvelles pratiques liées à l'importance grandissante de la documentation électronique qui ont définitivement détourné une partie des étudiants de l'imprimé ?

2. Un public assidu

2.1. Le Québec : une société vidéophile

Sur les usagers interrogés à l'Audiovidéothèque, seuls 11 ont déclarés ne pas fréquenter de vidéoclub. La location comme l'achat de vidéos sont en effet des pratiques très populaires au Québec. En 2004, une enquête nationale⁸¹ montrait que 51% des québécois âgés de 15 ans et plus avaient loué un film dans le mois précédant l'enquête et c'était le cas pour 60% des québécois possédant un lecteur de DVD. Ces chiffres sont encore plus élevés quand on s'intéresse à la seule population étudiante puisque 75,7% des étudiants interrogés avaient loué un film dans le mois précédent l'enquête.

⁸⁰ Ces observations ont été également faites en France par une enquête de 1993 réalisée par CSP Communication pour le compte de l'enseignement supérieur et de la recherche et du journal Le Monde : Les enseignants du supérieur et la lecture. Les enseignants continuaient à fréquenter de préférence les bibliothèques spécialisées et considéraient que la BU est un lieu pour les seuls étudiants. Il est possible qu'en douze ans, avec la rénovation de nombreuses BU et les associations et intégrations de bibliothèques d'UFR, les mentalités aient évolué, mais aucune étude récente n'a constaté une modification de la fréquentation.

⁸¹ *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec*, enquête réalisée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, les résultats de cette enquête ainsi que de celle de 1999 sont consultables en ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/stat_princ_cult2005.htm consulté le 30 décembre

En 2004, 75% des Québécois déclaraient être allés au cinéma. Les étudiants sont le groupe de personnes qui fréquente le plus le cinéma : 92,1% des étudiants y étaient allés dans l'année. On peut donc conclure avec Jean-Michel Guy que : « Si les salles de cinéma ont souffert de l'arrivée de la télévision , en revanche celle de la vidéo à partir des années 1980 ne leur aura pas porté le coup fatal.⁸² » La fréquentation de l'Audiovidéothèque est corrélée avec un bon niveau d'équipement audiovisuel puisque la moitié des enquêtés possède à la fois une télévision, un magnétoscope, un lecteur de DVD et un ordinateur personnel équipé d'un lecteur de DVD, et un quart possède trois de ces appareils. Ce fort taux d'équipement est logique puisque l'utilisateur n'emprunte un document que s'il peut le lire et il faut noter que les 3 enquêtés qui n'empruntent aucun document sont moins bien équipés que les autres. Si l'Audiovidéothèque n'est pas en concurrence avec les cinémas et les vidéoclubs, elle ne semble pas nuire non plus à l'achat de vidéos : la moitié des enquêtés a acheté des vidéos dans l'année précédente l'enquête et un quart en a acheté plus de 10. Pour finir, on ne peut pas parler pour l'instant de concurrence du téléchargement gratuit de films sur Internet, puisque seuls 7 enquêtés ont déclaré télécharger des films cette année et seul 1 plus de dix, ce qui est sans commune mesure avec le nombre de vidéos empruntées ni même avec le nombre de vidéos achetées puisque on trouve la même proportion d'acheteurs de vidéos chez les enquêtés qui téléchargent que chez ceux qui ne téléchargent pas.

2.2. Des services appréciés

2.2.1. Des taux de rotation des documents élevés

Le fort taux d'emprunt des documents audiovisuels comparé à celui des imprimés est une réalité observée dans la plupart des bibliothèques publiques⁸³. La BNQ ne fait pas exception puisque, les vidéogrammes représentant 0,5% des collections,

⁸² GUY, Jean-Michel, « Les français vidéophiles » *Développement culturel* n°120, op.cit., p.11

⁸³ Selon Christophe Evans « l'offre de vidéogrammes dans les médiathèques ne peut que paraître sous-dimensionnée au premier abord. [...]Selon les statistiques de la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication, les collections de vidéogrammes ne représentent en effet en 2000 que 1% du total des collections [...], alors que les prêts concernant ce support pèsent 3,5% de l'ensemble des emprunts. » Le ratio théorique offre/prêt en médiathèque est le plus élevé pour les vidéogrammes, il est deux fois moins élevé pour les documents sonores et quatre fois moins élevé pour les imprimés. Il faut néanmoins se méfier de ces indicateurs qui ne signifient pas que les vidéogrammes sont davantage prisés que les imprimés, ces deux types de collection étant sans commune mesure du point de vue du nombre de documents dans la plupart des médiathèques. EVANS, Christophe, « A la recherche des publics de la vidéo », in *Cinéma en bibliothèque*, op.cit., p.298.

environ 11 000 films sont prêtés sur 68 000 prêts par semaine à l'automne 2005⁸⁴. Une vidéo est donc environ 36 fois plus empruntée que la moyenne des documents à la BNQ. La nouveauté du service génère une demande énorme et malgré la planification des acquisitions pour éviter un fond sous-dimensionné⁸⁵ à l'ouverture de l'établissement en avril 2005, l'offre reste très inférieure à la demande. Il ne reste en permanence qu'une centaine de films de fictions sur les présentoirs, seuls les documentaires en format VHS sont peu empruntés. J'ai pu observer que certains usagers construisent des stratégies spécifiques, comme se rendre à la section vidéo le mardi à l'ouverture, pour bénéficier des documents remis sur les présentoirs le lundi, jour de fermeture de la bibliothèque.

Ces fort taux de consultation s'arrêtent-ils aux bibliothèques publiques ? Il est difficile de comparer les pratiques des usagers de la BNQ à celles des usagers de la Cinémathèque puisque les documents n'y sont pas empruntables. Les bordereaux de demande de consultation du mois de juillet 2004 montrent que sur les 51 usagers ayant demandé des documents en juillet 2004, 6 ont demandé une vidéo. Au vu du nombre important de documents consultés par chaque usager (en moyenne 4), ce chiffre est négligeable. Les chiffres du mois de novembre 2004, 511 usagers et 72 vidéos consultées, mêmes faussés par le poids important des documents consultés dans le cadre du festival du film documentaire de Montréal, ne sont pas comparables à ceux de la BNQ. Mais considérant que les vidéos représentent moins d'1% des collections de la médiathèque, on constate finalement qu'elles sont davantage consultées que d'autres collections.

Le taux de rotation des documents à l'Audiovidéothèque se situe à mi-chemin entre ceux de la BNQ et ceux de la Cinémathèque. Pour l'année universitaire 2004-2005, 70 000 prêts ont été effectués à l'Audiovidéothèque pour un total de 471 000 prêts dans l'ensemble des bibliothèques de l'UQAM. Les bibliothèques de

⁸⁴ La bibliothèque est ouverte depuis trop peu pour que l'on puisse donner un taux de rotation annuel, d'autre part, le nombre d'abonné et donc d'emprunts ne cesse d'augmenter. Les chiffres de l'automne 2002 font état d'un taux de sortie de 45% par semaine pour les vidéos et de 1,2% par semaine pour l'ensemble des 4,5 millions de documents.

⁸⁵ Beaucoup d'établissements de lecture publique commettent l'erreur d'ouvrir au public une collection de DVD avant que celle-ci n'ait atteint une taille suffisante, par exemple les BM de Strasbourg et de Nancy, qui ont ouvert respectivement en 2001 et en 2002 une collection de prêt de moins de 1 000 DVD. Cette inadéquation de l'offre pour des supports dont on peut attendre une demande forte crée une frustration du public qui va à l'encontre de la volonté d'adaptation de l'offre à la demande qui est à l'origine de la démarche.

l'UQAM possédant 3 millions de documents, les vidéos sont donc empruntées environ 2,5 fois par an et dix fois plus que la moyenne des documents.

2.2.2. Des usagers satisfaits

Du fait de la jeunesse de l'établissement, aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée à la BNQ et il est légitime d'attendre la stabilisation des pratiques chez les usagers pour qui la BNQ est encore un établissement nouveau. C'est le caractère confidentiel du service qui fait que le directeur de la médiathèque de la Cinémathèque n'a jamais mis en place une politique d'évaluation par les usagers. Les points globalement positifs qui en ressortent de l'enquête de 2003 sur les usagers des bibliothèques de l'UQAM sont l'accueil du public et en général la qualité des services, les points négatifs sont les collections et le matériel informatique. Ces résultats peuvent-ils être généralisés à tous les services ? Au regard de cette évaluation, j'ai interrogé les usagers de l'Audiovidéothèque sur leur satisfaction par rapport à ce service, à l'ensemble des bibliothèques de l'UQAM et par rapport à la BNQ s'ils la fréquentent et à d'autres bibliothèques qu'ils fréquentent.⁸⁶

Les usagers sont pour la plupart satisfaits de l'Audiovidéothèque (22 sur les 41 interrogés en sont très satisfaits), la satisfaction est légèrement moindre pour l'ensemble des bibliothèques de l'UQAM (18 usagers en sont très satisfaits) et pour la BNQ (10 usagers sur les 25 qui la fréquentent s'en disent très satisfaits). L'Audiovidéothèque n'étant qu'un service, il est naturel qu'elle contienne moins de points critiquables que des bibliothèques aussi grandes que celles de l'UQAM et que la BNQ. Au regard des résultats, on voit que c'est cette confidentialité qui est la principale source de satisfaction pour les usagers. La petite taille du service permet une grande qualité de l'accueil, qui est jugé très bon par 25 usagers, alors que l'accueil dans les bibliothèques de l'UQAM n'est jugé très bon que par 16 usagers. Le faible nombre d'usagers permet une meilleure disponibilité des documents qui est jugée très bonne par 20 enquêtés alors que la disponibilité des documents des bibliothèques de l'UQAM n'est jugée très bonne que par 17

⁸⁶ Il n'y a pas eu de questions fermées pour ce dernier point, mais certains usagers, qui fréquentent entre autre la bibliothèque municipale de leur ville d'origine, m'ont fait part de leur satisfaction par rapport à d'autres bibliothèques que celles de l'UQAM et la BNQ.

usagers. Mais cette confidentialité a aussi ses revers : les horaires sont source de mécontentement ainsi que le fait que seuls certains usagers peuvent emprunter des films de fiction. Les usagers qui ne peuvent emprunter que des films documentaires fréquentent globalement moins la bibliothèque que ceux qui peuvent emprunter des films de fictions et en sont globalement moins satisfaits⁸⁷.

En croisant les données, on peut dégager différents types d'usagers : les intensifs (14 enquêtés), majoritairement des étudiants de premier cycle de disciplines artistiques, qui fréquentent massivement l'Audiovidéothèque, l'apprécient et fréquentent peu ou pas les autres bibliothèques de l'UQAM et la BNQ et les apprécient peu, les modérés (21 enquêtés) et les occasionnels (6 enquêtés). On rencontre 3 cas isolés d'usagers intensifs qui sont plutôt insatisfaits du service, il s'agit d'étudiants dans des disciplines artistiques qui sont donc contraints d'avoir un usage assez soutenu du service même si ils l'apprécient peu. La majorité des usagers modérés de l'Audiovidéothèque, sont moins laudatifs ou moins franchement insatisfaits du service⁸⁸, les occasionnels sont plutôt satisfaits.

3. Les multifréquentants

Le nomadisme⁸⁹ des usagers entre différents établissements culturels proposant le même type de services est un phénomène courant dans les grandes villes et on peut donc penser qu'il est d'autant plus important à Montréal que la ville propose une offre culturelle très variée. Les multifréquentants sont un public à prendre en compte pour comprendre les attentes des publics des bibliothèques, et il ne suffit plus uniquement d'opposer diamétralement public et non-public. La multifréquentation traduit-elle une concurrence unilatérale entre les différents établissements ou le public nomade se forge-t-il des itinéraires de fréquentation dans lesquels les différents services sont complémentaires ?

⁸⁷ Sur les 20 enquêtés appartenant à des filières où l'emprunt de vidéos de fiction est soumis à condition, 14 se rendent à l'Audiovidéothèque moins d'une fois par semaine et 9 se disent très satisfaits du service.

⁸⁸ Sur les 22 enquêtés qui fréquentent l'Audiovidéothèque entre une fois par mois et une fois par semaine, 11 se disent assez satisfaits du service et n'ont pas de remarque spécifique ou de suggestion d'amélioration.

⁸⁹ J'emprunte ce terme à Bertrand Calenge qui a intitulé son compte rendu de l'enquête menée sur le public de la bibliothèque municipale de Lyon « Publics nomades, bibliothèque familière ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, t.48, n°6

3.1. La multifréquentation étudiante

Les enquêtes sur les publics en France montrent que la multifréquentation est une pratique avant tout étudiante et est plus souvent le fait de diplômés de l'enseignement supérieur⁹⁰. Il faut néanmoins réfléchir sur cette observation puisque la fréquentation à la fois d'une BU et d'une BM n'a pas la même signification que la fréquentation de deux BM, ou deux BU. Comme l'enquête à l'Audiovidéothèque ne porte que sur des étudiants et des enseignants, nous ne pourrions pas saisir le phénomène de la multifréquentation des vidéothèques de Montréal dans toute son ampleur, nous pouvons néanmoins analyser les pratiques des multifréquentants enquêtés pour comprendre leur impact sur les vidéothèques étudiées.

Selon les statistiques de l'enquête nationale de 2004 sur les pratiques culturelles de québécois, 47,7 % des québécois et 56% des étudiants fréquentent une bibliothèque publique⁹¹. La fréquentation étant supérieure au Québec qu'en France, il est logique que la multifréquentation le soit aussi : 46% des étudiants fréquentent plusieurs bibliothèques. De la même façon qu'on constate en France que la multifréquentation est plus courante à Paris, c'est à Montréal que la fréquentation des bibliothèques est la plus élevée et la multifréquentation de même. Cette importance de la multifréquentation peut certes être déduite logiquement puisque Montréal est la ville du Québec qui compte le plus d'étudiants et de diplômés de l'enseignement supérieur.

Sur les 41 usagers interrogés à l'Audiovidéothèque, 25 déclarent fréquenter la BNQ, 16 une autre bibliothèque publique, 12 une ou plusieurs BU autres que celles de l'UQAM, 2 la médiathèque de la Cinémathèque. 11 usagers ne fréquentent qu'une bibliothèque, 14 en fréquentent au moins deux, 11 au moins 3 et 5 au moins

⁹⁰ Dans son étude sur la multifréquentation à la bibliothèque de Vandoeuvre (54), Claude Poissenot montre que les diplômés de l'enseignement supérieur ont deux fois plus de chances d'être multifréquentants que les autres. « Les multifréquentants. Une étude en Lorraine » *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°3, p.4-16 De la même façon, l'enquête sur les publics des bibliothèques municipales parisiennes montre que si 54% des enquêtés fréquentent plusieurs bibliothèques, c'est le cas de 70% des étudiants. ALIX, Yves ; WAHNICH, Stéphane, « Une familiarité distante. Enquête sur les publics des bibliothèques municipales parisiennes » *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t.49, n°2, p. 62-73

⁹¹ *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec. Edition 2005*, (en ligne) : http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/stat_princ05c1.pdf consulté le 29 décembre

4⁹². Les multifréquentants représentent donc 3/4 des enquêtés et la multifréquentation est plus une norme qu'une exception.

D'autre part, les 5 usagers qui fréquentent à la fois les bibliothèques de l'UQAM, une autre BU et une bibliothèque municipale fréquentent tous la BNQ. On voit donc que, chez les étudiants, la fréquentation d'une bibliothèque n'exclut pas la fréquentation d'une autre bibliothèque proposant un service similaire, mais qu'au contraire la multifréquentation est une suite presque naturelle à la fréquentation d'un établissement⁹³. D'autre part, les multifréquentants s'organisent autant selon le territoire que selon la carte documentaire puisque, sortant du quartier de l'UQAM pour aller fréquenter d'autres établissements, ils restent dans une logique de proximité en fréquentant la BNQ.

Les enquêtes sur les usagers des bibliothèques publiques montrent que la fracture entre l'usage et le non-usage, la monofréquentation et la multifréquentation se situe plus entre les diplômés et les non diplômés de l'enseignement supérieur qu'entre les différents niveaux de diplômes universitaires⁹⁴. Or, sur les 12 enquêtés qui ne fréquentent ni la BNQ, ni une autre bibliothèque publique, 10 sont des étudiants de premier cycle, et donc non diplômés de l'enseignement supérieur. D'autre part, sur les 12 usagers qui déclarent fréquenter une autre BU, 4 sont en 1^{er} cycle, 4 en 2^{ème} cycle et 4 sont en 3^{ème} cycle ou titulaires d'un doctorat. Ces usagers fortement diplômés sont surreprésentés dans le phénomène de multifréquentation. Les étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} cycle ainsi que les professeurs ont des besoins documentaires plus pointus qui expliquent la fréquentation de plusieurs BU, en revanche, la fréquentation d'autres bibliothèques ne peut s'expliquer par des besoins universitaires. Les usagers plus diplômés semblent donc avoir une meilleure représentation de l'offre de lecture publique et universitaire tout comme

⁹² Les enquêtés n'ont pas précisé s'ils fréquentent une ou plusieurs autres bibliothèques universitaires, il est donc possible qu'à nombre de multifréquentants égal, le nombre de bibliothèques fréquentées soit plus élevé.

⁹³ L'enquête de juin 2003 par SCP Communication sur 822 usagers de bibliothèques municipales parisiennes montre que 46% des usagers ne fréquentent qu'une bibliothèque, 34% en fréquentent 2 et 20% 3 ou plus. Le nombre d'usagers fréquentant plusieurs bibliothèques est inversement proportionnel au nombre de bibliothèques fréquentées, alors que, dans l'enquête à l'Audiovidéothèque, il est stable jusqu'à 3 bibliothèques fréquentées.

⁹⁴ Ainsi, pour Claude Poissenot : « C'est la détention d'un diplôme universitaire (par opposition aux diplômes de l'enseignement secondaire), plus que le niveau de ce diplôme, qui accroît les probabilités d'être multifréquentant. », « Les multifréquentants », op.cit.

leur plus grande fréquentation des cinémas montre une plus grande proximité avec la culture que chez les étudiants de 1^{er} cycle⁹⁵.

3.2. Une multifréquentation ciblée

« Fréquenter » une bibliothèque peut signifier des réalités différentes : être abonné ou pas, emprunter ou pas, fréquenter tous les services ou seulement un en particulier. Les usagers ne fréquentent donc pas toutes les bibliothèques de la même façon, et les vidéothèques ne constituant qu'un service en particulier au sein des établissements, il se peut que la multifréquentation ne modifie pas les usages dans chaque vidéothèque.

3.2.1. La multifréquentation des vidéothèques

Seuls deux enquêtés déclarent fréquenter la médiathèque de la Cinémathèque, dans les deux cas, ce sont des visites ponctuelles qui interviennent rarement au cours de la scolarité des usagers. Seuls deux étudiants de l'UQAM s'y sont rendus en novembre 2004 pour consulter des documents sur *Le fantôme de la liberté* de Buñuel. Ce film est en effet au programme du premier cycle de cinéma et c'est un des films de fictions les plus empruntés à l'Audiovidéothèque. Les vidéos sont consultées essentiellement par des élèves du secondaire ou par des particuliers, mais pas par les étudiants qui ont des fonds plus fournis à leur disposition. La Cinémathèque fonctionne donc comme une bibliothèque de dernier recours pour les étudiants qui s'y rendent quand un document imprimé n'existe pas à l'UQAM. D'autre part, on peut constater que le nombre d'étudiants qui la fréquente est faible, alors que la Cinémathèque propose une documentation papier utile pour l'étude du cinéma. Malgré la proximité géographique, il y a donc une distance dans les représentations qui nuit à la recherche documentaire des étudiants.

La spécificité des fonds de la médiathèque de la cinémathèque en fait d'emblée une bibliothèque dont la fréquentation s'inscrit dans une démarche de recherche documentaire étendue sur plusieurs bibliothèques. En revanche, 25 enquêtés fréquentent la BNQ, et 3 prévoient de la fréquenter prochainement, il s'agit donc

⁹⁵ De la même façon, Claude Poissenot souligne que « la détention de diplômes de l'enseignement supérieur contribue à donner les moyens de maîtriser l'offre de lecture. Cela signifie que ces usagers repèrent mieux l'offre de bibliothèques sur l'agglomération et les spécificités de chacune. », « Les multifréquentants. », op.cit.

d'une fréquentation massive bien que le contexte de l'enquête, réalisée en début d'année scolaire, mais aussi la jeunesse de l'établissement font que la fréquentation n'est encore stabilisée. C'est cette même jeunesse qui justifie qu'aucune enquête sur les étudiants fréquentant la BNQ n'ait encore été faite. Néanmoins, le nombre d'abonnés a connu un bond en septembre, bond qui peut être justifié par les inscriptions des étudiants, mais aussi des scolaires. Du fait qu'aucune donnée n'est conservée sur l'utilisateur lors de son inscription, la fréquentation étudiante de la BNQ est mal connue. Selon Isabelle Charuest, coordinatrice des collections, la collection de prêt de la BNQ se veut universelle mais ne saurait répondre aux besoins des étudiants à partir du 2^{ème} cycle. Elle entend donc ne pas être une BU ni une salle de lecture pour étudiants. De plus, les BU de Montréal n'arrivent pas au même niveau de saturation que leurs homologues parisiennes, saturation qui justifie en partie la forte proportion d'étudiants à la BPI et à la BnF. Malgré l'importance de la fréquentation étudiante à la BNQ que laisse présager l'enquête à l'Audiovidéothèque, les étudiants ne semblent donc pas être la population majoritaire dans l'établissement.

Les motifs de fréquentation de la BNQ par les enquêtés à l'Audiovidéothèque sont très divers. Seuls 3 enquêtés déclarent la fréquenter avant tout pour travailler dans les salles de lecture, la BNQ est donc comprise comme une bibliothèque publique, et pas comme une BU. Le motif de fréquentation principal est la consultation et l'emprunt d'imprimés, pour 11 usagers, vient ensuite l'emprunt de documents musicaux, pour 7 usagers puis la consultation de périodiques et l'utilisation d'Internet pour 2 usagers. Seuls 2 usagers ont pour principal motif de fréquentation l'emprunt ou la consultation sur place de vidéos et 4 les citent comme motif secondaire. Dans tous les cas, l'emprunt ou la consultation sur place de vidéos se fait à un rythme inférieur à une fois par semaine alors qu'elle est le fait d'usagers empruntant des vidéos à l'Audiovidéothèque plus d'une fois par semaine. On peut donc conclure que l'ouverture de la BNQ ne modifie pas les habitudes d'emprunt de documents audiovisuels des usagers de l'Audiovidéothèque et ceux-ci se dirigent davantage vers les services complémentaires à ceux de l'UQAM : l'emprunt CD et d'un certain type d'imprimés, comme les bandes dessinées.

3.2.2. Un public exigeant

Une enquête menée à la BnF concernant les usagers du Haut-de-jardin montre que les enquêtés, qui sont nombreux à fréquenter parallèlement la BPI et la Bibliothèque Ste Geneviève, ont par rapport à l'établissement des attentes nourries de la fréquentation des autres bibliothèques⁹⁶. De la même façon, l'enquête à l'Audiovidéothèque montre que les multifréquentants sont des usagers plus exigeants par rapport aux bibliothèques qu'ils fréquentent et plus facilement insatisfaits. D'autre part, plus sa fréquentation d'un service est intense, plus l'utilisateur sera exigeant par rapport au même service proposé dans une autre bibliothèque. Ainsi, les usagers intensifs de l'Audiovidéothèque sont très critiques quant aux collections vidéo de la BNQ, dont la disponibilité est jugée insatisfaisante⁹⁷, mais ils souhaiteraient parallèlement que l'Audiovidéothèque permette autant d'emprunts pour autant de temps que la BNQ⁹⁸. Les horaires d'ouverture et de fermeture des services, qui sont des réalités immédiatement comparables, sont plus souvent jugés insatisfaisant dans les bibliothèques de l'UQAM chez les multifréquentants. En revanche, la satisfaction ou la non satisfaction n'est pas fonction du diplôme des multifréquentants ni du nombre de bibliothèques fréquentées, ainsi les usagers qui fréquentent 4 bibliothèques ou plus sont proportionnellement les plus satisfaits de la BNQ.

⁹⁶ Ainsi, 37% des usagers sont insatisfaits de l'heure de fermeture de la BnF, d'autres établissements fermant plus tard. Les résultats de cette enquête de 2002 sont analysés dans un article de Romuald Ripon et Denis Bruckmann, « Les lecteurs de la Bibliothèque d'étude (Haut-de-jardin) de la BnF. » in *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?*, op.cit., p.33-37

⁹⁷ Ainsi, selon une étudiante en Arts visuels, la vidéothèque de la BNQ n'est « pas très fournie », selon une étudiante en BAC de français, « la variété des documents n'est pas satisfaisante ». Par contre, selon un étudiant en Lettres qui fréquente de façon modérée l'Audiovidéothèque mais de façon intensive les autres bibliothèques de l'UQAM, la BNQ propose « plus de documents » que l'UQAM et il est vrai qu'elle détient de fois plus de monographies. La perception du deuxième établissement fréquenté est donc fonction des usagers développés dans l'établissement d'origine.

⁹⁸ Une étudiante de BAC d'animation culturelle fait remarquer : « Une semaine pour le prêt, c'est excellent ! », selon un étudiant de première année en scénarisation, « je vais souvent à la BNQ car les horaires d'ouverture y sont bons [...], le système de réservation, c'est une bonne idée. » (la réservation de documents n'est pas possible à l'Audiovidéothèque. D'autre part, les enquêtés qui montrent une satisfaction unilatérale vis-à-vis du service, « excellent service », « je n'ai rien à redire », ont une moindre tendance à la multifréquentation.

Conclusion

Les rapports complexes des bibliothèques entre elles et des bibliothèques dans leur milieu urbain sont mis au jour dans les politiques propres aux vidéothèques montréalaises étudiées. S'il peut exister certaines formes de rivalités réelles ou symboliques, mais dans tous les cas marginales, entre les établissements et les formes commerciales d'accès à l'image animée, la concurrence entre les établissements, avec le phénomène de la multifréquentation, est positive pour les bibliothèques comme pour le public, permettant aux unes de mieux définir leurs missions et aux autres d'avoir une meilleure compréhension de l'offre documentaire. Dans le contexte des vidéothèques, où l'offre est bien inférieure à la demande, la concurrence la plus importante et la plus visible est celle des usagers entre eux.

Malgré les importantes différences de statut, de mission et de budget des établissements étudiés, les problématiques liées à la spécificité des collections vidéo sont souvent les mêmes. Aux contraintes légales et commerciales qui tiennent une grande place dans les politiques d'acquisition et de mise à disposition des collections, se surajoutent des questions liées au statut historique et linguistiques du Québec et au rôle clef que joue l'image animée dans la culture québécoise. Pays jeune dont l'identité culturelle est en construction, le Québec amorce une réflexion sur la place de l'image animée dans les bibliothèques et dans le patrimoine national. Les différences politiques et les similitudes culturelles avec la France font qu'il serait intéressant de mettre en regard les différentes politiques de l'image animée en bibliothèque dans ces deux pays, la France ayant une préoccupation plus ancienne de la conservation de l'image animée sous toutes ses formes.

L'enquête à l'Audiovidéothèque de l'UQAM nous permet de conclure à une atomisation des usages de l'image animée et à une individualisation des parcours de chaque usager à travers les différentes bibliothèques qu'il fréquente. Le morcellement même des pratiques et les nouvelles formes de documents qui

permettent le nomadisme des usages, les DVD peuvent par exemple être lus sur un ordinateur portable, font qu'il est difficile de cerner les usagers et encore plus d'en dégager des profils stables. L'utilisateur n'ajuste pas ses pratiques à l'offre vidéo des établissements, mais, dans une singularisation même inconsciente, construit son propre itinéraire dans les services. La proximité ou l'éloignement mentaux et sociaux prennent le pas sur la place géographique de la bibliothèque dans la cité et les représentations fortes liées à chaque bibliothèque masquent les services réellement fournis par ces établissements. Plutôt que de s'interroger sur une éventuelle généralisation des résultats des enquêtes et des observations à d'autres bibliothèques et à d'autres zones géographiques, il est donc plus pertinent de conclure sur cette nouvelle parcellarisation de la demande et des usages qui constitue un enjeu d'importance pour les bibliothèques au Québec comme ailleurs.

Il convient à l'Audiovidéothèque de s'interroger sur la pertinence de sa limitation du prêt de fiction aux seuls étudiants en art et en cinéma : n'est ce pas une fois de plus considérer les collections vidéos comme un accessoire des collections imprimées ? Il faudrait que l'université prenne au sérieux les besoins en matière de culture générale des nouveaux étudiants et réfléchir sur son rôle d'éducation à l'image pour tous les étudiants et pas seulement ceux en cinéma. Les bibliothèques de l'UQAM devraient donc à notre avis reconsidérer la primauté absolue qu'elles donnent à l'écrit, et ses répercussions sur le budget, et permettre à tous les étudiants d'accéder à leurs fonds constitués par ailleurs avec une grande expertise. Si les BU américaines, et l'UQAM ne fait pas exception, se vident depuis que la documentation électronique s'impose, elles doivent chercher à développer les services toujours plébiscités par les étudiants, dont les collections vidéos font partie.

La médiathèque de la Cinémathèque est une structure en transition et la question de l'avenir de collection VHS « de répertoire » est masquée aujourd'hui par une autre priorité, celle de l'organisation du dépôt légal de la télévision. Les collections vidéo sont prises entre d'un côté l'éclatement des pratiques individuelles, et la volatilité des images animées de plus en plus privées de

support, d'un autre côté une logique de regroupement de la part des Etats et des institutions de conservation. Au milieu de ces deux tendances, il est difficile d'être une collection de petite taille, n'ayant aucune réelle spécificité, aucune rareté et surtout n'étant pas prête à l'heure du nomadisme des pratiques audiovisuelles, incarné paradoxalement par la primauté du visionnement à domicile. La collection avait été constituée selon un modèle encyclopédique qui a également prévalu dans la politique documentaire des BM si petites soient-elles en France, et ce modèle peine aujourd'hui à trouver son public dans l'espace de grande concentration culturelle qu'est le centre ville. Pour Dominique Lahary, la bibliothèque d'aujourd'hui doit « dépasser la cohérence interne et accepter la segmentation des publics »⁹⁹, ce qui revient pour la Cinémathèque à accepter l'absence de pertinence d'une petite collection « de répertoire » dans un espace concurrentiel.

Il est évident que les collections vidéo de la BNQ sont en volume insuffisant, mais il ne s'agit pas chez les responsables d'un mauvais calcul du succès public de la collection, qui a été constituée très rapidement et qui tend à augmenter encore ses prochaines. Si le rythme d'acquisition se maintient à environ 6 600 vidéos par an, chiffre qui est prévu en 2006, et que pour ne pas être disproportionnée, une collection vidéo doit représenter au minimum 1% de l'offre documentaire d'une médiathèque, on peut prévoir que d'ici 2008, l'offre vidéo de la BNQ sera mieux adaptée à la demande. Mais au-delà du volume de la collection, qui est une question avant tout budgétaire, la BNQ doit s'interroger sur la nature des collections, qu'il conviendrait de plus axer sur le documentaire et moins sur les fictions récentes afin de mieux différencier l'offre vidéo en bibliothèque de lecture publique de l'offre commerciale.

⁹⁹ LAHARY, Dominique « Bibliothèque et concurrence : par quel(s) bout(s) prendre la question. » in *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?* op. cit. L'auteur ajoute : « Plutôt que d'être équilibrée sur elle-même, [la bibliothèque] ne doit-elle pas l'être avec la société qui l'entoure ? Force est alors d'accepter une certaine segmentation du public, de penser l'offre en rapport avec des blocs de public divers, ce qui peut autoriser la coexistence dans un même bâtiment de politiques documentaires diversifiées. », p.75

Bibliographie

L'enquête en bibliothèques : théories et pratiques

ALIX, Yves ; WAHNICH, Stéphane, « Une familiarité distante : Enquête sur le public des bibliothèques municipales parisiennes. » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, t.49, n°2, p.62-73

BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales et leurs publics, Pratiques ordinaires de la culture*, Paris : Bpi/Centre Pompidou, 2001. (Etudes et recherche).

ESQUENAZI, Jean-Pierre, *Sociologie des publics*, Paris : La Découverte, 2003.

POISSENOT, Claude, « Les multifréquentants : une étude en Lorraine » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°3, p.4-16

POISSENOT, Claude ; RANJARD Sophie, *Usage des bibliothèques : approche sociologique et méthodologie d'enquête*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2005

RANJARD, Sophie, « Pratiques et attentes des publics des médiathèques : Méthodes et techniques d'enquêtes. » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°5, p.102-107

Les vidéothèques : organisation, publics, collections

BLANGONNET, Catherine, « Le cinéma documentaire dans les bibliothèques publiques : Un premier bilan. » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, t.50, n°1, p.64-72

COLLARD, Claude ; GIANNATTASIO, Isabelle ; MELOT, Michel, *Les images dans les bibliothèques*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1995. (Collection Bibliothèques).

DESRICHARD, Yves (dir.), avec la collaboration d'Yves Alix et Marc Vernet, *Cinéma en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2004. (Collection Bibliothèques)

DUPUY, Marion, *Vidéotheque, mode d'emploi*, Paris : Images en bibliothèque, 2004.

HUDON, Michèle ; TURNER, James ; DEVIN, Yves, « Description et indexation des images en mouvement : résultat d'une enquête », *Documentation et Bibliothèques*, vol.47, n°1, janvier-mars 2001, p.3-9

JEDRECY, Philippe, « La vidéo patrimoniale à la Bibliothèque nationale de France : conservation de la collection. » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°5, p.44-60

LAGADIC, Ronan, *L'arrivée du DVD en BDP : pour une logique du contenu : réflexion sur la place de la vidéo en bibliothèque*, mémoire d'étude du DCB sous la dir. de Bertrand Calenge, Enssib, 2003. (non publié)

LAVEST, Marie ; MARGOT, Dominique, « Où en sont les vidéotheques aujourd'hui ? » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°5, p.38-43

LORET, Brigitte ; MARGOT, Dominique, *Photographie d'un service audiovisuel en bibliothèque universitaire*. Paris : Images en bibliothèques, 1998.

STOCKINGER, Peter, *Le document audiovisuel : procédures de description et exploitation*, Paris : Hermès Science Publications, 2003

Les pratiques culturelles de l'image animée

BAECQUE, Antoine de, *La cinéphilie : invention d'un regard, histoire d'une culture, 1944-1968*, Paris : Fayard, 2003

BLANCHET, Alexis, « Les films de cinéma à l'épreuve de la DVDphilie : Que recherche le DVDphile ? » in **BiFi**, *Troisièmes Journées d'études européennes sur les archives de cinéma*, (en ligne) :

<http://www.bifi.fr/expert/journees/2004/blanchet.html> consulté le 30 décembre

DENAULT, Jocelyne, *Dans l'ombre des projecteurs: les Québécois et le cinéma*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1996.

GUY, Jean-Michel, *La culture cinématographique des français*, Paris : La documentation française, 2000. (Questions de Culture)

NICOLAS, Yann, « Le téléchargement sur les réseaux de pair à pair », *Développement culturel* n°148, juin 2005

Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2005*, (en ligne) :

http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/film-annexe.htm consulté le 30 décembre

Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, édition 2005, (en ligne) :

http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/stat_princ05c1.pdf

consulté le 30 décembre

Les bibliothèques au Québec

« Numéro spécial BNQ », *Documentation et Bibliothèques*, vol. 51, n°1, janvier-mars 2005

BLOUIN, Pierre ; DOUGNAC, Marie-Hélène, ROBITAILLE, Céline, « La Grande Bibliothèque du Québec », *HERMES : revue critique*, automne 98, (en ligne) : <http://pages.globetrotter.net/charro/HERMES2/gbq1.htm>

BRAULT, Jean-Rémi, *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises*, Montréal : Editions ASTED, 2004

FODOR, Caroline, « Bibliothèques publiques : nouveaux édifices, nouveaux rôles », *Documentation et Bibliothèques*, vol.47, n°3, juillet-septembre 2001, p.15-21

MARCOTTE, Véronique, « La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec : une institution culturelle au service des québécois. » *Documentation et Bibliothèques*, vol. 49, n°2, avril-juin 2003, p.20-23

NOEL, Wanda, *Guide du droit d'auteur pour les bibliothèques canadiennes*, Montréal : Editions CLA ASTED, 2000

PELLETIER, Frédérick, « Cinémathèque Québécoise en péril : l'avenir de la mémoire », *Hors Champ*, janvier 2001, (en ligne) :

http://www.horschamp.qc.ca/article.php3?id_article=36 consulté le 30 décembre

SAVARD, Réjean, DUCHARME, Christian, « Priorités et objectifs des bibliothécaires en France et au Québec » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, t.48, n°1, p.102-108

Les étudiants et les bibliothèques

ELRICH, Valérie, *Les nouveaux étudiants : un groupe social en mutation*, Paris : A.Colin, 1998. (Références. Sociologie)

HAZZAN, Guy, « Haute curiosité et lectures infinies : Culture générale et bibliothèques universitaires. » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, t.49, n°1, p.56-61

MITTERMEYER, Diane ; QUIRION, Diane, *Etude sur les compétences en recherche documentaire des étudiants entrant au 1^{er} cycle dans les universités québécoises*. Montréal : Editions CREPUQ, 2003.

RENOULT, Daniel, « Les étudiants et les BU : Quelles pratiques ? Quelles attentes ? » in *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?* Paris : Editions de la BPI/Centre Pompidou, 2005, p.39-40

RIPON, Romuald ; BRUCKMANN, Denis, « Les lecteurs de la bibliothèque d'étude (Haut-de-Jardin) de la BnF. » in *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?* Paris : Editions de la BPI/Centre Pompidou, 2005, p.33-38

Territorialité et concurrence des institutions culturelles

ALIX, Yves, « La banalisation des bibliothèques : Une offre non marchande dans le marché de l'information. » *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t.47, n°1, p.23-29

AUGUSTIN, Jean-Pierre, *Perspectives territoriales pour la culture*, Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2004.

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, « Figures de la polyvalence : Regroupements de services et équipements culturels incluant une bibliothèque municipale », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, t.44, n°9, p.15-23

LAHARY, Dominique, « Bibliothèque et concurrence : Par quel(s) bouts prendre la question ? » in *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?* Paris : Editions de la BPI/Centre Pompidou, 2005, p.59-78

LEFEBVRE, Alain, « Pratiques culturelles et nouvelles mobilités. » in *Publics : quelles attentes ? Bibliothèques : quelles concurrences ?* Paris : Editions de la BPI/Centre Pompidou, 2005, p.17-22

Table des annexes

ANNEXE 1 : GRILLES D'ENQUÊTE ET D'OBSERVATION.....	II
ANNEXE 2 : DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR LES ENQUÊTÉS.....	IX
ANNEXE 3 : DONNÉES SUR LES ÉTABLISSEMENTS.....	XVIII
ANNEXE 4 : DONNÉES COMPARATIVES SUR LES ÉTABLISSEMENTS	XXVIII

Annexe 1 : grilles d'enquête et d'observation

Annexe 1-1 : Questionnaire de l'enquête à l'Audiovidéothèque

VOTRE USAGE DES BIBLIOTHEQUES

1. Vous êtes :

-Etudiant, si oui, dans quel domaine et en quel cycle ?

-Enseignant, si oui dans quel domaine ?

-Ni étudiant, ni enseignant, précisez :

2. Vous êtes : un homme, une femme

LA VIDEOTHEQUE

3. Vous vous rendez à l'Audiovidéothèque avant tout pour... (si vous donnez plusieurs réponses, numérotez-les par ordre d'importance)

- Emprunter des films de fiction
- Emprunter des films documentaires
- Emprunter des séries télévisées
- Consulter des documents sur place
- Emprunter des méthodes de langue

- Consulter les catalogues
- Vous faire conseiller par les bibliothécaires

4. Quand vous empruntez un document, c'est ... (si vous donnez plusieurs réponses, numérotez-les par ordre d'importance)

- dans le cadre d'un cours
- pour votre culture personnelle
- pour vos loisirs

5. Si vous empruntez des documents :

- vous n'empruntez que des DVD
- vous n'empruntez que des cassettes vidéo
- vous empruntez les deux mais privilégiez les DVD
- vous empruntez les deux mais privilégiez les cassettes vidéo

6. La langue des films :

- vous regardez sans problème des films en anglais ou dans une autre langue avec sous titres anglais
- vous privilégiez les films doublés en français
- vous privilégiez les films sous-titrés en français

7. Vous avez regardé les trois derniers films que vous avez empruntés à la vidéothèque...

- une fois en entier
- une fois en partie
- plusieurs fois en entier ou en partie

8. Vous empruntez des documents à l'Audiovidéothèque

- moins d'une fois par mois
- entre une fois par mois et une fois par semaine

-plus d'une fois par semaine

9. Etes-vous satisfait (numérotez les réponses comme ceci : 1 : très satisfait, 2 : assez satisfait, 3 : pas satisfait)

- des documents proposés ?
- de la disponibilité des documents ?
- des modalités d'emprunt et de visionnement sur place ?
- des modalités de recherche dans le catalogue ?
- des heures d'ouverture et de fermeture ?
- de l'ambiance ?
- de l'accueil du personnel ?

10. Avez-vous des remarques sur le service, des points qui vous semblent particulièrement positifs ou négatifs ?

LES BIBLIOTHEQUES DE L'UQAM

11. Vous vous rendez à la bibliothèque centrale ou dans d'autres bibliothèques de l'UQAM :

- moins d'une fois par mois
- entre une fois par mois et une fois par semaine
- plus d'une fois par semaine

12. Vous empruntez des livres, ou consultez sur place des livres ou des périodiques :

- moins d'une fois par mois
- entre une fois par mois et une fois par semaine
- plus d'une fois par semaine

13. Etes-vous satisfait : (numérotez les réponses comme ceci : 1 : très satisfait, 2 : assez satisfait, 3 : pas satisfait)

- des documents proposés ?
- de la disponibilité des documents ?
- des modalités d'emprunt ?
- des modalités de recherche dans le catalogue ?
- des possibilités de travailler sur place ?
- des heures d'ouverture et de fermeture ?
- de l'ambiance et de l'accueil du personnel?

14. Si vous empruntez des films de fictions, allez vous consulter à la bibliothèque des articles, des critiques ou des ouvrages qui parlent du film ?

- souvent
- parfois
- jamais

15. Vous arrive-t-il de vous rendre à la bibliothèque centrale uniquement pour emprunter un DVD ou une cassette ?

- souvent
- parfois
- jamais

16. Avez-vous des remarques sur les bibliothèques de l'UQAM et en particulier sur la bibliothèque centrale, des points qui vous semblent particulièrement positifs ou négatifs ?

LES AUTRES BIBLIOTHEQUES

17. Fréquentez-vous d'autres bibliothèques ? Si oui...

- la BNQ
- une autre bibliothèque municipale
- une ou plusieurs autres bibliothèques universitaires
- la médiathèque de la cinémathèque

18. Si vous fréquentez la BNQ, c'est avant tout pour... (si vous donnez plusieurs réponses, numérotez-les par ordre d'importance)

- Consulter des périodiques ou Internet
- Lire ou emprunter des livres ou des bandes dessinées
- Écouter de la musique ou emprunter des disques
- Emprunter ou consulter des films
- Travailler dans les espaces prévus à cet effet

19. Si vous consultez ou empruntez des documents audiovisuels à la BNQ, vous le faites pour... (si vous donnez plusieurs réponses, numérotez-les par ordre d'importance)

- un travail qui a un rapport avec un cours
- votre culture personnelle
- vos loisirs

20. Vous empruntez des films ou consultez des films sur place :

- moins d'une fois par mois
- entre une fois par mois et une fois par semaine
- plus d'une fois par semaine

21. Vous empruntez ou consultez sur place des documents autres que des films :

- moins d'une fois par mois
- entre une fois par mois et une fois par semaine
- plus d'une fois par semaine

22. Êtes vous satisfait (numérotez les réponses comme ceci : 1 : très satisfait, 2 : assez satisfait, 3 : pas satisfait) :

- des documents proposés ?
- de la disponibilité des documents ?
- des modalités d'emprunt et de visionnement sur place ?
- des heures d'ouverture et de fermeture ?

- de l'ambiance ?
- de l'accueil du personnel ?

23. Avez-vous des remarques sur la vidéothèque de la BNQ, des points qui vous semblent particulièrement positifs ou négatifs ?

24. Diriez-vous que vos habitudes en matière de consultation et d'emprunt de documents en bibliothèque ont changé depuis l'ouverture de la BNQ ? Si oui, expliquez en quoi.

25. Chez vous, vous avez :

- un poste de télévision
- un magnétoscope
- un lecteur de DVD
- un micro-ordinateur équipé d'un lecteur de DVD

26. Cette année, vous êtes allé au cinéma :

- moins d'une fois par mois
- une ou plusieurs fois par mois
- une ou plusieurs fois par semaines
- vous n'y êtes pas allé

27. Fréquentez-vous un vidéoclub ?

- oui
- non

28. Combien de DVD et de cassettes vidéos achetez vous par an ?

Annexe 2 : Données complémentaires sur les enquêtés

Annexe 2-1 : Profils des usagers

1 : Etudiant au BAC d'histoire

- usage modéré de visionnement sur place de films documentaires en rapport avec son travail, n'emprunte jamais
- il est donc insatisfait de ne pas pouvoir emprunter
- usage intensif de la centrale, en est très satisfait
- fréquente la BNQ ainsi que la BU de Mc Gill pour les imprimés
- se dit être un usager trop récent de la BNQ pour qu'elle ait modifié quoi que ce soit dans ses habitudes documentaires.
- assez DVDphile, il va également au cinéma

2 : Chargée de cours en psychologie

- usage purement scolaire et modéré
- peu portée sur la technologie (n'emprunte que des cassettes vidéo)
- usage occasionnel de la centrale, mais s'en dit satisfaite
- peu cinéphile
- fréquente la BNQ et s'en dit satisfaite

3 : Professeur de psychologie

- usage occasionnel et purement scolaire de la vidéothèque,
- très familier avec le livre, très satisfait des services des bibliothèques
- cinéphile, va au cinéma et achète des DVD
- ne fréquente pas la BNQ

4 : Etudiante au BAC d'arts visuels

- usage intensif de tous types
- regarde énormément de films, mais exclusivement à la vidéothèque
- peu cinéphile : ne va pas au cinéma, ne se documente pas sur ce qu'elle regarde
- usage de « culture personnelle » : elle est très critique sur les bibliothèques

5 : Doctorant en philosophie

- usage modéré, de loisir uniquement : peu critique avec le service
- très familier avec le livre, son jeune âge le pousse néanmoins à être plus critique
- peu cinéphile
- fréquent la BNQ, mais l'apprécie avant tout pour l'ambiance et pour travailler

6 : Employé surnuméraire à la centrale (entre autre au prêt)

- usage intensif de fiction pour culture personnelle
- très satisfait des documents, mais pas de la structure
- usage intensif des imprimés de l'UQAM
- est le premier à avoir les mêmes motifs de satisfaction et d'insatisfaction dans les deux services
- ne fréquente pas la BNQ, mais est assez vidéophile

7 : Etudiante en cinéma, BAC

- fréquentation massive de culture personnelle et de loisirs
- emprunte surtout des fictions et des séries pour sa culture et ses loisirs
- privilégie le DVD
- très satisfaite du service (sauf du catalogue, plainte récurrente)
- peu satisfaite de la centrale
- s'y rend souvent pour emprunter des vidéos, mais emprunte très peu d'autres documents
- fréquente régulièrement la BNQ, mais surtout pour emprunter d'autres documents
- en est très satisfaite
- va parfois au cinéma

8 : Etudiante de BAC en lettres

- usage modéré de culture et de loisirs
- très satisfaite sauf des horaires (plainte récurrente)
- fréquente assidûment la centrale et s'en dit moyennement satisfaite
- se rend régulièrement à la BNQ, mais pas pour emprunter des vidéos et pour un usage de travail
- en est très satisfaite
- peu cinéophile, mais cinéphilie « littéraire » : consulte des livres sur les films qu'elle regarde

9 : étudiante en école de langue (FLS), 1^{er} cycle

- usage mixte et intensif : langues et cinéma
- est la première à dire que le support lui importe peu
- comprend mal la différence entre culture personnelle et travail
- privilégie les films francophones (pour son apprentissage de la langue ?)
- assez satisfaite sauf du catalogue
- n'est pas satisfaite du nombre de documents empruntables
- ne fréquente pas la centrale, en est très insatisfaite (surtout l'accueil, la disponibilité des documents)
- est satisfaite de la BNQ, mais consulte la documentation plus qu'elle ne l'emprunte
- peu cinéophile

10 : étudiant de BAC en sciences du langage

- usage modéré tourné autour de l'auto formation en langues
- assez insatisfait, surtout par la consultation sur place et le choix de documents
- usage intensif de la centrale, mais n'est pas satisfait des documents proposés
- se rend à la BNQ surtout pour consulter des imprimés et travailler, en est plutôt satisfait
- gros emprunteur, mais pas des films
- peu cinéophile

11 : Etudiante de maîtrise en arts visuels

- usage modéré des DVD de fiction pour sa culture personnelle
- est très insatisfaite, y compris de l'accueil !
- usage modéré de la centrale, dont elle est très satisfaite sauf de la disponibilité des documents
- fait un usage modéré de la BNQ, surtout pour son travail et les imprimés
- en est assez satisfaite

- 1ere critique de la vidéothèque de la BNQ : pas assez de documents
- peu équipée en audiovisuel, elle est assez cinéophile

12 : étudiante de DESS en design d'évènements

- usage modéré de documentaires, centré autour du travail personnel (consulte les documents plusieurs fois)
- est peu satisfaite
- se plaint de la disparité de l'accueil selon les employés
- usage intensif de la centrale, mais n'en est pas satisfaite, surtout des possibilités de travailler sur place
- utilise peu la BNQ, surtout pour travailler, mais se dit insatisfaite du fait que les vidéos peuvent être empruntées par tous et ainsi ne sont pas disponibles pour ceux qui en ont vraiment besoin
- peu cinéophile, mais vidéophile

13 : étudiante de BAC en animation culturelle

- usage intensif tourné autour du travail (privilégie les VHS)
- est peu satisfaite sauf de l'accueil
- souhaiterait plus de poids sur les achats des bibliothécaires
- usage modéré de la bibliothèque de l'UQAM, en est moyennement satisfaite
- elle est par contre satisfaite du catalogue et des possibilités de travail sur place !
- utilise surtout la BNQ pour la musique, mais consulte aussi des documentaires pour son travail, mais se dit insatisfaite de la qualité des documents même si elle est plus satisfaite des modalités de prêt qu'à l'UQAM.
- ses habitudes ont surtout changé au niveau de l'emprunt de CD
- peu cinéophile

14 : étudiante en BAC de théâtre

- usage modéré de fictions destinées aux loisirs
- satisfaite
- usage modéré de la centrale, assez satisfaite, mais ne travaille jamais sur place
- usage modéré de la BNQ tourné autour de l'imprimé et du disque
- en est assez satisfaite, sauf de la disponibilité des documents
- assez cinéophile et « moderne »(télécharge et regarde des films en anglais)

15 : étudiante en BAC de communication relation humaine

- usage épisodique des documentaires motivé par le travail
- assez satisfait
- usage modéré de la centrale dont il est satisfait
- usage épisodique de la BNQ, non tourné vers l'audiovisuel
- en est assez satisfait, surtout du nombre de documents, qui a modifié ses habitudes vers une + grande fréquentation de la BNQ
- peu cinéophile

16 : étudiant en BAC de lettres

- usage modéré de documentaires, tourné vers la culture personnelle (ne privilégie aucun support)
- est très satisfait, sauf des horaires
- usage intensif de la centrale dont il est peu satisfait, surtout au niveau de la présence des documents
- usage modéré de la BNQ dont il est très satisfait, surtout de l'ambiance de travail
- assez cinéophile (profil de la cinéphilie littéraire ?)

17 : Étudiante en maîtrise de théâtre

- usage modéré mixte de culture et de travail
- satisfaite, sauf de la disponibilité des documents
- usage intensif de la centrale (ou de la bibliothèque des arts ?)
- se dit surtout insatisfaite des horaires

-fréquente assez souvent les cinémas (profil de la cinéphilie « littéraire »)

18 : enseignant en gestion

- usage épisodique de VHS documentaires réservées au travail dans le cadre des cours
- usage intensif des imprimés de l'UQAM
- usage modéré des imprimés de la BNQ, s'en dit très satisfait
- assez cinéphile : va au cinéma et achète des vidéos

19 : étudiante en certificat de français (1^{er} cycle)

- usage modéré et mixte, langues et films, loisirs et travail
- assez insatisfaite des documents, satisfaite de la structure
- usage épisodique des bibliothèques de l'UQAM, en est insatisfaite
- peu cinéphile

20 : étudiante chinoise en certificat de français (1^{er} cycle)

- visionnement intensif sur place de documentaires pour son travail
- dit privilégier les films en anglais (alors qu'elle doit normalement apprendre le français)
- regarde souvent les films en partie
- n'emprunte jamais
- usage intensif des bibliothèques de l'UQAM, mais n'emprunte pas beaucoup
- est assez satisfaite des services sauf de la disponibilité des documents et des horaires d'ouverture
- très vidéophile, achète beaucoup de DVD en Chine et ici en téléchargement beaucoup

21 : étudiante en maîtrise d'arts

- usage modéré de fictions et de documentaires pour culture personnelle et cours
- n'emprunte que des DVD et est très satisfaite du service
- usage intensif des bibliothèques de l'UQAM mais est peu satisfaite des horaires
- assez cinéphile (et sous équipée en audiovisuel), dit avoir arrêté son abonnement au vidéoclub grâce à la vidéothèque

22 : étudiante du BAC en animation culturelles

- usage occasionnel de visionnement sur place de documentaires dans le cadre d'un cours
- regarde les films par tronçons
- usage épisodique des autres bibliothèques de l'UQAM
- ne fréquente pas d'autres bibliothèques
- peu cinéphile et peu vidéophile

23 : étudiant au BAC d'art

- consultation sur place et emprunt modéré de documentaires pour sa culture personnelle et dans le cadre des cours
- regarde des films en anglais et est assez mécontent du service, se plaint entre autre de la « facilité d'accès »
- usage modéré des autres bibliothèques de l'UQAM et en est assez content
- peu cinéphile, ne télécharge que quelques films par an sur Internet.

24 : étudiante au BAC d'arts visuels

- usage modéré de la fiction et du documentaire, surtout pour la culture personnelle (malgré tout, ne regarde pas les films en entier : il semble que ce soit parce que les films étaient abîmés)
- est assez contente du service, mais pas des documents proposés
- usage modéré des autres bibliothèques de l'UQAM, en est contente (se plaint des amendes : elle vient d'en payer une de dix dollars)
- consulte occasionnellement des films à la BNQ mais n'est pas satisfaite de leur disponibilité

-assez cinéophile (va au cinéma, achète des DVD, lit de la documentation sur les films qu'elle regarde)

25 : étudiante en BAC de cinéma

- usage modéré de documentaire puis de fiction pour les cours et la culture personnelle
- très satisfaite du service
- usage épisodique des autres bibliothèques de l'UQAM, assez satisfaite du service
- dit ne pas « encore » fréquenter la BNQ
- assez cinéophile, va au cinéma et achète des vidéos

26 : étudiant en BAC arts visuels

- utilisateur épisodique, emprunte surtout des méthodes de langue et peu de films
- moyennement satisfait du service
- utilisateur épisodique de la centrale, en est moyennement satisfait, mais fait remarquer la bonne ambiance et l'accessibilité
- ne fréquente pas d'autres bibliothèques
- moyennement cinéophile

27 : étudiante en BAC de théâtre

- utilisatrice modérée de fiction pour culture personnelle
- est satisfaite, sauf du nombre de documents
- utilisatrice épisodique des autres bibliothèques de l'UQAM, mais en est satisfaite
- fréquente la BNQ surtout pour les livres et les disques
- est satisfaite de la BNQ sauf de la disponibilité des films (ce qui explique pourquoi elle n'en consulte pas)
- elle a fréquenté la BNQ cet été, mais avec la rentrée, elle s'est remise à fréquenter les bibliothèques de l'UQAM
- peu cinéophile

28 : étudiante en maîtrise d'études littéraires

- usage modéré de fictions et séries pour la culture et les loisirs
- est assez satisfaite du service, mais déplore l'attente
- usage modéré des bibliothèques de l'UQAM, assez satisfaite, mais pas pour les mêmes raisons (par exemple, elle est satisfaite de la recherche dans le catalogue à la vidéothèque, mais pas dans les BU)
- elle est satisfaite de la rénovation des services, mais se plaint du fait que les documents ne sont pas adaptés à la recherche
- fréquente une autre BU et la BNQ, pour ses loisirs
- consulte épisodiquement des films, n'est pas satisfaite de leur disponibilité et se plaint du bruit (car elle travaille également à la BNQ)
- assez cinéophile, elle va au cinéma et consulte des documents sur les films qu'elle voit

29 : étudiante en 3^{ème} cycle de sémiologie

- usage modéré de fiction pour sa culture personnelle, est très satisfaite du service
- usage intensif des bibliothèques de l'UQAM
- en est très satisfaite, sauf de la disponibilité des documents
- fréquente d'autres BU et la BNQ, en est satisfaite sauf de la disponibilité des documents, utilise surtout l'imprimé, mais aussi des films
- très équipée, elle est assez vidéophile

30 : Enseignante auxiliaire en théâtre

- usage régulier d'emprunt de séries TV pour ses loisirs
- très satisfaite du service sauf de l'accueil du personnel
- usage régulier de la Centrale, en est très satisfaite
- fréquente la BNQ, pour emprunter des pièces de théâtre, mais ne fréquente pas la vidéothèque

- dit y aller plus par curiosité, mais privilégie les bibliothèques de l'UQAM
- très équipée et relativement vidéophile et cinéophile

31 : étudiante en BAC de sexologie

- usage régulier de documentaires dans le cadre d'un travail, peu préoccupée par le format ou par la langue
- très satisfaite du service
- fréquentation et emprunts plus épisodiques à la centrale
- fréquente la BNQ surtout pour les livres ou pour l'Internet et n'emprunte pas de films, en est très satisfaite
- très équipée, elle est assez vidéophile

32 : étudiant en certificat de création littéraire (1^{er} cycle)

- emprunt intensif de fictions pour loisirs et culture, prend garde au format et à la langue
- moyennement satisfait, sauf du personnel et de l'emprunt
- fréquentation régulière de la centrale, en est assez satisfait
- se rend à la BNQ surtout pour consulter des films, s'en dit moyennement satisfait, sauf de l'ambiance
- très équipé, il est peu cinéophile, mais acheteur de DVD

33 : étudiante en BAC de cinéma

- emprunteuse intensive de fiction pour sa culture personnelle
- se soucie peu du format et est très satisfaite du service, sauf des horaires
- usage régulier des autres bibliothèques de l'UQAM, s'en dit moins satisfaite, surtout de l'accueil du personnel
- elle fréquente la vidéothèque de l'ONF
- fréquente la BNQ uniquement pour ses imprimés et peu et donc n'a pas modifié ses habitudes
- assez cinéophile

34 : étudiante en BAC de relations internationales

- utilisatrice novice, n'emprunte que des documentaires pour son travail de façon épisodique
- est satisfaite de tout sauf de l'ambiance
- fréquentation régulière de la centrale, mais emprunts occasionnels
- peu cinéophile, ne fréquente pas la BNQ mais achète et télécharge des films.

35 : même diplôme (les entretiens ont été réalisés en même temps)

- même usage, mais est plus insatisfaite de la structure
- usage épisodique des autres bibliothèques de l'UQAM dont elle est moyennement satisfaite (peut être le fait qu'elles sont en première année fait qu'elles ne connaissent pas bien les services)
- un peu plus cinéophile que sa consœur, elle ne télécharge pas de vidéos

36 : Étudiante au certificat en scénarisation (1^{er} cycle)

- usage intensif de fiction pour cours et culture personnelle, très satisfaite, sauf des horaires
- usage épisodique des autres bibliothèques, quand elle consulte des critiques, c'est plutôt sur Internet
- se rend rarement à la médiathèque de la Cinémathèque
- relativement vidéophile et cinéophile

37 : étudiante en maîtrise d'histoire de l'Art

- usage modéré de fiction dans un but de loisirs, assez satisfaite du service
- usage plus soutenu des autres bibliothèques, en est plus satisfaite
- dit consulter des critiques, mais surtout pour les cours
- fréquente la BU de l'UDeM

-peu cinéophile

38 : étudiante en maîtrise de Lettres

- usage intensif et mixte de fiction
- satisfaite de tout sauf des modalités d'emprunt
- usage intensif de la centrale, regrette cependant le manque de livres
- si elle lit des critiques, c'est surtout pour ses cours.
- fréquente les BU de Mc Gill et de l'UDM
- ne va a la BNQ que pour les imprimés et en est très satisfaite
- utilise la BNQ depuis trop récemment pour avoir changé ses habitudes en la matière
- assez cinéophile et vidéophile

39 : étudiante au BAC d'art visuel (entretien réalisé avec le 41)

- usage modéré de documentaires pour les cours et la culture
- assez satisfaite sauf des horaires
- usage plus soutenu de la bibliothèque des arts
- fréquente beaucoup la BNQ, y emprunte surtout des imprimés, mais aussi des films
- en est très satisfaite
- ne possède pas de lecteur de DVD
- peu vidéophile

40 : étudiante au certificat de critique et dramaturgie (1^{er} cycle)

- usage intensif de fiction pour la culture personnelle
- en est très satisfaite
- usage intensif des autres bibliothèques, si elle en est moins satisfaite, c'est au niveau de la quantité de documents
- fréquente aussi la BNQ, moins souvent surtout pour les imprimés, mais aussi pour les films
- en est un peu moins satisfaite, mais souligne le système de réservation, qui est plus intéressant, mais aussi la difficulté à trouver les documents signalés dans le catalogue.
- depuis l'ouverture de la BNQ, elle dit la fréquenter très régulièrement et en être très satisfaite
- très équipée, elle achète peu de documents.

41 : pareil que 39, mais un homme

- pareil que 39, sauf qu'il souligne l'importance de la culture personnelle et a une fréquence un peu plus poussée
- usage régulier des autres bibliothèques, est très satisfait de l'ensemble
- fréquente la BNQ uniquement pour les imprimés.
- plus cinéophile que vidéophile

Annexe 2-2 : Caractéristiques universitaires des enquêtés

Hommes	10 (24,4%)
Femmes	31 (75,6%)

	Pourcentage des enquêtés	Pourcentage à l'UQAM
1 ^{er} cycle	27 (65,9%)	81,1% des étudiants
2 ^{ème} cycle	7 (17%)	11,7% des étudiants
3 ^{ème} cycle	2 (4,9%)	3,2% des étudiants
enseignant	4 (9,7%)	4,8% de l'ensemble
employé	1 (2,5%)	4,8% de l'ensemble

Pourcentage réalisé sur l'ensemble de la population de l'UQAM : 41 000 étudiants, 2 000 enseignants et 2 000 personnels non enseignants.

Disciplines étudiées	Pourcentage des enquêtés	Pourcentage à l'UQAM
Disciplines artistiques	21 (51,2%)	9%
Autre	20 (48,8%)	81%

Annexe 2-3 : Titres les plus empruntés à l'Audiovidéothèque en novembre 2004

Documentaires :

- Engageriez-vous votre patron ?
- L'intelligence émotionnelle
- Cours de Jean-Pierre Masse
- Abécédaires de Gilles Deleuze
- Cours de Stéphane Leclerc

Fictions :

- Qui a peur de Virginia Woolf ?
- La grande séduction
- Sex and the city
- Cours Lola, cours
- Othello
- Le fantôme de la liberté
- La promesse
- La strada

Annexe 3 : Données sur les établissements

Annexe 3-1 : Extraits d'articles polémiques sur la BNQ

Contribution volontaire pour droits d'auteur

Judith Lussier

Étudiante en communication et politique à l'Université de Montréal, également artiste travailleuse autonome

Édition [du samedi 20 et du dimanche 21 août 2005](#)

L'industrie du disque monte encore aux barricades à l'idée qu'une autre occasion de perdre quelques ventes point à l'horizon. Ne soyons pas dupes! Il est évident, avant même de savoir que la Grande Bibliothèque est munie de graveurs, qu'il y aura, d'une façon ou d'une autre, copies illégales de disques compacts et de DVD. Comme il y en a toujours eu. Et ce n'est pas tout! Saviez-vous qu'on pouvait faire des photocopies dans la même institution? Bien sûr!

«Tous ces livres vous appartiennent» : le titre évocateur de l'une des premières expositions présentées à la Grande Bibliothèque donne le ton dès l'inauguration de l'établissement. Gratuité et accessibilité sont les mots d'ordre, et ce, dans un désir louable de démocratisation de la culture. [...]

Évidemment, cette politique est loin de rejoindre la mentalité des gens d'affaires de ce que l'on nomme désormais «l'industrie de la culture», deux mots qui, à mon avis, font une bien triste paire. On oublie bien souvent que la culture ne devrait pas être un bien de consommation, mais un lieu d'identité à partager. Même si les droits d'auteur sont une nécessité pour la survie de l'artiste, je continue à croire qu'un compromis est possible entre impératifs capitalistes et encouragement de la culture. En ce sens, l'ADISQ a bien su ajuster le tir en sensibilisant la population aux besoins de l'industrie sans accuser à tort et à travers les fournisseurs de services Internet, les disques vierges et les photocopieurs.

Petit code de déontologie du téléchargement illégal. [...]

La personne qui s'adonne à la copie illégale :

- doit s'abstenir de copier des documents d'artistes québécois;
- ne doit pas pirater les produits d'étiquettes indépendantes;
- doit s'en donner à coeur joie dans le téléchargement des majors américains;
- peut télécharger ou copier des documents qui sont discontinués ou non disponibles au Québec;
- peut télécharger illégalement plus ou moins sans remords si elle juge que l'artiste a déjà fait assez d'argent;
- peut outrepasser le code de déontologie si elle se promet d'acheter le produit après coup s'il en vaut la peine, ou si

elle est financièrement mal en point.

Ces quelques petites règles toutes simples ont fait qu'en un an, j'ai plus que doublé ma consommation de disques québécois. (En fait, j'ai acheté mes cinq premiers disques québécois cette année...) C'est d'ailleurs avec un grand plaisir que je me suis procuré l'album de DJ Champion même si mon coloc l'avait déjà. Après l'excellent spectacle gratuit qu'il nous a donné aux FrancoFolies, c'était la moindre des choses.

Cette nouvelle morale s'apparente à la philosophie de la contribution volontaire. Que tous puissent en profiter, mais que ceux qui en ont les moyens encouragent l'industrie. [...]

Les téléchargements de chansons - Quand l'occasion fait le larron

Stéphane Venne
Auteur

Édition [du jeudi 1er septembre 2005](#)

En marge des difficultés de la Grande Bibliothèque à se sortir du borbier où elle s'est foutue quand elle a fourni au public les outils permettant de faire sur place des copies des documents sonores et visuels prêtés par l'institution, chose illégale dans la plupart des cas, Le Devoir du samedi 20 août a publié dans sa section Idées une lettre d'une étudiante en communication et en politique à l'UdeM, Judith Lussier (qui par surcroît se dit artiste), qui déclare sans vergogne: «Pour ma part, [...] j'ai construit mon propre code d'éthique afin de télécharger sans remords et de graver en toute tranquillité.» Rien que ça! [...]

Elle fonde son argumentation -- ce qui la dispense un peu -- sur une déclaration attribuée à Lise Bissonnette lors de l'inauguration de la Grande Bibliothèque : «Ces livres vous appartiennent», aurait-elle dit à son auditoire.

J'espère que Mme Bissonnette n'a pas dit ça, ou alors qu'elle a d'abord prévenu que c'était une hyperbole. Parce que c'est faux : tout ce qui appartient aux usagers de la Bibliothèque, ce n'est pas l'objet physique qu'est le livre (ou tout autre document mis en circulation) mais le droit de le lire et, marginalement, d'en reproduire des extraits sous réserve de conditions rigoureusement définies par la Loi sur le droit d'auteur. Mais ce droit ne comprend pas celui de se trafiquer une copie du texte intégral d'une pièce de Michel Tremblay pas plus que du son d'une chanson d'Ariane Moffatt.

Seulement voilà : la Bibliothèque et sa patronne sont les propagatrices involontaires (je l'espère) du pire virus de l'informatique actuelle, la gratuité, virus qui corrompt notoirement bien d'autres aspects du fonctionnement de la société. [...]

Car Mme Lussier a pris au pied de la lettre la malheureuse exclamation de Mme Bissonnette sur la propriété des livres. Elle en conclut que les CD empruntés sont à elle, et gratuitement par-dessus le marché (très loin par-dessus), donc qu'elle peut se prévaloir des mêmes droits que si elle avait acheté les CD elle-même (ce qui aurait compris le droit reconnu par la loi de se faire une copie de sécurité ou de commodité). La vie est belle dans le pays de la gratuité institutionnalisée ! Ben non ! On ne peut copier que les disques qu'on a soi-même achetés. Pas empruntés.

Le deuxième commandement du code d'éthique de Mme Lussier repose sur l'allégation d'incompatibilité entre industrie et culture, «deux mots, écrit-elle, qui font une bien triste paire», allégation qui l'autorise à sanctifier une notion fumeuse du partage et, inversement, de démoniser la mentalité de gens d'affaires qui ne s'y plient pas.

Ayant ainsi défini à sa convenance le ciel et l'enfer de même que ceux qui y habitent, elle s'estime autorisée à disculper la copie illégale des chansons en disant que «ce n'est pas un si grand mal». Ben quoi ! Voler les méchants, ce n'est pas vraiment voler ! C'est la justice ! [...]

Pour tenter d'amoindrir l'ignominie de sa position, Mme Lussier affirme : «On ne doit pas pirater les produits

d'étiquettes indépendantes.» D'abord, je mets Mme Lussier au défi de dire ce qu'elle entend par étiquette et comment elle fait pour savoir si telle étiquette est indépendante (c'est-à-dire la propriété d'un artiste autoproduit) ou la filiale de telle ou telle autre entreprise, grande ou petite, ou si les actions de ladite étiquette indépendante ne sont pas déposées en garantie auprès d'une tierce partie prêteuse (une banque, une maison de distribution).

En outre, Mme Lussier ignore manifestement que la portion la plus périlleuse de cette industrie n'est pas de faire manufacturer les CD (ce qui est le rôle de l'étiquette ou de la maison de disques) mais de financer la production de la bande maîtresse en studio. On ne devrait jamais dire n'importe quoi. [...]

Je ne me serais pas acharné à passer la scie mécanique dans cette triste argumentation si elle n'était pas si terriblement symptomatique de la dérive juridique, morale, culturelle et éthique dont la génération de Mme Lussier fait preuve en matière de droit d'auteur et si cette question n'était pas si gravement contaminée par la plus infantilisante des notions, la gratuité, avec tous les euphémismes qui l'affligent, notamment les prétendus échanges de fichiers (alors que personne n'échange rien, on copie, c'est tout) et la notion de partage appliquée à ce qu'autrui (l'auteur, l'interprète) possède en exclusivité et de plein droit.

Tout artiste est initialement le seul possesseur de son oeuvre et a le droit de la partager avec qui il veut, quand il le veut et aux termes qu'il veut. Tout ce qui n'est pas ça est du vol, qu'on soit jeune voleur ou vieux voleur, voleur pauvre ou voleur riche.

La bibliothèque d'aujourd'hui, un service essentiel

Lise Bissonnette

Présidente-directrice générale, Bibliothèque nationale du Québec

Édition [du mardi 4 octobre 2005](#)

Faudra-t-il ajouter un désolant chapitre à l'exposition d'ouverture de la Grande Bibliothèque de la Bibliothèque nationale du Québec? En proposant à nos visiteurs -- sous le titre Tous ces livres sont à toi -- l'illustration saisissante du long combat pour la lecture publique au Québec, nous nous sommes peut-être bercés d'illusions en concluant sur une note heureuse.

Avec la Grande Bibliothèque et le progrès encore insuffisant mais réel des autres bibliothèques publiques du territoire, suggérons-nous, le Québec allait enfin cesser d'être à la traîne de tous les pays d'Europe et d'Amérique. Il allait retrouver ses amis, voisins et partenaires qui ont compris, souvent depuis un siècle ou plus, que l'accès à la lecture relève pleinement du service public, et même du service public essentiel comme l'a si souvent répété l'ancien président de l'Union des écrivains du Québec, Bruno Roy.

Si j'en crois quelques commentaires publiés récemment dans les pages d'opinion du Devoir, cette marque de civilisation, que la noirceur nous a si longtemps refusée, serait un malheur plutôt qu'une conquête. Se dessine ici un débat dont les prémisses primaires nous renversent. Se peut-il, dans le Québec de 2005, que des personnes dûment scolarisées, et se réclamant des travailleurs de la culture, perçoivent les bibliothèques publiques comme de simples «grandes surfaces» de distribution gratuite de biens culturels? Comme des lieux méprisants pour leurs «producteurs» et nuisibles à leur diffusion? L'image qu'on nous accole est celle d'un espace de carnage, dont la fonction centrale serait d'appauvrir et de «piller» les auteurs, de faire concurrence aux librairies, de provoquer la stagnation des ventes de livres, et même de contribuer à la dégradation des conditions de travail dans le secteur culturel privé.

Disposons des assertions les plus erronées, avant de revenir au fond de la question.

Des revenus grâce aux bibliothèques

Il est absolument faux de dire, comme le fait M. Jean-Denis Boucher (13 septembre) que les auteurs ne sont rémunérés «qu'une seule fois» alors que leurs oeuvres sont prêtées à plusieurs reprises. Nul de nos accusateurs ne peut déceimment ignorer que la majorité des auteurs canadiens et québécois tirent actuellement plus de revenus des bibliothèques que de tout autre endroit de diffusion, grâce au Programme canadien du droit de prêt public (DPP) qui distribue plus de 10 millions de dollars par année aux écrivains dont les livres sont présents en bibliothèques, soit plus de 14 000 auteurs au Canada dont près de 4500 au Québec.

Sur une base cumulative et étant donné la faiblesse des tirages moyens, le revenu total tiré d'un livre présent en bibliothèque est le plus souvent nettement supérieur à celui des droits que l'auteur percevra pour chacun de ses titres vendus en librairie. Si on abolissait les bibliothèques et le DPP -- ces émanations d'un État providence exécuté par notre détracteur -- les tirages grimperaient-ils en flèche, les librairies seraient-elles débordées de clients, et les écrivains gagneraient-ils enfin de quoi vivre de leur art ? Je conseillerais amicalement à M. Boucher de ne pas miser un sou là-dessus.

Dans le cas des films, il est tout aussi faux de prétendre, comme deux articles d'opinion et plusieurs commentateurs pressés l'ont fait, que nous les prêtons dès leur parution «sans laps de temps pour en permettre la vente».

D'une part, nous refusons d'acheter des nouveautés au moment où elles arrivent dans les clubs vidéo et il s'écoule de trois à huit semaines avant que ces films se retrouvent sur nos rayons, à huit exemplaires au maximum pour satisfaire des dizaines de milliers d'abonnés. Pas de quoi ruiner le commerce. D'autre part, nos collections, tout en proposant une mesure de réalisations populaires, mettent nettement l'accent sur le répertoire, le documentaire et des oeuvres moins connues que nous contribuons à diffuser, un travail de profondeur qui a toujours été celui des bibliothèques. [...]

Il est également faux -- et énorme -- d'affirmer, comme le faisait Mme Louise Vigneault (le 1er septembre) que la «stagnation des ventes de livres», au Québec, est due au développement des bibliothèques publiques depuis une décennie. L'Observatoire de la Culture et des Communications, en faisant ce constat dans son récent État des lieux du livre et des bibliothèques, note aussi une «reprise solide» depuis 2001. Si Mme Vigneault se garde bien de citer cette source, c'est peut-être qu'aucune des analyses de l'Observatoire ne met en cause, de près ou de loin, la fréquentation des bibliothèques. L'accusation est donc totalement gratuite.

Un lien entre la lecture et les bibliothèques

Nous mettons quiconque au défi de trouver un endroit au monde où la librairie et la lecture affichent des indices de belle santé en l'absence d'un bon système de bibliothèques publiques. Le contraire est abondamment démontré, des pays scandinaves aux provinces canadiennes, des grandes villes américaines aux villages britanniques. Nous savons par exemple que 56 % des Canadiens des autres provinces détiennent une carte de bibliothèque contre 34 % des Québécois tandis que le taux de lecture régulière de livres est de 59 % au Canada anglais et de 45 % au Québec, selon une récente enquête de Patrimoine Canada. Nous savons aussi que les bibliothèques canadiennes sont en meilleur état que les bibliothèques québécoises. [...]

Cette corrélation, la seule exacte et démontrable, n'est surtout pas un mystère. Depuis toujours, et plus que jamais avec les instruments de diffusion dont elles disposent maintenant, les bibliothèques sont de magnifiques outils de démocratisation de la culture, et spécifiquement de la lecture.

Ce qu'on ne trouve pas sur le marché

Ainsi, outre le prêt de documents, voici un échantillon non exhaustif de ce que propose la Grande Bibliothèque de la Bibliothèque nationale du Québec, dans l'espace virtuel et réel. Son portail Internet est en voie de donner aux Québécois un accès numérisé à tout leur patrimoine documentaire de la Nouvelle-France à nos jours, il leur permet de consulter des bibliothécaires de référence sur tous sujets, il sert de centre de ressources aux bibliothèques du territoire, il gère des prêts de documents ailleurs introuvables, il offre à tous un accès à des bases de données et à des journaux du monde entier par des abonnements que seules des institutions pourraient s'offrir. Cela ne se trouve pas sur le «marché».

Et dans la Grande Bibliothèque elle-même à Montréal, la liste serait interminable : des collections approfondies dans toutes les disciplines de l'activité humaine, un accès direct à l'entièreté de la collection nationale éditée depuis le XVIIIe siècle, une médiathèque des jeunes qui travaille en lien avec les milieux scolaires en animation à la lecture,

des services particuliers aux personnes handicapées dont la diffusion de livres en braille et de livres sonores adaptés, des services aux nouveaux arrivants en sus de collections multilingues, une bibliothèque d'économie et d'affaires qui propose aux PME des services documentaires que seules les grandes entreprises peuvent se permettre d'acquérir, une formation aux nouvelles technologies de l'information, des laboratoires de langues, des animations littéraires et culturelles en partenariat avec les milieux du livre, de la lecture, de la culture, des expositions littéraires, historiques et artistiques pour lesquelles n'existait aucun espace à Montréal et qui circuleront souvent au Québec, un auditorium et un centre de conférences qui deviennent déjà une maison du livre, des espaces de travail, d'étude, de détente, havre au coeur harassé de la cité.[...]

L'attachement immédiat dont ce lieu a fait l'objet ne tient surtout pas du hasard. La bibliothèque publique se situe aujourd'hui au rang de l'école et de l'université comme outil d'éducation et d'éveil à la culture et à la science. Les colloques peuvent deviser à l'infini sur l'avènement de la société de l'information, sur les mutations culturelles, sur la fracture numérique, sur l'absolue nécessité de l'éducation continue. Un jour, il faut passer à la création de moyens, les intentions doivent prendre forme, la bibliothèque les incarne au mieux.

Et seul le secteur public peut assumer cette tâche, comme l'a bien compris le gouvernement du Québec en créant notre institution avec l'adhésion unanime de l'Assemblée nationale, ainsi que les municipalités qui, de plus en plus nombreuses, assument leurs obligations à cet égard. [...]

Nous ne nous excuserons pas d'avoir créé quelque 300 nouveaux emplois correctement rémunérés. Nous ne nous excuserons pas d'avoir acquis, auprès de librairies du Québec, des documents sur tous supports d'une valeur de plus de 14 millions de dollars pour compléter nos collections, et les bibliothèques publiques ne s'excuseront pas d'en dépenser avec nous chaque année pour plus de 31 millions de dollars. Et cela n'inclut pas la valeur des autres services que nous achetons, notamment de notre contribution au développement de l'industrie québécoise du multimédia.

Pour ma part, j'attends encore qu'un libraire m'interpelle en m'accusant de nuire à son commerce, et je fréquente assidûment les librairies comme des milliers de gens qui croient passionnément aux bibliothèques. [...]

Par contraste, il est difficile de croire que des imprécateurs qui nous traitent de voleurs de jobs, de pilleurs de créateurs, de confortables assis, comprennent quelque chose à la beauté du livre, à la primauté de la lecture pour vivre et au jaillissement nécessaire de la culture.

Annexe 3-2 :Trois notices pour un même document

1. A la Cinémathèque:

NOTICE :



RÉPERTOIRE

Imprimer cette page



Titre Original

LA FEMME QUI BOIT [FILM]

Réalisation

Bernard Émond

Pays

Canada : Québec

Année de sortie ou diffusion

2001

Durée

91 min 37 sec

Autres titres

The Woman Who Drinks

GÉNÉRIQUE

Assistant réalisation

Yanick DiVito (2e) / Carole Doucet (1ère)

Coiffure

Réjean Forget

Conception sonore

Martin Allard / Hugo Brochu / Marcel Chouinard / Hans Peter Strobl

Costumes

Sophie Lefebvre

Décors

Diane Gauthier

Direction artistique

André-Line Beauparlant

Direction de production

Sylvie de Grandpré

Effets spéciaux

Marc Bienvenu

Financement

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES (QUÉBEC)

Images

Jean-Claude Labrecque

Interprétation

Alexandrine Agostini (7 ; Aline) / Lise Castonguay (4 ; Yvonne) / Michel Forget (3 ; Joe Belley) / Élise Guilbault (1 ; Paulette) / Laurent Lacoursière (6 ; René) / Fanny Mallette (5 ; Paulette jeune) / Luc Picard (2 ; Frank)

Maquillage

Kathryn Casault

Mixage

Luc Boudrias / Geoffrey Mitchell

Montage images

Louise Côté

Musique

Pierre Desrochers

Photographe de plateau

Bertrand Carrière

Prise de son

François Guérin

Producteur

Marc Daigle (producteur associé) / Bernadette Payeur

Réalisation

Bernard Émond

Scénario

Bernard Émond

Scripte

Thérèse Bérubé

Société de distribution

CHRISTAL FILMS (QUÉBEC)

Société de production

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES (QUÉBEC)

DONNÉES DE PRODUCTION

Format de projection

1:1,85

Couleurs / Noir & blanc

couleurs

Langues

français

Date fin de production

2000

Coût

1700000

DONNÉES DE DIFFUSION

Premières

15/02/2001, Montréal, Canada : Québec

Sorties en salle

20/04/2001, Montréal, Canada : Québec

Prix

FIGUEIRA DA FOZ. FESTIVAL INTERNACIONAL DE CINEMA, 01/09/2001, PRIX / NAMUR. FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE, 01/10/2001, INTERPRÉTATION

CONTENU

Résumé

À la veille de ses derniers instants, une femme se remémore son passé d'alcoolique. Elle revoit toute sa jeunesse dont une cuite qui, à 46 ans, lui a coûté tout ce qu'elle avait. " La solitude, le vieillissement sont des thèmes qui s'imposent à moi, sous une forme ou l'autre. Quant à l'alcoolisme, il me fascine à cause de la révolte qu'il sous-tend, et me révolte par le malheur qu'il crée autour de lui." (Bernard Émond, 2001)

Genres/Catégories

DRAMES / FICTION, FILMS DE

EXEMPLAIRES :

Trier par : [Catégorie de matériel](#) | [Type d'éléments](#) | [Format](#) | [Langue](#)

**LA FEMME QUI BOIT** 

[FILM] (Canada : Québec, Bernard Émond, 2001, long métrage) FICTION



1.

n°: IC18473 / 5

LA FEMME QUI BOIT, 91 min 56 sec , français

copie de projection, positif combiné optique, 35 mm, couleurs, 5 bob.



2.

n°: IC18820 / 5

LA FEMME QUI BOIT, français

copie de projection, positif combiné optique, 35 mm, couleurs, 5 bob.



3.

n°: 61301 / 1

LA FEMME QUI BOIT

copie de projection / élément de tirage, vidéocassette [bande maîtresse], 1/2 pouce, Betacam numérique, 1 bob.



4.

n°: 65264 / 5

LA FEMME QUI BOIT, français

copie de projection, positif combiné optique, 35 mm, couleurs, 5 bob.

2. A l'Audiovidéothèque de l'UQAM :

Titre = la femme qui boit [Expression exacte] <input type="checkbox"/> Banques: UQAM** (1)
Présentation: par ordre de date, fusion si même titre et auteur.
Modifier la recherche Ajouter cette recherche au dossier

1 notice

Banque: UQAM - Université du Québec à Montréal

Auteurs: [Emond, Bernard-Richard, 1951-](#) (11 notices) ; [Guilbault, Élise](#) (3 notices) ; [Picard, Luc, 1961-](#) (26 notices) ; [Forget, Michel, 1941-](#) (6 notices) ; [Malette, Fanny](#) (4 notices) ; [Association coopérative des productions audio-visuelles](#) (38 notices) ; [Société Radio-Canada](#) (837 notices) ; [Super Écran \(Firme\)](#) (5 notices)

Titre:

La femme qui boit [enregistrement vidéo] / un film de Bernard Émond ; scénario et dialogues, Bernard Émond ; production, Bernadette Payeur.

Variante du Autre titre : Woman who drinks

titre:

Éditeur: Westmount, Québec : Christal Films, c2000.

Description: 1 DVD-vidéo (91 min) : son., coul. ; 12 cm.

Langue: français

Type et supp.: Numériques ; Oeuvres littéraires

Notes: Drame psychologique. ; Options spéciales: Entrevues avec Élise Guilbault, actrice et Bernard Émond, réalisateur. ; Film québécois réalisée en 2000 par la Corporation de développement et de production ACPAV inc. avec la collab. de Radio-Canada et Super Écran.

Générique: Musique originale, Pierre Desrochers ; fotogr., Jean-Claude Labrecque ; montage, Louise Côté.

Participant:

Distribution : Élise Guilbault, Luc Picard, Fanny Malette, Michel Forget, Gilles Renaud, Lise Castonguay, Laurent Lacoursière, Alexandrine Agostini, Roch Aubert.

DVD.

Version originale française, sous-titres en anglais.

Résumé: Une mère qui a passé toute sa vie d'adulte à boire se souvient des événements qui ont nourri sa détresse et précipité son malheur.

Localisations: Audiovidéothèque

+ DVD 17160 Disponible

+ DVD 17225

Prêté jusqu'au 2006/01/10

+ DVD 17496 Disponible

+ DVD 17557 Disponible

3. A la BNQ :




Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Mon dossier English Español

Accueil Iris Catalogue Iris Autres catalogues Historique Panier Aide

 Français 

Titre	: La femme qui boit [enregistrement vidéo] / un film de Bernard Emond.
Éditeur	: Westmount : Christal Films. [*149 doc.] [2001]
Description	: 1 vidéodisque (91 min) : son., coul. ; 12 cm
Notes	: DVD Production originale québécoise réalisée sur film en 2000. Distribution: Luc Picard, Élise Guilbault. Droits de prêt et de représentation publique inclus. Version française, sous-titres en anglais.
Autre numéro	: 807581500178
No d'éditeur	: 50017 Christal Films
Sujets	: <ul style="list-style-type: none"> • Films dramatiques. [*876 doc.] • Films psychologiques [*176 doc.] • Femmes alcooliques [*5 doc.]
Collaboration	: Émond, Bernard, 1951- [*5 doc.] Picard, Luc. [*14 doc.] Guilbault, Élise. [*2 doc.] Christal Films. [*144 doc.]
Source	: SDM

Exemplaires

- Grande Bibliothèque - Niveau 4 - Nouveautés -
- 1. [DRA E548f](#)- Disponible Grande Bibliothèque - Niveau 4 - Films - Drame -
- 2. [DRA E548f](#)- Retour prévu le 11-01-2006
- 3. [DRA E548f](#)- Retour prévu le 11-01-2006
- 4. [DRA E548f](#)- Retour prévu le 11-01-2006
- 5. [DRA E548f](#)- Retour prévu le 12-01-2006
- 6. [DRA E548f](#)- Retour prévu le 13-01-2006
- 7. [DRA E548f](#)- Retour prévu le 13-01-2006 Grande Bibliothèque - Niveau 4 - Films -Visionnement sur place -
- 8. [DRA E548f](#)- Visionnement sur place

Annexe 4 : Données comparatives sur les établissements

Personnel	2 bibliothécaires de référence Nombre de commis fluctuant	1 bibliothécaire de référence 2 techniciennes de documentation, 2 commis	2 techniciennes de documentation 1 directeur responsable à la fois de la vidéo et de l'imprimé.
Collections	24 000 documents 95% de DVD	20 000 documents 40% de DVD	2 000 documents 5% de DVD
Part de la vidéo dans les collections de la bibliothèque	0,5%	1,5%	1%
Budget d'acquisition 2006	Estimé à 200 000\$	25 000\$	Pas de budget d'acquisition
Proportion d'étudiants dans le public	Inconnue	Environ 95%	Environ 50%
documents n'étant ni en langue française ni sous-titrés en français	Environ 10%	Environ 50%	Environ 20%
Part des films de fiction	70% de fiction	40% de fiction	80% de fiction
Nombre mensuel moyen de prêts	50 000 17% de l'ensemble des prêts	5 800 15,6% de l'ensemble des prêts	Pas de prêt